

APOLOGIE POUR L'EGLISE CATHOLIQUE,

Où l'on justifie sa Croyance, son Culte, & son Gouvernement par les Principes mêmes des Protestans.

Par le Sieur VIGNE, cy-devant Ministre de Grenoble.

Pour servir à l'Instruction des Nouveaux Catholiques.

Nullum firmius argumentum, quàm quod ab adversario sumitur; ut veritas etiam ab ipsis adversariis probetur. Tertul.

A PARIS,
Chez DENYS THIERRY, ruë saint Jacques, à la ville de Paris.

M. DC. LXXXVI.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.





A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.



ONSEIGNEUR,

L'Ouvrage que je prens la liberté de vous offrir, vous est dû par plusieurs titres ; la Providence m'ayant fait naître dans une Province, qui a l'honneur de vous avoir donné son nom, je me trouve dans un heureux engagement de vous consacrer les premices de mes travaux pour la défense de la verité : & un Ouvrage dont le dessein n'est que de porter les Protestans, à rentrer dans l'Eglise,

ou de les confirmer dans leur réünion, ne doit être mis que ſous la protection de celuy que le Ciel a fait naître du Fils aîné de l'Egliſe; de cet incomparable Monarque, qui aprés avoir fait admirer ſes vertus Royales par toute la terre, vient de faire éclater aux yeux des Anges, ſa pieté & ſon zele pour la Foy Catholique, en ramenant dans le ſein de l'Egliſe, ceux que le malheur de la naiſſance en tenoit ſeparez : ce grand Ouvrage, que tout le monde n'eût oſé eſperer, eſt le chef-d'œuvre de LOUIS LE GRAND : dans ſes autres actions il a paru comme un Prince tout extraordinaire; dans celle-cy ce n'eſt pas ſeulement les Theodoſes qu'il ſurpaſſe, c'eſt au deſſus de luy même qu'il s'éleve, en ſacrifiant ſes intereſts à ceux de l'Egliſe, & imitant ſi ſenſiblement en ſa conduite celle de Dieu même, qui dans la

conversion des pecheurs fait éclater également les merveilles de sa bonté & de sa puissance. Vous étes destiné, MONSEIGNEUR, à la conservation d'un si grand Ouvrage ; & il ne pourra être mieux soutenu que par un Prince, qui se forme sur un si grand modele, & qui en prend tous les traits.

C'est à des Sujets heureux & contens sous un si glorieux Monarque, d'élever à sa gloire des statuës & des trophées, pour le rendre immortel dans la memoire des hommes : ces superbes monumens ne pourront neanmoins faire voir à la posterité, que les qualitez exterieures & le dehors de ce Heros ; il n'appartient qu'à vous, MONSEIGNEUR, d'être une vive image de ces grandes & admirables qualitez, dont son ame est enrichie, & vous seul étes capable de faire voir en vostre

perſonne, toutes ſes vertus Roiales & Chrêtiennes.

Le Roy n'a point de plus forte & de plus juſte paſſion, que d'étouffer dans le cœur de ſes Sujets, les reſtes de l'erreur : je me flate, MONSEIGNEUR, *que le petit Ouvrage que j'ai l'honneur de vous preſenter, ne ſera pas inutile à ce pieux deſſein, il n'y a que cette raiſon, qui puiſſe vous le faire regarder d'un œil favorable, puiſque tout le merite de l'Auteur, eſt de ſuivre les intentions de* SA MAJESTE', *avec la ſoumiſſion & l'ardeur des ſujets les plus fideles, & de conſerver inviolablement pour vous,* MONSEIGNEUR, *le reſpect le plus profond, & les ſentimens que doit avoir pour vous.*

MONSEIGNEUR,

Vôtre tres-humble & tres-obeïſſant ſerviteur,

A. VIGNE.

APOLOGIE



APOLOGIE
POUR LA CROIANCE, LE CULTE, ET LE GOUVERNEMENT DE L'EGLISE;

Contenuë en deux Lettres.

PREMIERE LETTRE de Monsieur Vigne, cy-devant Ministre de Grenoble, à Messieurs de la Religion Pretenduë Reformée de cette Ville.

JE ne vous écrirois pas, MESSIEURS, pour vous rendre raison de ma Retraite, si j'avois pû esperer en vous parlant dans vos Assemblées, de vous porter à faire ce que j'ay eu dessein de vous persuader par mon exemple. Je me serois servi de la Chaire où je vous ay si

long-temps entretenus dans l'erreur, pour vous faire ouvrir les yeux à la verité ; Mais j'avois ſujet de craindre que pluſieurs d'entre vous, qui ont un zele ſans ſcience, ne m'écoutaſſent comme les Juifs firent Saint Eſtienne, dont l'Ecriture dit qu'ils entendirent le diſcours qu'il leur fit dans leur Conſeil, avec des déchiremens de cœur & des grincemens de dents. Ils auroient pour le moins fermé les oreilles pour ne me pas entendre, comme fit ce Peuple opiniâtre.

J'ay examiné pluſieurs fois ſi je pouvois guerir le mal en y appliquant la main, j'ay trouvé que les malades ne pouvoient ſouffrir l'approche du Medecin. Je prends à témoin pluſieurs Perſonnes conſiderables parmy vous, que depuis quelques années j'ay parlé dans toutes les occaſions du bien de la reünion, & que j'ay tâché de vous ôter ces préjugez injuſtes contre la croiance de l'Egliſe Romaine, qui ſont comme un mur qui vous en ſepare. J'ay donné des marques publiques du deſſein que Dieu m'avoit inſpiré. Le

plus sçavant Theologien de vôtre Communion a pris le soin de faire imprimer dans Geneve mesme, deux volumes d'Entretiens que j'avois composés, où, quoy que je ne paroisse pas embrasser tous les sentimens de l'Eglise Romaine, parce que je croiois devoir ainsi parler pour rendre la reünion facile; on découvre clairement que je ne parle pas comme un homme, qui veüille demeurer dans le Schisme.

Tout cela n'a rien produit, & n'a servi qu'à me faire comprendre que c'estoit en vain que je demeurois dans le danger d'où je voulois tirer les autres, pendant que je suivois des brebis au milieu d'un torrent perilleux où elles vouloient rester; qu'il estoit plus à propos de gagner le rivage, & de là estant en seureté, appeller celles qui voudroient se sauver avec moy.

Voilà, MESSIEURS, les veritables Motifs de ma Retraite. Ne croiez pas qu'en vous quittant j'aye passé dans l'Eglise Romaine comme dans un Camp ennemi. Je me suis jetté entre les bras d'une Mere

commune, qui donne à ses Enfans le pain de la Parole du Pere celeste; qui fait profession de suivre l'Evangile & la doctrine que les Apôtres ont prêchée par toute la terre. Elle reconnoît JESUS-CHRIST pour le propre Fils de Dieu, qui a une même Essence, une même Nature que son Pere, & pour son unique Sauveur qui l'a rachetée par son Sang : Elle enseigne qu'il n'y a point de salut en aucun autre, qu'en cet adorable Redempteur, & qu'il nous a acquis par sa Mort, dont le prix est infini, la vie eternelle, & les graces pour y arriver.

Pourquoy donc n'écoutez-vous pas la voix de cette Mere ? Pourquoy la fuyez-vous, comme si elle estoit ennemie de JESUS-CHRIST ? Elle combat les erreurs dont les premiers Reformateurs ont pris pretexte de se separer d'Elle. Rien ne peut donc vous empêcher de vous reünir, que la honte que vous croiez qu'il y a de quitter une Societé où vous avez demeuré avec honneur. Il paroît que vous n'estes attachez à vôtre Religion que parce

que vous y estes nez, que vous y avez vos amis & vos parens.

Mais c'est à ceux qui sont nez Catholiques de vous faire ces reproches. Qu'ils vous traitent d'opiniâtres, & conçoivent contre vous des mouvemens d'indignation ; pour moy je ne puis avoir pour vous que des mouvemens de compassion. Je sçay ce que c'est que d'avoir esté élevé dans une Religion où l'on commence de haïr l'Eglise Romaine avant que de la connoître ; où l'on se sert de tout l'artifice possible pour déguiser sa croiance ; où la pluspart de ceux qui ont le Ministere, n'employent le temps qui leur est donné pour instruire les Peuples, qu'à les remplir de fausses opinions contre elle. Les impressions qu'on prend necessairement parmy vous contre les Catholiques, n'ont eu que trop de force sur moy. Ce n'a esté que tard, aprés ce que j'ay vû & ce que j'ay connu de l'Eglise Romaine, que j'ay panché d'un autre côté. Vous pouvez, MESSIEURS, voir ce que j'ay vû, & connoître ce que j'ay connu. Dieu

a donné aux Catholiques dans cette Ville, un Paſteur en qui vous eſtes obligez de reconnoître plus de cet eſprit Apoſtolique, qui animoit les Evêques de la primitive Egliſe, que dans vos Reformateurs. Vous voyez les Eccleſiaſtiques fleurir par la ſcience, par la pureté des mœurs, par un zele ardent. La pratique des Vertus Chrétiennes & des Conſeils du Seigneur ſe remarque chez les Catholiques. Il y a un grand nombre de Perſonnes qui vivent dans la mortification, dans la continence, dans les exercices de la charité. J'ay toûjours eſté touché de cette admirable parole de S. Auguſtin: *Que là eſt la verité de l'Evangile, où l'on vit ſelon l'Evangile.*

Ces dehors de l'Egliſe Catholique fraperent mes yeux, je fus porté à penetrer & à examiner ce qu'Elle eſtoit interieurement. Dés que j'eus commerce avec les Catholiques qui me parurent les plus ſinceres & les mieux inſtruits de leur Religion, je reconnus qu'ils deteſtoient & qu'ils combattoient les erreurs qui me faiſoient con-

damner l'Eglise Romaine, que j'en croiois coupable ; je crûs qu'au moins elle meritoit d'être écoutée, principalement sur sa veritable doctrine, dont il fut facile de m'éclaircir.

Aprés que j'eus vû cette Eglise à découvert, c'est à dire, telle qu'elle est, je la comparay à celle où j'estois né, & à celle des premiers siecles, dont les Peres Grecs & Latins que je lûs, font la peinture. J'apperceus si sensiblement dans l'Eglise Romaine les traits de cette primitive Eglise, que je n'avois point vûs dans vôtre Societé, que les premieres impressions que j'avois receuës ne furent plus capables de me détourner de la verité.

Je remarquay dans la lecture que je fis de l'Antiquité, un consentement unanime, que toute Societé qui ne tenoit son origine d'aucune Eglise, où il n'y avoit point une succession d'Evêques depuis les Apôtres, estoit Schismatique, & que ceux qui venoient debiter une nouvelle doctrine, devoient estre rejettez comme des Heretiques. Cela seul me persuada, que selon les re-

gles dont on estoit convenu dans toute l'Antiquité, on n'avoit pas dû écouter vos premiers Reformateurs. Je remarquay aussi que le moyen qu'on employoit dans ces premiers siecles pour distinguer la bonne doctrine d'avec la mauvaise, estoit de recourir aux premiers Sieges du monde où les Apôtres avoient presidé, pour apprendre quelle doctrine ils y avoient enseignée; que dans les contestations sur le sens des Ecritures, sur lesquelles les Heretiques ont toûjours tâché de fonder leurs erreurs, on cherchoit dans la Tradition quel en estoit le veritable sens.

J'ay veu clairement dans l'Antiquité la Hierarchie, le Celibat des premiers Ministres de l'Eglise, la profession de la virginité, dont les Apologistes des Chrestiens tirent des argumens pour prouver l'excellence de l'Evangile, la veneration des Martyrs & de leurs Reliques, l'observation du Carême, la Priere pour les Morts, le Sacrifice offert pour eux, aussi bien que pour les vivans, & plusieurs autres observances de l'Eglise Romaine, qui y sont marquées evidemment.

Plût à Dieu, MESSIEURS, que vous puissiez faire les lectures que j'ay faites ! Il y en a encore parmy vous qui sont témoins de l'application avec laquelle j'ay étudié ces premiers Docteurs du Christianisme, & de quels mouvemens de joye j'étois transporté, lors que je sortois de leur conversation. Ces Docteurs ont eu l'avantage d'estre instruits par les Disciples de la Verité, ou par leurs Successeurs. C'est dans ces sources pures qu'on puise la connoissance de l'Ecriture dont l'intelligence a esté donnée à ces Hommes Apostoliques, par le mesme Esprit, qui les a remplis d'une force extraordinaire pour la soûtenir, & pour luy rendre témoignage par l'effusion de leur sang.

Mon esprit ne sera jamais en repos que je ne vous aye fait part de ce que j'ay appris, de ces veritables Maîtres des Chrêtiens. Il est juste qu'aprés que je vous ay donné le poison, je vous presente le remede. Ayant esté vôtre Pasteur, je dois vous conduire par les mêmes sentiers qui m'ont mené à la Verité. En attendant que je vous puisse dé-

montrer avec étenduë par les propres paroles de ces illuſtres témoins, que l'Egliſe Romaine n'enſeigne rien qui ne ſoit conforme à la parole de Dieu, comme on l'a entenduë dans les premiers ſiecles, je travailleray icy à renverſer ce funeſte mur de ſeparation, c'eſt à dire, vos préventions contre l'Egliſe Romaine.

Vous convenez, MESSIEURS, que vous ne vous tenez ſeparez d'elle, que parce que vous croyez ſes dogmes pleins d'erreurs, ſon culte corrompu par des idolatries, & ſon gouvernement une tyrannie. Pourquoy, MESSIEURS, n'examinerez-vous pas ſi ces préjugez ſont bien ou mal fondez, avant que de prendre une derniere reſolution de demeurer ſeparez ? Vous convenez que le Schiſme eſt le plus grand de tous les maux, & que vos premiers Reformateurs auroient mal fait de ſe ſeparer, ſi l'Egliſe Romaine n'avoit eu des erreurs, ſi elle n'avoit eſté idolâtre, ſi elle n'avoit exercé une tyrannie ſur les conſciences. Leur ſeparation a donc eſté injuſte, ſi cela n'eſt point, & tous ceux qui les

ſuivent ſont Schiſmatiques, comme eux. Quel danger encourez-vous d'examiner la verité de ce fait ? Si l'Egliſe Romaine eſt telle que vous l'avez creüe, vôtre conſcience ſera plus en repos, aprés que vous aurez tâché de connoître la juſtice ou l'injuſtice des accuſations qu'on fait contre elle. Si elle rejette les erreurs dont on l'accuſe, quel bonheur pour vous de reconnoitre pour innocente celle que vous n'avez deſavoüé pour Mere, que parce que vous la croïez criminelle ?

Toutes choſes, MESSIEURS, vous invitent à faire cet examen. Ma Retraite vous en eſt un puiſſant motif. J'ay droit de vous dire qu'aprés vous avoir donné pendant vingt années des preuves de mon aſſiduité à lire l'Ecriture & à la mediter ; aprés que vous avez reconnu que j'en eſtois plus inſtruit que vous, vos occupations ne vous permettant pas de l'étudier, comme je l'ay fait : Vous devez faire cette reflexion, que puis que j'ay meilleure veüe, j'ay pû voir plus loin que vous, & trouver ce que même vous ne cherchez pas.

Rien ne vous peut détourner de cette consideration. Vous m'avez honoré des marques de vôtre estime & de vôtre affection, jusques au jour de ma Retraite. Je ne vous ay pas quittés pour aller chercher ailleurs plus d'honneur, plus de biens, plus d'estime. De Pasteur je deviens brebis, & aprés avoir esté à la tête, je deviens le dernier. Je n'apperçois aucun avantage dans l'état où je me suis reduit, que je n'eusse pû trouver parmi vous, dans quelque autre Ville du Royaume, ou hors du Royaume. Mon changement ne s'est point fait tout d'un coup, c'est aprés un long Examen, c'est aprés avoir prié, c'est aprés avoir lû que je me suis laissé convaincre. L'exemple que je vous ay donné emporteroit les plus dociles, si on n'employoit la prudence de la chair pour les retenir dans vôtre Societé, & pour les éloigner de tout ce qui pourroit contribuër à les faire r'entrer dans l'Eglise Catholique.

Cela seul ne devroit-il pas vous faire appercevoir que vous cesseriez de haïr l'Eglise Romaine, si vous la

connoiſſiez ? ce qui eſt facile. Vous avez des expoſitions de ſa Foy, qui ont eſté faites par de grands Hommes. Prenez, liſez, & voyez ſi cette Egliſe eſt telle qu'on vous l'a repreſentée. Et bien que par ce moyen vous puiſſiez eſtre parfaitement éclaircis de ſes ſentimens ; neanmoins eſtant plus inſtruit que perſonne, de vos principes, les ayant ſondez pendant vingt-ſept années que j'ay exercé le Miniſtere, ayant peſé une infinité de fois tous les termes de vôtre Confeſſion, ayant pratiqué & fait pratiquer tous les points de vôtre Diſcipline, ayant lû & recité ſi ſouvent vos Prieres, & enſeigné vôtre Catechiſme ; je puis vous convaincre par vos propres principes, par les paroles de voſtre Confeſſion de Foy, par vôtre Diſcipline, par vos Prieres, par voſtre Catechiſme, que vous n'avez pas droit de rejetter la Doctrine Catholique ; que ſi elle n'eſt pas veritable, il faut que la voſtre ſoit fauſſe, & que par conſequent ſi vous ne pouvez vous ſauver entrant dans l'Egliſe Romaine, il faut en demeurant dans voſtre Societé,

que vous ſoyez exclus du Royaume des Cieux, puis qu'elle a les mêmes erreurs dont vous accuſez cette Egliſe, laquelle il me ſera facile de juſtifier ; car je feray voir qu'elle n'eſt coupable ny d'erreur dans ſes dogmes, ny d'idolatrie dans ſon culte, ny de tyrannie dans ſon gouvernement, ce qui fait vos trois chefs d'accuſation contre elle.

Commençons, MESSIEURS, par examiner ce que les Catholiques croyent de l'Ecriture, que vous regardez avec ſujet comme le fondement de ce qu'on doit croire. Ils tombent d'accord avec vous, que l'Ecriture a en elle-même des caracteres de Divinité propres à la diſtinguer de la parole des Hommes, qu'elle peut eſtre utilement traduite en Langue vulgaire, & leüe des Fideles, pourveu que ce ſoit avec un eſprit d'humilité.

Les Docteurs Proteſtans ne ſont donc pas raiſonnables, lors que ſuppoſans que les Catholiques n'ont pas ces ſentimens, ils prennent occaſion de faire des declamations pour effrayer les Peuples, & s'appliquent

à prouver avec chaleur que la Parole de Dieu peut eſtre traduite en Langue vulgaire, qu'elle peut eſtre leüe par tous les Fideles, qu'elle n'emprunte pas ſon autorité de l'Egliſe. C'eſt par ce dernier endroit qu'ils ont tâché de rendre odieuſe la Croiance de l'Egliſe Catholique: ils veulent faire croire qu'elle enſeigne que l'Ecriture Sainte n'eſt Parole de Dieu que parce qu'elle le dit.

Non, MESSIEURS, ce n'eſt point là ſon ſentiment. Les Docteurs Catholiques croyent & enſeignent que la Parole de Dieu a en elle-même un caractere de Divinité, qui la diſtingue de celle des Hommes. Ils reconnoiſſent ſon efficacité à convaincre l'eſprit & à toucher le cœur. Ils diſent ſeulement que Dieu ſe ſert du miniſtere de l'Egliſe pour nous faire connoître quels ſont les livres qui portent ce caractere, pour les conſerver, & les faire diſtinguer de ceux que le Pere du menſonge a voulu ſuppoſer en leur place.

Auſſi c'eſt de l'Egliſe Catholique que vous avez receu les Livres ſa-

crez. C'eſt elle qui vous les a conſervez. Ce n'eſt que par ſa fidelité à les deffendre de corruption que vous pouvez prouver contre les libertins, qu'ils ſont venus juſques à vous, tels que leurs Auteurs les ont écrits. Vous n'ignorez pas ce qu'a dit S. Auguſtin, qu'il ne croiroit pas à l'Evangile, s'il n'y eſtoit mû par l'autorité de l'Egliſe. *Evangelio non crederem, niſi me moveret Eccleſiæ authoritas.* Enfin les Catholiques diſent ſeulement que c'eſt à l'Egliſe d'interpreter l'Ecriture, ce que vous eſtes obligez de penſer par vos propres principes; puis que, comme je vous le démontreray, vous croyez qu'elle eſt infaillible en ce point.

Ainſi il n'y a point de difficulté quant à l'Ecriture, qui puiſſe entretenir la diviſion. La ſeule queſtion qui peut vous arreſter, parce que vous n'avez pas aſſez étudié la doctrine des Catholiques, eſt, ſi outre la Parole de Dieu contenuë dans les deux Teſtamens, il y en a une autre, qui nous ait eſté laiſſée par Tradition. Ce mot de *Tradition*, vous fait peur auſſi-tôt que vous l'entendez

tendez prononcer. Vous representez les Passages de l'Evangile, où les Traditions des Hommes sont condamnées. Il est facile de vous satisfaire ; Il n'y a qu'à vous expliquer ce que les Catholiques entendent par ce mot de *Tradition*. Je vous feray voir qu'en ce point il n'y a aucun veritable differend ; mais avant éclaircissons la chose.

Les Catholiques reçoivent pour Parole de Dieu, tout ce que les Apôtres ont enseigné par écrit & de vive voix ; ainsi que les Juifs ont receu, & reçoivent encore aujourd'huy pour parole de Dieu, non seulement ce que Moïse a écrit, mais encore ce qu'il donna de vive voix à Josué, & Josué aux soixante & douze Anciens, ceux-là aux Prophetes, & les Prophetes aux Hommes de la Grande Synagogue. Ce qu'il ne faut pas confondre avec les Traditions des Hommes que JESUS-CHRIST a condamnées, parce qu'elles aneantissoient la Loy de Dieu. Celles dont nous parlons ne tendoient qu'à établir & à faire observer avec plus d'exactitude ce que

Dieu avoit ordonné.

Comme les Iſraëlites croyoient donc que Moïſe avoit écrit les Ordonnances du Seigneur dans ſes Livres ; & que ce Miniſtre avoit laiſſé de vive voix le détail de ces Ordonnances, & leur parfaite exposition ; de meſme les Catholiques croyent que les Apôtres ont laiſſé par écrit & de vive voix la Doctrine que JESUS-CHRIST leur avoit enſeignée. Tous les Docteurs conviennent que les Evangeliſtes n'ont écrit que quelques années aprés la mort du Seigneur : Saint Jean le fit ſoixante-cinq ans aprés. Cependant les Apôtres enſeignoient & gouvernoient les Fideles ; ainſi il y avoit des doctrines & des pratiques qui n'eſtoient point écrites. Aprés que les Apôtres eurent écrit, ſans doute que les Fideles qui avoient converſé avec eux, qui les avoient entendu prêcher l'Evangile en public, n'ignoroient pas le veritable ſens de leurs écrits, ny l'eſprit de la Diſcipline qu'ils avoient établie. Ces fideles Diſciples de JESUS-CHRIST avoient ſoin d'inſtruire ceux qu'ils

choisissoient pour leur succeder. Ces Successeurs ont fait paroître un zele merveilleux à défendre & à conserver dans son entier le precieux dépôt qui leur avoit esté confié. Ils ont interpreté cette parole consignée dans les Ecritures, suivant l'esprit & le sens qu'ils en avoient receu, & ont gardé religieusement ces observances, touchant les Rites, le gouvernement, & plusieurs points de discipline, qui leur avoient esté laissés.

Vous voyez, MESSIEURS, ce que les Catholiques entendent par les Traditions. Ils n'égalent pas à la parole de Dieu, des inventions humaines : Ceux qui les en accusent les calomnient. Remarquez mesme en passant qu'il n'y a point de voye plus courte & plus certaine que la Tradition, pour finir les disputes de la Religion, où tous conviennent de l'autorité de l'Ecriture, & où il ne s'agit que d'en trouver le veritable sens. Ce que vous ne considerez pas assez ; car quand on vous demande quelle assurance vous avez que vous estes dans une bonne Re-

ligion, vous croïez avoir satisfait à la question qu'on vous propose, en répondant que vous n'avez point d'autre Religion que celle de JESUS-CHRIST; que c'est de luy & non des hommes, que vous apprenez ce que vous devez croire. Ce langage est celuy de tous les Heretiques: Les Arriens, les Nestoriens, les Pelagiens, les Anabaptistes, les Sociniens parlent de la mesme maniere. Toutes les Sectes Chrêtiennes reçoivent l'Ecriture, mais elles l'expliquent selon leur propre sens: au lieu que les Catholiques font profession de ne rien innover dans la Doctrine, & qu'ils entendent les écrits des Apôtres, comme ils sçavent par la Tradition que les Apôtres les ont eux-mesmes entendus.

C'est par la Tradition qu'on a combatu les heresies dans tous les siecles. Le Concile de Nicée vainquit Arius, en luy opposant le consentement universel de toute l'Eglise, qui avoit receu une Doctrine contraire. Cet Heretique soûtenoit ses erreurs par l'Ecriture; mais le

Concile luy prouvoit par la Tradition, qu'il prenoit mal le ſens de l'Ecriture. C'eſt ainſi que les Peres du Concile de Trente, dans toutes les queſtions qu'ils agiterent, ſe ſervirent, pour les finir, de l'Ecriture interpretée par les Peres de tous les Siecles, c'eſt à dire, par la Tradition.

Pourriez-vous, MESSIEURS, condamner l'Egliſe Romaine en ce point, & prendre de là un ſujet de ſeparation ? Tous vos Docteurs ne recourent-ils pas eux-meſmes à la Tradition pour établir l'uſage du Baptême des petits enfans, & autoriſer le changement qui s'eſt fait du ſeptiéme jour de la Semaine au premier, pour en faire le jour de repos & de ſanctification des Chreſtiens.

Jettez, MESSIEURS, les yeux ſur ce qui ſe paſſe parmy vous ; vous y reconnoîtrez que vous faites ce que vous condamnez dans l'Egliſe Romaine. Souffririez-vous volontiers qu'on introduiſit dans voſtre Societé des pratiques contraires à celles que vous ſçavez eſtre paſſées de vos premiers Reformateurs juſques à vous ?

Lors qu'on diſpute ſur la doctrine, ne vous attachez-vous qu'à la ſeule parole de Dieu écrite ? Et ſi l'on donne de nouvelles interpretations à l'Ecriture, ne faites-vous qu'oppoſer à ces interpretations, des Paſſages de la meſme Ecriture, pour ſoûtenir le ſens que vous luy donnez ? Cela eſt contre l'experience. L'eſtime que vous avez conceüe pour vos premiers Reformateurs, a fait que vous n'avez pas ſeulement conſervé leurs écrits ; mais que vous avez gravé dans voſtre eſprit le propre ſens de leurs paroles. Pour ſçavoir ce qu'a enſeigné Calvin, il n'eſt beſoin que de recourir à ceux qui ſont les enfans de ceux qu'il a inſtruits de vive voix. Quand il n'auroit point écrit, ſa doctrine ſe ſeroit conſervée dans les lieux où l'on s'eſt attaché à luy. C'eſt par la Tradition de cette doctrine; que dans le Synode de Dordrek les Calviniſtes ont voulu combatre les Arminiens. Ceux-là oppoſoient l'Ecriture pour ſoûtenir leur doctrine qui vous eſtoit nouvelle ; & ce fut à cauſe de cette nouveauté, & parce qu'ils

s'écartoient de la doctrine qui vous avoit esté enseignée, que vous les declarâtes Heretiques, & que vous les retranchâtes de vostre Communion.

Quand vous estes aux prises avec les Sociniens, aprés qu'ils ont éludé tous les passages de l'Ecriture, que vous alleguez contr'eux, vous estes obligez d'employer la Tradition, & de faire voir par l'autorité du Concile de Nicée, & des anciens Peres, que leur doctrine n'est pas celle des premiers siecles de l'Eglise, & que le sens qu'ils donnent à l'Ecriture n'est pas celuy que les anciens Docteurs luy ont donné.

Vous sçavez, MESSIEURS, comment ils reçoivent ces argumens pris de la Tradition. Ils ont droit de vous reprocher, que comme vous la rejettez dans les autres points de la Religion, vous n'avez pas droit de vous en servir dans les disputes que vous avez avec eux. Vous répondez mal à ces reproches, & en toute occasion vous faites paroître que vous n'estes pas d'accord avec vous mêmes : Que vous condamnez d'erreur

dans les Catholiques, ce que vous reconnoiſſez chez vous pour une verité ; ce qui paroîtra encore plus clairement dans la diſpute que vous avez avec eux au ſujet de l'infaillibilité de l'Egliſe.

Vos Docteurs vous déguiſent en ce Point, comme en tous les autres, les ſentimens de l'Egliſe Romaine. En vous propoſant la Doctrine Catholique, ils tâchent de vous perſuader qu'elle regarde des pecheurs impenitens & des reprouvez, comme des membres vivans du corps de l'Egliſe, participans à cette vie de grace, que JESUS-CHRIST, comme chef, influë dans les membres qui luy ſont unis par la charité. Ils accuſent les Catholiques de faire de leur Egliſe, qui eſt repreſentée dans les Conciles, une Souveraine, qui par un droit abſolu peut faire un article de Foy de ce qui ne l'eſt pas, & changer, ſelon ſon caprice, les dogmes de la Religion. On vous trompe, MESSIEURS ; ce n'eſt point là ce que croïent les Catholiques. Ils diſent que l'Egliſe conſiderée dans ſa forme exterieure, & en tant

que

que c'eſt un corps uny par des liens exterieurs, contient des bons & des méchans, des reprouvez & des élûs. Et qui en pourroit douter, puis que l'Evangile compare l'Egliſe à une aire, qui a de la paille & du bon grain, à un champ où l'ivroye eſt mêlée avec du froment, & à un filet de peſcheurs qui renferme de bons & de mauvais poiſſons? Tout le monde convient qu'il n'y a que les éleus qui ſoient unis à JESUS-CHRIST, comme à leur chef, par des liens qui ne ſe rompront jamais.

Les Catholiques n'ont jamais crû que l'Egliſe repreſentée dans les Conciles, fût tellement maîtreſſe des dogmes de la Religion, qu'elle pût les changer à ſon gré, diſpoſer deſpotiquement de la diſcipline de JESUS-CHRIST, & faire le noir du blanc, ainſi que vous l'en accuſez. Les Theologiens Catholiques regardent les Evêques qui compoſent les Conciles, comme de fidelles témoins, qui ſe trouvent dans ces ſaintes Aſſemblées, pour y dépoſer de la Doctrine qu'ils ont receuë

de leurs predeceſſeurs, & qu'ils ont trouvée établie dans leurs Egliſes ; & pour expliquer, par les lumieres de l'Ecriture & de la Tradition, ce qui avoit beſoin d'une explication plus étenduë. Les Catholiques donnent donc à l'Egliſe aſſemblée dans les Conciles le ſeul droit d'interpreter la Parole ſainte ; ils veulent que ſon interpretation ſoit preferée à celle des particuliers, & qu'elle ſoit écoutée comme la maîtreſſe, non pas comme la reine de la foy des Fideles.

Que dit-elle en cela, MESSIEURS, que tout le monde Chrêtien ne doive dire, puis que l'Ecriture le dit en tant d'endroits ? *Obeiſſez*, dit S. Paul, *à vos Conducteurs, & vous y ſoûmettez. Qui vous écoûte*, dit le Sauveur, dans l'Evangile à ſes Apôtres, & en leurs perſonnes à tous leurs ſucceſſeurs, *m'écoûte ; & qui vous rejette, me rejette.*

Quelque averſion que vous ayez pour ce dogme, vous devez vous y aſſujettir : Vos propres principes vous y obligent. 1°. Voſtre diſcipline ne decide-t-elle pas aſſez clai-

rement que dans les matieres de Doctrine, l'on doit se soûmettre aux arrestez des Synodes nationaux, à peine d'excommunication? Si vous ne croyez pas que ces arrestez ayent une autorité infaillible, qu'y auroit-il de plus injuste que cette sentence d'excommunication ? Ce foudre ne doit estre lancé que contre les plus grands pecheurs : Si les Synodes nationaux n'ont pas cette autorité dans les décisions des points de la Foy, quel grand crime sera-ce de ne s'y soûmettre pas ? Chap. 5. des Consistoires.

Que Messieurs vos Ministres se tournent du côté qu'il leur plaira ; qu'ils vous disent tant qu'ils voudront, qu'on doit se soûmettre à ces arrestez des Synodes nationaux, non pas en vertu du Decret même, mais par la force de la parole de Dieu, dont ils se servent pour soûtenir un article de foy ou de discipline ; cette défaite qui se lit dans tous les Auteurs qui ont traité cette matiere, est miserable ; car enfin, si l'on ne se soûmet aux Decrets des Synodes nationaux, que par la seule consideration de la force du texte

de l'Ecriture qu'ils alleguent, pourquoy ne ſe ſoûmet-on pas aux decrets d'un Colloque , ou d'un Synode provincial , lors qu'ils ſont apuyez des mêmes paroles de l'Ecriture ? Ces paroles ſont-elles moins paroles de Dieu dans la bouche des Miniſtres,qui compoſent un Colloque ou un Synode provincial, que dans celle des Miniſtres, qui compoſent un Synode national ? Qu'eſt-ce qui leur donne une ſi grande autorité, que ceux qui refuſent de s'y ſoûmettre, ſoient dignes d'excommunication ? Eſt-ce l'excellence de la matiere de leurs Decrets, qui ne ſont tiſſus que des textes de l'Ecriture ? mais en cela leurs Decrets n'ont rien, qui les diſtingue des Decrets des Colloques & des Synodes provinciaux, qui ſont pleins des meſmes textes. Ce n'eſt donc que la forme, le titre, la qualité de ſuprême Tribunal & de dernier reſſort, qui leur concilie cette autorité, puis que juſques-là, quelque refus que l'on ait fait de ſe ſoûmettre à la parole de Dieu, l'on n'eſt pas digne des foudres & des anathemes de l'Egliſe.

Dans la Lettre que vous écrivez à vos Synodes nationaux, *vous promettez & jurez devant Dieu, de vous soûmettre à tout ce qui sera decidé, persuadez que vous estes*, comme portent les termes de la Lettre, *que Dieu y presidera par son Esprit & par la regle de sa Parole, pour les conduire en toute verité* : car pourquoy ce jurement & cette protestation, si vous n'êtiez pleinement persuadez que Dieu, par la lumiere de son Esprit, conduira si certainement ceux qui composent ces assemblées, qu'ils donneront à sa parole son veritable sens, & qu'ils n'établiront rien de contraire à la pureté de la foy & de la discipline?

Vous ne faites pas la même protestation en écrivant à vos Synodes provinciaux; & si on la fait glisser dans quelque lettre d'envoy qu'on leur adresse, vous relevez cela comme un manquement. D'où vient cette difference entre la soûmission que vous rendez à vos Synodes provinciaux, & celle que vous rendez à vos Synodes nationaux? Ce n'est pas purement &

ſimplement de la parole de Dieu ; puis que les uns & les autres en font la matiere & l'argument de leurs déciſions. Ce ne peut donc eſtre que l'effet de cette conviction interieure de ce point de la doctrine catholique ; Qu'il faut ſe ſoumettre aux Aſſemblées ſouveraines du Corps de l'Egliſe, & que ceux qui ne le font pas, renverſent l'ordre que Dieu a étably dans ſa Maiſon: Ainſi vous vous ſentez obligez de reconnoiſtre l'infaillibilité de l'Egliſe, & l'autorité des Conciles.

L'on oblige ceux qu'on reçoit au Miniſtere, non ſeulement de ſouſcrire & de jurer la confeſſion de foy des Egliſes Pretenduës Reformées de France, & l'obſervation de leur diſcipline ; mais encore les déciſions faites dans le Synode de Dordrek contre les Remontrans. Pourquoy obliger ces nouveaux Miniſtres à jurer également la confeſſion de Foy, & les déciſions d'un Synode general, ſi l'on ne réconnoiſſoit une autorité infaillible dans ce Synode, auſſi bien que dans la confeſſion de Foy ? Cette confeſſion,

qui eſt appuyée ſelon vous, ſur tant de textes de l'Ecriture, n'a-t-elle pas aſſez de force par elle-meſme? ne ſuffit-elle pas pour ſoûtenir ces nouveaux Docteurs contre l'artifice des Remontrans? Pourquoy y joindre les déciſions du Synode de Dordrek, ſi l'on n'eſtoit dans cet heureux préjugé pour la verité, que le S. Eſprit preſide dans ces Aſſemblées generales, & qu'il y donne aux Fideles, d'une maniere certaine & infaillible, le veritable ſens de l'Ecriture?

Vous croyez avec l'Egliſe Catholique, que les Elûs auront infailliblement la gloire à laquelle ils ont eſté predeſtinez. Permettez-moy, MESSIEURS, de fonder ce raiſonnement ſur ce principe. Les Elûs ne peuvent acquerir la vie eternelle, s'ils ne conſervent la pureté de la Foy, & du culte qui eſt dû à Dieu: Car enfin ſi leur croyance eſt infectée d'hereſie, & leur culte taché d'idolatrie, & qu'ils meurent dans cet état, ils ſont exclus du Ciel, *où rien d'impur ne peut entrer.*

Si vous poſez une fois que l'E-

glise peut faillir, jusques à établir, par ses décisions, des dogmes heretiques, & des cultes idolatres, que deviendra la foy & le culte des Elûs qui sont dans l'Eglise ? L'un & l'autre pourront-ils manquer d'estre soüillez ? Ces Elûs croiront-ils, ou pratiqueront-ils le contraire de ce qu'aura decidé l'Eglise ? S'ils croyent le contraire, il faut qu'ils le fassent paroître par leur confession, puisque *de cœur on croit à justice, & que de bouche on fait confession à salut.* S'ils pratiquent le contraire, il faudra qu'ils se separent necessairement des assemblées publiques où ce culte est pratiqué, sans quoy ils ne sçauroient éviter de se corrompre avec les autres.

Pour se mettre à couvert de la force de ce raisonnement, l'on ne peut recourir qu'à l'invisibilité de l'Eglise, & dire qu'en ce cas les Fideles sont cachez aux yeux des hommes, & qu'ils conservent en leur particulier la pureté de leur foy & de leur culte, comme ces sept mille hommes qui n'avoient point fléchy le genou devant Baal. Ce re-

tranchement où se jettent ordinairement vos Messieurs, n'est pas de la force qu'ils se l'imaginent ; car enfin la foy se produit necessairement au dehors dans les occasions ; lors qu'on croit, on parle selon ce qu'on croit. *J'ay crû*, dit David, *& pour cela j'ay parlé* ; & le Sauveur dans l'Evangile n'exige pas seulement qu'on croye en luy, il veut qu'on le confesse devant les hommes, si l'on veut estre confessé, & avoüé de sa propre bouche en presence de son Pere.

C'est cette persuasion qui a fait nos Martyrs, car s'il eût suffi de croire de cœur, sans confesser de bouche, jamais l'Eglise n'auroit esté arrosée du sang de tant d'illustres témoins de la verité. Je passe plus avant, & je dis, que quand l'on pourroit conserver la pureté de sa foy dans une communion heretique, l'on ne sçauroit garder la pureté de son culte dans une communion idolâtre, parce qu'on participe necessairement au culte public. Il faut en ce cas, ou que les Elûs participent à ce culte sincerement,

& de bonne foy, & alors ils feront de malheureux idolâtres ; ou qu'ils n'y participent qu'exterieurement, ou en apparence, ce qui les fait de miferables hypocrites, *dont la part fera le feu qui ne s'éteindra jamais.*

Ce qu'on allegue de ces fept mille hommes, qui n'avoient point ployé le genou devant l'idole, ne favorife point ce qu'on dit de l'invifibilité de l'Eglife, parce que ces hommes, qui eftoient des dix Tribus feparées de la Tribu de Juda, ne s'eftoient point trouvez dans les affemblées de leurs freres idolâtres. Ils s'eftoient unis pour le culte public, à la Tribu de Juda, qui avoit confervé la pureté du culte, & qui avoit dans fes limites ce fameux Temple où fe devoit faire le fervice divin ; de forte que l'Eglife eftant tres-vifible dans cette Tribu, ceux des autres Tribus qui vouloient vivre en la crainte de Dieu, fuivant les ordres qu'il en avoit donnés par la bouche de fes Prophetes, pouvoient fe ranger facilement, & fe rangeoient en effet, en ce qui regarde le Culte divin, à cette Tribu,

à qui, suivant l'expreſſion de Saint Paul, appartenoient le Service divin, & la Loy.

Il n'y a rien de ſemblable dans noſtre hypotheſe, car poſé une fois, que l'Egliſe univerſelle ait erré, que ſes dogmes & ſon culte ſoient corrompus, il n'y aura plus d'Egliſe, à laquelle les Elûs ſe puiſſent ranger; ainſi ils ſeront obligez inévitablement de ſoüiller leur foy, ou tout au moins de tremper dans un culte idolâtre; & par conſequent ils n'auront point de part au ſalut eternel, non plus que les idolâtres; ce qui eſt, comme vous le voyez, d'une terrible conſequence.

Pour ce qui regarde les matieres de la grace, vos Sçavans tombent d'accord qu'elles ne ſont plus aujourd'huy un ſujet de conteſtation, & l'on eſt revenu de cette erreur où l'on eſtoit, que l'Egliſe Romaine fût Pelagiene, ou demy Pelagiene. Il n'y a que deux ou trois points dans cette matiere, qui ſemblent eſtre des differends réels; mais qui au fond, ſi l'on y prend bien garde, ne ſont que des conteſta-

tions de mots. Le premier eſt celuy de la juſtification par la foy & par les œuvres, en quoy vos ſentimens paroiſſent d'abord contraires à ceux de l'Egliſe Catholique ; mais il n'y a qu'à ſe bien entendre, & qu'à expliquer les idées qu'on a attachées à ces termes, de *juſtifier*, & de *Foy* dans l'une & dans l'autre communion, pour tomber d'accord du fond de la choſe. Vous prenez ce terme de *juſtifier* dans un ſens relatif, & ſuivant l'uſage du Barreau, pour abſoudre ; ainſi chez vous la juſtification ne renferme que le pardon des pechez. Bien qu'on ne puiſſe pas nier, que ce terme ne ſe prenne quelquefois en ce ſens dans l'Ecriture, il eſt neanmoins à craindre, que reſtraignant la juſtification au ſeul pardon des pechez, vous ne donniez dans le ſens de Pelage, qui faiſoit conſiſter la Grace juſtifiante dans la ſeule remiſſion des pechez. L'Egliſe Catholique prend ce terme de juſtifier dans un ſens abſolu & phyſique, comme on parle dans les Ecoles. Selon elle, un homme d'injuſte eſt fait juſte, lors qu'il re-

çoit, non ſeulement l'abſolution de ſes pechez & le pardon de ſes offenſes ; mais outre cela, la grace que vos Theologiens appellent ſanctifiante, regenerante. Il faudroit eſtre fort ignorant & fort opiniâtre, pour nier que ce terme de juſtifier ne ſe prenne ſouvent en ce ſens là dans les Ecritures, & que c'eſt ordinairement comme le prend S. Auguſtin, & tous les autres Peres.

Pour ce qui eſt de la Foy, vous entendez par celle qui vous juſtifie, une Foy qui éclaire l'eſprit & purifie le cœur, qui eſt accompagnée d'eſperance, de charité, de penitence, que S. Jacques appelle une Foy vive, & que S. Paul dit eſtre operante par la charité & par les bonnes œuvres ; au lieu que les Catholiques n'entendent par la Foy, qu'une habitude dans l'entendement qui le rend veritablement perſuadé de la verité des choſes contenuës dans la parole de Dieu.

Dans le ſens que vous prenez ces termes de *juſtifier* & de *Foy*, l'on ne vous niera pas qu'on ne puiſſe dire que la ſeule foy juſtifie, parce

que dans la notion que vous en donnez, vous ſuppoſez qu'elle impetre de la miſericorde de Dieu, par le merite de JESUS-CHRIST, qui eſt ſon principal objet, le pardon de nos pechez, & qu'elle eſt accompagnée, comme vous le dites, de l'eſperance, de la charité, & de toutes les vertus Chrêtiennes.

Mais auſſi prenant ces termes de *juſtifier* & de *Foy*, dans le ſens que les prennent les Catholiques, vous ne ſçauriez nier que nous ne ſoyons juſtifiez par la foy & par les œuvres conjointement. Par la foy, comme par une diſpoſition precedente qui nous met en état de recevoir l'eſprit de charité & de ſainteté, & par la charité meſme, comme par une habitude qui rend juſtes & ſaintes toutes les facultez de nos ames, & qui purifie tous les mouvemens de nos cœurs, ce qui eſt préciſement cette juſtice que vos Theologiens appellent une juſtice inherante.

Mais prenez ces termes dans le ſens qu'il vous plaira, puis que cette Foy par laquelle nous ſommes juſtifiez, eſt ſelon vous une foy vive &

efficace, accompagnée de repentance, & de toutes les bonnes œuvres; vous ne pouvez pas nier par vos propres principes, que nous ne ſoyons juſtifiez par la foy & par les œuvres. Et ne me dites pas que ce ſens de l'Egliſe Romaine, affoiblit la grace de JESUS-CHRIST, ou la rend inutile dans l'œuvre de la juſtification; puis que le Concile de Trente l'attribuë toute entiere à la grace de Dieu & au merite de JESUS-CHRIST, & qu'en effet la juſtification premiere, comme parlent les Theologiens Catholiques, eſt un pur effet de la grace & du merite de noſtre Seigneur, qui nous a acquis par ſa mort, non ſeulement le pardon de nos pechez, mais auſſi la grace habituelle que le S. Eſprit répand dans nos ames; & que dans la juſtification ſeconde, les bonnes œuvres que nous faiſons & qui ſervent à nous conſerver cette juſtice aprés avoir eſté une fois faits juſtes par la grace prevenante, ſont des dons de la grace que Dieu donne aprés la premiere; de ſorte que c'eſt Dieu qui nous donne tout, & la

Seſſ. 6. c. 7.

volonté & l'action ſelon ſon bon plaiſir. Que ſi vous m'objectez, que tout aumoins par cette doctrine, l'on confond la juſtice que vos Theologiens appellent imputée avec la juſtice inherante. Je vous répondray que dans le ſentiment des Catholiques auſſi bien que dans celuy des Proteſtans, ces deux juſtices ſont veritablement inſeparables & marchent enſemble à l'égard du temps ; ce qui n'empeſche pas neanmoins qu'elles ne ſoient tres diſtinctes, & que dans l'ordre de la nature l'imputée ne precede l'inherante : parce qu'ils tiennent conſtamment que le pardon des pechez que Dieu nous accorde, en nous juſtifiant, eſt un effet de la communication de la Paſſion de JESUS-CHRIST, ou ſi vous voulez, de l'imputation du merite de ſa mort ; c'eſt à dire que cette remiſſion des pechez precede d'une primauté de nature, la juſtice inherante. Cette grande queſtion, qui a porté Luther à ſe ſeparer de l'Egliſe Romaine, n'eſt donc au fond qu'un differend chymerique ; ce qui fait voir que ce premier Auteur de

la Reforme estoit Schismatique, puis qu'il s'est separé sans sujet de l'Eglise qui luy avoit donné la naissance, & que ses Sectateurs l'ont accusée temerairement d'une erreur dont elle estoit innocente. Ce que vous devez considerer, MESSIEURS, avec attention, pour ne pas commettre la mesme injustice.

La seconde question qui est entre les Catholiques & les Protestans dans les matieres de la Grace, regarde la perseverance des Justes. Les Catholiques assurent que les Justes peuvent perdre leur justice, & devenir méchans; & les Protestans croyent au contraire, que les Justes ne peuvent jamais estre entierement dépoüillez de leur justice. Il n'y a qu'à s'expliquer pour ôter la matiere du differend; car ou les Justes sont élûs, ou ils ne le sont pas; s'ils sont élûs, les Catholiques tombent d'accord qu'ils ne sçauroient perir d'une perte totale & finale, le decret de la predestination estant immuable: mais s'ils ne sont pas élûs, il est constant qu'ils peuvent tomber, & perdre tout ce qu'ils avoient,

de juſtice : Ezechiel le dit expreſſement dans le chapitre 33 ; Et vos Docteurs tombent d'accord que ceux qui n'ont qu'une foy *à temps* ont une veritable juſtice, cette foy n'eſtant pas diſtinguée de la foy des Elûs quant à l'eſpece, puis qu'elle en a tous les caracteres, ſuivant la deſcription qu'en fait Saint Paul au chap. 6. de ſon Epître aux Hebreux. Il y a donc de veritables Juſtes qui peuvent perdre leur juſtice.

Le troiſiéme differend que Meſſieurs vos Miniſtres tâchent de faire plus grand qu'il n'eſt, regarde le merite des œuvres. Ils vous propoſent cette doctrine, que les bonnes œuvres meritent la vie eternelle, comme une doctrine pleine d'orgueil & de preſomption, & directement contraire à la doctrine de la Grace. J'avoüe qu'elle le ſeroit ſi les Catholiques donnoient à ce terme de *merite*, le ſens que luy donnent vos Miniſtres ; s'ils croyoient, comme on vous le veut perſuader, que les bonnes œuvres ont aſſez de prix & de valeur d'elles mêmes pour meriter la vie eter-

nelle, comme ayant une entiere proportion avec cet incomparable benefice; mais ce n'eſt point là leur ſentiment. Quand ils diſent que les bonnes œuvres meritent la vie eternelle, ils parlent avec les Peres de l'Egliſe dans le ſens des Peres de l'Egliſe, & principalement de Saint Auguſtin, cet illuſtre Défenſeur de la Grace. Ils ne diſent autre choſe, ſi ce n'eſt, qu'on obtient la vie eternelle par les bonnes œuvres, en vertu de l'alliance Evangelique, en laquelle Dieu s'eſt engagé ſolemnellement de recompenſer de la vie eternelle, les bonnes œuvres de ſes enfans; ce qui n'empêche pas pourtant que la vie eternelle ne ſoit un don de la grace de Dieu, parce qu'au fond les bonnes œuvres ſont, comme dit S. Bernard, la voye qui conduit au Royaume eternel; mais elles n'en ſont pas proprement la cauſe; & que quand Dieu couronne ces bonnes œuvres, il ne fait que couronner ſes dons, ſuivant la penſée & l'expreſſion de Saint Auguſtin. Et vous avez d'autant moins de ſujet de vous ſcandaliſer de ce

Conc. Trid. ſeſſ. 6. cap. 16.

terme, que selon vos principes, les bonnes œuvres des Fideles sont les fruits du S. Esprit, & que les défauts qui s'y trouvent sont couverts de l'obeïssance que JESUS-CHRIST a renduë pour eux à la Loy de Dieu ; ce qui suffit pour les appeller dignes & meritoires de la vie eternelle, sans presomption & sans vanité, puis que tout leur merite vient de JESUS-CHRIST & de sa grace.

Je passe de la matiere de la Grace à celle des Sacremens, qui sont les instrumens dont Dieu se sert pour nous la communiquer; & pour commencer par leur nombre, je dis que puis que l'Eglise tient ce terme de *Sacrement* des Peres, l'on ne doit pas faire difficulté de donner ce nom à toutes ces saintes Ceremonies à qui ils l'ont donné. Ils l'ont donné (comme le reconnoissent vos plus sçavans Docteurs*) non seule ment au Baptême, & à l'Eucharistie, mais encore à la Confirmation & aux autres. Rien ne vous doit empêcher de recevoir ces ceremonies pour des Sacremens. Presque tous vos Docteurs, tant anciens que modernes

l'avoüent, en prenant ce terme dans le ſens même que vous le prenez, & que l'ont pris les Anciens, pour un ſigne viſible & ſenſible d'une grace inviſible. Je n'examine pas ſi ces Sacremens agiſſent ou comme des cauſes phyſiques, ou comme des cauſes morales, ny je ne touche point pluſieurs autres queſtions ſemblables qu'on peut agiter dans l'Ecole : je me contenteray de dire en paſſant, que la neceſſité du Baptême eſt ſuffiſamment établie par la priere que vous faites dans la celebration du Baptême, dans laquelle vous demandés à Dieu qu'il pardonne le peché originel à cet enfant qui doit eſtre baptiſé, & qu'il le ſanctifie par ſon eſprit : ce qui prouve évidemment, qu'encore que vous diſiez que les enfans des fideles ſont ſaints dés leur naiſſance ; & qu'en effet ils puiſſent eſtre appellés ſaints de cette ſainteté d'alliance qui eſt purement exterieure ; ils ne ſont pas neanmoins ſaints d'une ſainteté interieure, ni nettoyés de la ſoüillure du peché originel : puis que vous demandés à Dieu cette grace par

vôtre priere, en faveur des enfans qui ſont ſur le point d'eſtre baptizés, & en état de la recevoir par le Baptême. Elle eſt auſſi aſſés reconnuë par vos Synodes nationaux qui ont ordonné de baptiſer les petits enfans, non ſeulement au temps des Prêches, mais auſſi dans les Prieres publiques, & par ce loüable empreſſement que vous faites paroître à faire baptiſer vos enfans auſſi-tôt qu'ils ſont nez.

Pour ce qui regarde la Confeſſion, tous vos Docteurs en reconnoiſſent la neceſſité & l'utilité; aucun d'eux ne s'eſt aviſé de la condamner dans la communion des Lutheriens où elle eſt en uſage. Outre les raiſons que l'Egliſe a d'obliger les Penitens d'entrer dans le détail des pechez dans la confeſſion; vous reconnoiſſez vous-meſmes cette neceſſité par le beſoin qu'on a de recevoir des conſeils particuliers, comme autant de remedes ſalutaires pour eſtre guery des playes que le peché fait dans l'ame. Pour l'abſolution, nul de vous ne doute que les Paſteurs n'ayent le droit d'abſoudre les pe-

cheurs penitens en qualité de Ministres & de Lieutenans de JESUS-CHRIST : cela est fondé & dans l'Evangile & dans vos pratiques, n'y ayant aucun de vos malades qui ne souhaite recevoir avant que de mourir l'absolution de ses pechez par la bouche de son Ministre.

Il n'y a que la satisfaction qui vous fasse de la peine, sur quoy j'ay à vous dire qu'on prend plaisir à vous tromper, donnant à ce terme de *satisfaction* une idée qu'il n'a pas, comme s'il donnoit quelque atteinte à celle que JESUS-CHRIST a renduë à Dieu son Pere en faveur des pecheurs. Les Catholiques reconnoissent, que JESUS-CHRIST a par sa mort satisfait parfaitement à la justice de Dieu son Pere, pour les peines eternelles deuës aux pechez des hommes : mais ils disent que Dieu ne veut pas que nous ayons part à cette satisfaction que sous de certaines conditions, dont les principales sont les mortifications de la penitence. Quand donc on remplit ces conditions, que l'on mortifie sa chair, que l'on matte son corps, l'on peut

dire que l'on ſatisfait la Juſtice divine, parce que l'on fait ce qu'elle ordonne, & que l'on s'acquite de ce qu'elle demande des pecheurs pour avoir part au merite des ſouffrances de JESUS-CHRIST : c'eſt ce que ſignifie ce terme de *ſatisfaction* dans le langage des Peres de l'Egliſe, & même des Auteurs Payens qu'on eſtime pour leur eloquence.

Pour voir plus clair dans un ſujet qui vous fait de l'embarras, remarquez avec l'Ecriture & les Peres, que quand Dieu nous pardonne nos pechez, il nous délivre bien de l'obligation de ſouffrir les peines eternelles, mais il ne nous délivre pas toûjours des peines temporelles. Vous en avez mille exemples dans les Livres ſacrez : Un des principaux & des plus illuſtres eſt celuy du Prophete David. Vous ſçavez tous que Dieu luy pardonna ſon meurtre, ſon adultere, & le denombrement temeraire qu'il fit de ſon Peuple ; neanmoins il le punit pour ces mêmes pechez par la mort du fils aîné de Betſabée, & par une grande mortalité dont il affligea ſes Sujets.

Ne cherchez pas icy, je vous prie, cette distinction delicate de châtiment & de peine. J'avoüe que ces maux qui arrivent aux fideles repentans sont des châtimens; mais l'on ne peut pas nier aussi qu'ils ne soient des peines du peché dans un sens, puis que Dieu les envoye à cause des pechez, & qu'il les fait sentir aux fideles en sa justice. Vous l'avoüez vous-mêmes dans vos Prieres publiques, où le Ministre dit au nom de tout le peuple, *que quand Dieu vous puniroit plus rigoureusement qu'il n'a fait jusqu'à cette heure, vous confessez que vous l'avez bien merité.* Ce sont de veritables fideles, selon vous, qui parlent & qui confessent que Dieu les a punis, & qu'il les peut punir encore à bon droit plus rigoureusement. Ainsi ce sont des Fideles qui sont encore sujets à des peines temporelles, puisque toute punition dit un rapport à un Juge qui punit, & à des crimes pour lesquels il punit.

Sur ce fondement ferme & inébranlable, je soûtiens que, suivant vos propres principes, rien n'em-

pêche qu'on ne puiſſe dire que les Fideles qui ſouffrent ces peines avec un eſprit de patience, ſatisfont à la juſtice de Dieu, principalement ſi Dieu daigne couvrir les defauts qui ſe trouvent dans ces ſouffrances, de cette juſtice de Jeſus-Chriſt que vos Theologiens appellent ſa juſtice paſſive, qui comprend ſes ſouffrances & ſa mort; car enfin je ne vois pas pourquoy le Pere celeſte, qui accepte, ſelon vôtre Theologie, l'obeïſſance que vous rendez à ſa Loy, en couvrant ſes imperfections & ſes defauts de cette obeïſſance parfaite que Jeſus-Chriſt a renduë aux commandemens de Dieu ſon Pere, afin qu'elle vous rende dignes de la gloire du Ciel, ne pourra pas auſſi accepter de la même maniere les ſouffrances & les peines qu'endurent ſes enfans en ſuppléant à ce qui leur manque, & les couvrant, pour ainſi dire, des ſouffrances de Jeſus-Chriſt, qui leur donnent un prix ſuffiſant pour ſatisfaire ſa juſtice.

Pour répandre un peu plus de lumiere ſur ce ſujet, il faut ſçavoir que dans le ſentiment le plus commun

de vos Theologiens ; Jeſus-Chriſt, en qualité de chef & de caution, a accompli la Loy de Dieu pour tous ſes Elûs, ce qui n'empêche pas qu'ils ne ſoient obligez de remplir les commandemens de cette Loy, ſuivant ces paroles du Sauveur : *Si tu veux entrer dans la vie, garde les Commandemens.* Mais parce que cette obeïſſance que les Elûs rendent à la Loy eſt imparfaite, & qu'elle n'a pas ce degré de perfection que Dieu demande pour avoir droit à la vie, Dieu ſuplée aux imperfections & aux defauts qui ſe trouvent dans cette obeïſſance des Fideles, en leur appliquant celle de Jeſûs-Chriſt qui couvre les defauts qui ſe trouvent dans la leur propre. L'on peut dire de même que bien que Jeſus-Chriſt ait pleinement ſatisfait la juſtice de ſon Pere, pour les peines deües aux pechez ; neanmoins Dieu pour faire voir l'horreur qu'il a pour les pechez où tombent ſes enfans, & leur en donner une plus grande averſion, leur fait ſouffrir des peines, qui ne pourroient pas ſatisfaire ſa juſtice par elles-mêmes, mais il ſuplée à ce qui

leur manque, en leur communiquant le prix des souffrances de son Fils: De sorte que comme l'obeïssance que les Elûs rendent à la Loy de Dieu, ne laisse pas d'estre d'une obligation indispensable, quoyque Jesus-Christ ait accompli la Loy pour eux, & qu'elle n'affoiblit pas le merite de l'obeïssance de Jesus-Christ : de même encore que Jesus-Christ ait porté la peine deuë aux pechez des Elûs, cela n'empêche pas que la justice de Dieu n'en exige encore quelqu'une de ces mêmes Elûs; & l'on ne peut pas dire que ces peines qu'ils endurent donnent aucune atteinte au merite infini des souffrances de Jesus-Christ, puisque c'est de ses souffrances qu'elles empruntent tout leur prix; & que c'est en lui & par lui qu'ils satisfont, comme c'est de lui que les fruits de la penitence tirent toute leur dignité & toute leur force, c'est ainsi que *Session 14. cap. 8.* s'en explique le Concile de Trente.

Cette pensée me porte à remarquer en passant, que vous estes mal instruits de la doctrine des Indulgences & du Purgatoire, que l'on vous propose comme le poison mortel du

prix & du merite du Sang de J. C. L'Eglise Catholique croit fermement qu'il n'y a que le sang de J. C. qui nous purge de tous nos pechez, en nous delivrant de la mort eternelle, que nous avons meritée par nos crimes, & effaçant la soüillure de nos vices: Mais elle croit aussi que Dieu ne nous fait sentir l'efficace de ce Sang, que sous la condition de la mortification & de la penitence; que c'est dans ce dessein qu'il nous fait souffrir des peines temporelles, ou dans cette vie, ou aprés cette vie: qu'on peut prevenir ou moderer la rigueur de ces peines par le bon usage des indulgences, qui appliquent aux Fideles les merites du Sang de Jesus-Christ; & qu'enfin le Purgatoire n'est que pour donner moyen aux Fideles de souffrir des peines temporelles, lorsque celles qu'ils ont souffert dans cette vie ne sont pas proportionnées à la mesure & à la grandeur de leurs pechez: sur quoy vos Docteurs imposent étrangement à l'Eglise Catholique, comme je le feray voir dans un autre Ouvrage.

Vous voyez cependant que son

ſentiment, tel que je viens de vous l'expliquer, ne donne aucune atteinte au prix & au merite du Sang de Jeſus-Chriſt, ce qui eſt le point de la queſtion, parce que c'eſt le Sang de Jeſus-Chriſt, qui nous délivre des peines eternelles ; c'eſt le merite de ce Sang appliqué par les Indulgences aux perſonnes bien diſpoſées, qui appaiſe le courroux de Dieu ; c'eſt par la vertu de ce Sang que ſont abbregées les peines, qu'endurent les eſprits des predeſtinez dans la privation temporelle de la veuë de Dieu ; & c'eſt ce même Sang qui nous a merité la patience, qu'il faut apporter dans la ſouffrance des peines temporelles, qui ne ſont agreables à Dieu que par le merite de ce Sang, qui en couvre les defauts, & leur donne ce qui leur manque.

Il ne reſte plus qu'à vous parler du Sacrement de l'Euchariſtie qui ſemble eſtre le principal ſujet de diviſion. C'eſt pourquoy vous trouverez bon que l'on vous en parle avec plus d'étenduë. Cette queſtion a trois points, dont le premier regarde la preſence réelle de Jeſus-

Christ dans le Saint Sacrement ; le second, la necessité de communier sous les deux especes ; le troisiéme, le titre de Sacrifice propitiatoire, que les Catholiques donnent à ce Sacrement.

1° Vous tombez d'accord, avec les Catholiques, que Jesus-Christ est present dans l'Eucharistie d'une presence de vertu & d'efficace : Qu'il distribuë à ceux qui en sont dignes les graces, qu'il a meritées aux hommes par sa mort. Ce point n'est pas une matiere de controverse, comme vous le veulent faire croire le commun de vos Ministres. L'Eglise Catholique croit, aussi bien que la Pretenduë Reformée, qu'il faut communiquer aux benefices de la mort & de la passion de Jesus-Christ, comme à sa personne adorable ; qu'il faut manger la chair de Jesus-Christ spirituellement, par une meditation devote & par une foy enflammée, ce qui se fait dans l'usage & hors de l'usage du S. Sacrement. S. Thomas explique cette verité d'une maniere bien plus claire, que ne fait Calvin. La difficulté est donc si J. C.

eſt preſent dans ce venerable Myſtere d'une preſence ſubſtantielle, & s'il y communique non ſeulement ſes graces, mais auſſi la ſubſtance de ſon Corps & de ſon Sang; ou bien ſi la communication au Sang & au Corps de Jeſus-Chriſt dans le Myſtere de l'Euchariſtie, n'emporte qu'une communication aux bienfaits de ſa mort & de ſa paſſion, comme l'explique Monſieur Meſtrezat dans ſon Traité de la Communion à Jeſus-Chriſt au Sacrement de la Cene, Monſieur Amyraut dans l'expoſition de la Section 49. de vôtre Catechiſme, & pluſieurs autres de vos Docteurs. Les Catholiques croïent que l'on communique non ſeulement aux bienfaits de Jeſus-Chriſt, mais à ſa perſonne, à luy-même, en tant qu'il eſt Dieu & homme. Je feray voir que leur ſentiment eſt fondé dans les Textes de l'Ecriture; dans les alluſions que Nôtre Seigneur fait à la Pâque des Juifs; Qu'il ſe peut démontrer par le témoignage des Peres des quatre premiers ſiecles, & par vos propres principes; c'eſt à dire, par la doctrine receüe gene-

ralement dans vos Eglises, par vôtre Confession de Foy, par vòtre Catechisme, & par vos Prieres communes; Mais je me contenteray de tirer de ces trois endroits cinq ou six preuves, qui me paroissent suffisantes pour vous convaincre que vous n'avez pas droit de rejetter la doctrine des Catholiques.

La premiere preuve se prend des réponses à la troisiéme & quatriéme demande de la Section 52. du Catechisme, où vous faites dire à vos enfans, *Que par le signe du pain, le Corps de Jesus-Christ, en tant qu'il a esté offert une fois en sacrifice pour nous reconcilier à Dieu, nous est donné pour nous certifier que nous avons part à cette reconciliation, & qu'au signe du vin, Jesus-Christ nous donne son Sang à boire, en tant qu'il l'a une fois répandu pour le prix & satisfaction de nos offenses, afin que nous ne doutions point d'en recevoir le fruit.*

Faites, MESSIEURS, reflexion sur ces paroles, & vous y appercevrez la distinction qui y est établie de la Communion aux graces de Jesus-Christ, d'avec la Communion à son

Corps & à ſon Sang. Vous y verrez la neceſſité qu'il y a de communiquer en la Cene à la ſubſtance de Jeſus-Chriſt, auſſi bien qu'à ſes graces. *La reconciliation qui a eſté faite par le Corps de Jeſus-Chriſt, livré à la mort, eſt diſtinguée de ſon corps, & les fruits qui nous viennent du Sang de Jeſus-Chriſt, ſont diſtinguez de ce Sang:* Vous y reconnoîtrez que dans l'uſage de la Cene l'on ne participe pas ſeulement aux graces, qui nous ont eſté acquiſes par le Sang répandu de Jeſus-Chriſt, telles que ſont nôtre reconciliation avec Dieu, &c. *Mais auſſi au Corps & au Sang.*

Si communiquer au Corps & au Sang de Jeſus-Chriſt n'eſtoit, comme l'expliquent vos Docteurs que j'ay nommés, que communiquer aux benefices de la mort de Jeſus-Chriſt, vôtre Catechiſme n'auroit pas dû dire *Que le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt ſont donnez dans la Cene pour nous aſſurer, que nous avons part aux graces, qu'il a aquiſes aux hommes par ſa mort & par l'effuſion de ſon ſang.* Il auroit ſuffi de dire purement & ſimplement, que le pain & le vin de la Ce-

ne nous ſont donnez, pour nous aſſurer que nous avons part à la reconciliation & aux fruits de la mort de Jeſus-Chriſt ; puiſque le pain & le vin de la Cene, ſelon vous, en tant que ſeaux & Sacremens, ſont capables de produire cette certitude, auſſi-bien que l'eau du Baptême : ce que l'Auteur du Catechiſme dit ſi poſitivement & ſi clairement, *Que c'eſt le corps qui nous eſt donné dans le pain, & le ſang dans le vin, pour nous aſſurer de nôtre reconciliation, & que nous recevons les fruits de ſa mort*, eſt une preuve évidente qu'il fonde cette certitude, qu'on participe aux fruits de la mort de Jeſus-Chriſt, ſur ce que nous ne communiquons pas ſeulement au bien-fait de ſa mort ; mais que nous participons réellement à la ſubſtance de ſon corps & de ſon ſang, & que nous mangeons ce pain vivant & vivifiant pour en tirer l'eſprit & le ſuc de vie.

Ajoûtons à cela, que ſi communiquer au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt, n'étoit au fond, comme vous le croyez communément, que communiquer aux

bien-faits de sa mort & de sa Passion, vôtre Catechisme parleroit un langage impertinent & ridicule ; car quand il dit, *Que le corps & le sang nous sont donnez dans la Cene, pour nous assurer que nous avons part à sa reconciliation, & que par le vin, le sang nous est donné pour nous certifier que nous avons part aux fruits & aux benefices de ce sang :* c'est comme s'il disoit que les benefices & les graces de Jesus-Christ nous sont donnez en la Cene, pour nous assurer que nous avons part à ces benefices & à ces graces, puisque dans vôtre hypothese, le corps & le sang de Jesus-Christ donnez aux fideles par l'Eucharistie, ne sont au fond, que les benefices acquis à ces fideles par le corps mort & par le sang répandu de Jesus nôtre Seigneur ; ce qui n'est pas plus juste ny de meilleur sens, que si on disoit à quelqu'un qu'on luy donne un écu pour l'assurer qu'on luy donne un écu.

2°. Dans la seconde réponse de la même section de vôtre Catechisme, il est dit, *Qu'encore qu'on communique à Jesus-Christ par le Baptême & par la*

parole, toutefois ce n'est qu'en partie, & que la pleine & parfaite Communion à Jesus-Christ nôtre Seigneur, ne se trouve que dans la Cene.

Ou ces paroles ne signifient rien, ou elles marquent, qu'au lieu que par le Baptême & par la parole, l'on ne communique à Jesus-Christ, qu'en tant que l'on communique à ses bien-faits : dans la Cene l'on communique à sa substance. Car enfin, si dans la Cene l'on ne communique qu'aux benefices de la mort & de la Passion de Jesus-Christ, ne fait-on pas le même dans le Baptême ? Et où sera cette plenitude & cette perfection de Communion qui se trouve dans la Cene, & qui ne se trouve point dans le Baptême & dans la parole ; puisque dans la Cene l'on ne communique, selon vôtre Theologie, qu'aux benefices de la mort de Jesus-Christ, non plus que dans le Baptême. Celuy qui dit qu'on ne communique qu'en partie à une chose, dit qu'il y en a une autre à laquelle l'on ne communique pas : dans la Communion de Jesus-Christ il y a deux choses, sa

personne & ses graces. A laquelle de ces deux choses ne communique-t-on point dans le Baptême ? est-ce aux graces ? mais toutes les graces de Jesus-Christ ne sont-elles pas communiquées aux fideles avec sa Passion ? la remission des pechez, qui est la principale grace, est purement indivisible, ainsi elle est communiquée toute entiere. La grace sanctifiante & regenerante a aussi deux parties, qui sont toutes deux communiquées aux Baptisez, suivant la Theologie de S. Paul au 6. de son Epître aux Romains ; ainsi les Baptisez communiquent à Jesus-Christ tout entier à l'égard de ses graces ; ce qui fait dire à S. Paul qu'ils sont revêtus de Jesus-Christ , & qu'ils deviennent une même plante avec luy.

Le seul privilege de la Cene sur le Baptême, est donc la Communion à la propre substance de Jesus-Christ, & la seule chose que vôtre Catechisme peut appeller une pleine & parfaite Communion de Jesus-Christ au Sacrement de la Cene, par opposition à la Communion impar-

faite, ou en partie à Jesus-Christ, qui se fait par le Baptême & par la parole.

3° Dans la Section 51. vôtre Catechisme enseigne *Que l'on doit vrayment participer au corps & au sang de Jesus-Christ, que son obeïssance ne nous est imputée qu'en tant que nous le possedons, qu'il faut le recevoir pour sentir le fruit & l'efficace de sa mort, non seulement en croyant qu'il est ressuscité pour nous délivrer de la mort éternelle : mais aussi qu'il s'unit à nous, & qu'il habite en nous.* Il ne faut qu'une tres-mediocre reflexion pour reconnoître que la Communion aux graces de Jesus-Christ est absolument distinguée de la Communion à sa personne, & que par le moyen du Sacrement, les fideles communiquent réellement à l'une & à l'autre.

4° Les termes dans lesquels l'article 37. de la Confession de foy est conceu, nous fournissent une quatriéme preuve. Vous y faites profession de croire *Que dans le Baptême & dans la Cene Dieu nous donne réellement & par effet ce qu'il y figure, & qu'il y faut joindre avec les signes ce*

qui y est representé. Vous m'avoûrez, MESSIEURS, que ce ne sont pas les seuls bien-faits de la mort de Jesus-Christ qui nous sont figurez & representez dans la Cene ; que c'est le corps & le sang de Jesus-Christ luy-même ; que le corps de Jesus-Christ est representé par le pain, comme vous le faites dire à vos petits enfans, & le sang par le vin. Il faut donc, afin que *Dieu donne réellement & effectivement ce qui est representé par le pain & le vin de la Cene*, qu'il donne réellement & par effet le corps & le sang de Jesus-Christ, avec tous les bien-faits de sa mort.

L'on peut tirer une cinquiéme preuve de cette verité des paroles de la réponse 4. de la section 53. qui porte *Que pour communier à Jesus-Christ il faut élever nos cœurs en haut où il est seant à la droite de Dieu son Pere ;* ce qui se rapporte à la Liturgie de la Cene, où l'on vous exhorte *d'élever vos cœurs en haut où est Jesus-Christ, dans l'assurance que vos ames seront disposées à être nourries & vivifiées de sa substance, lors qu'elles seront ainsi élevées par dessus toutes choses.*

Il

Il me semble que ces paroles marquent assez clairement qu'il faut communier à Jesus-Christ tel qu'il est présentement en l'état de la gloire Mais je ne vois pas comment vous pouvez accorder cette doctrine avec l'exposition que vous donnent Messieurs vos Ministres, de la Communion au corps & au sang de Christ, qu'ils font consister dans la communion des benefices de sa mort. Car enfin pour communiquer à Jesus-Christ de cette maniere, il suffit de le contempler mourant sur la Croix, & versant jusqu'à la derniere goute de son Sang pour nous racheter. Quand vous dites donc qu'*il faut élever vos cœurs au Ciel*, où il est couronné de gloire & d'honneur, *pour vous unir à luy*, vous insinuez assez clairement par là, ce me semble, que vous pretendez de vous unir à luy tel qu'il est presentement, & qu'ainsi vôtre union avec luy ne regarde pas simplement les benefices de sa Mort, mais sa propre substance. C'est ce que vous expliquez d'une maniere tres-claire & tres-évidente, & qui, à mon avis,

ne souffre aucune replique ; dans la troisiéme réponse à la demande de la Section 53. & dans l'article 36. de vôtre Confession de Foy, qui nous fournissent nôtre derniere preuve : en voicy les paroles, qui meritent bien d'être pesées. L'on demande à l'enfant dãs cette Section: *Avons-nous simplement en la Cene le témoignage des choses susdites, ou si elles y sont vrayment données ?* on répond : *En tant que Jesus-Christ est la verité infaillible, il ne faut point douter que les promesses qu'il fait en la Cene n'y soient accomplies, & que ce qu'il y figure ne soit verifié : ainsi qu'il le promet & represente, je ne doute point qu'il ne nous fasse participans de sa propre substance pour nous unir avec soy en une vie.* L'article 36. est conceu en ces termes : *Nous confessons que la sainte Cene, qui est le second Sacrement, nous est un témoignage de l'union que nous avons à Jesus-Christ, dautant qu'il n'est pas seulement une fois mort & ressuscité pour nous, mais aussi nous repaît & nous nourrit vrayment de sa chair & de son sang, à ce que nous soyons unis avec luy, & que sa vie nous soit commune. Or combien qu'il soit au Ciel jusqu'à ce qu'il*

vienne pour juger tout le monde, toutefois nous croyons que par la vertu secrette & incomprehensible de son esprit, il nous nourrit & vivifie de la substance de son corps & de son sang, nous tenons bien que cela se fait spirituellement, non pas pour mettre au lieu de l'effet & de la verité, imagination, ny pensée, mais dautant que ce mystere surmonte en sa hauteur la mesure de nôtre sens, & tout ordre de nature; Bref, pource qu'il est celeste, il ne peut estre apprehendé que par foy.

Si vous prenez la peine de reflêchir tant soit peu sur les paroles de cette réponse de vôtre Catechisme, & sur celles de cet article de vôtre Confession de Foy, je m'assûre que vous serez parfaitement convaincus que par le Sacrement de l'Eucharistie nous ne communiquons pas seulement aux benefices de la mort de Jesus-Christ, mais à la substance propre de sa chair & de son sang. C'est là precisément *ce qu'il promet en la Cene & ce qui doit estre accomply*, c'est *ce qui y est signifié & qui doit estre verifié*. Ce qu'il nous *promet* c'est de nous donner sa chair à manger &

ſon ſang à boire. Ce qui y eſt *ſignifié*, c'eſt la ſubſtance de ſon corps & de ſon ſang ; c'eſt donc l'union avec cette ſubſtance que nous procure l'Euchariſtie ; c'eſt *de cette ſubſtance dont il nous nourrit & vivifie*. Qui dit la ſubſtance & la propre ſubſtance d'une choſe, la diſtingue de ſes accidens ; ainſi l'aliment dont nous ſommes nourris ne ſont pas, ſuivant vos propres termes, les graces & les benefices de la mort de Jeſus-Chriſt. Ces graces & ces benefices ne ſont pas *la ſubſtance & la propre ſubſtance de Jeſus-Chriſt :* cette propre ſubſtance de Jeſus-Chriſt c'eſt ſon eſtre, c'eſt ſa propre perſonne, ſon humanité, ſa divinité conjointement. Tournez-vous du côté qu'il vous plaira ; mettez vôtre eſprit à la gêne, pour donner à ces paroles le ſens que vous voudrez ; vous ne les ſçauriez jamais accorder avec la Theologie de Meſſieurs Meſtrezat & Amyraut, & avec ce qu'on croit parmy vous, puis qu'on ne pourra jamais concevoir que les accidens d'une choſe, ſoient la propre ſubſtance de cette choſe.

J'ajoûte à ce que je viens de dire,

que c'eſt proprement cette Communion à la ſubſtance de Jeſus-Chriſt *qui eſt incomprehenſible, & qui ne ſe peut faire que par la vertu infinie du S. Eſprit : c'eſt cette union qui ſurmonte les ſens & la raiſon, & tout l'ordre de la nature, & qui ne peut eſtre compriſe que par la foy.* L'on ne peut pas dire raiſonnablement la meſme choſe de la Communion aux benefices de Jeſus-Chriſt : L'on conçoit aſſez facilement cette ſorte de Communion : Il ne faut pas une foy extraordinaire pour la croire.

Que la verité a une admirable force ! elle tire de la bouche de ceux mêmes qui la combatent un deſaveu de leur erreur. Vos premiers Reformateurs firent leurs efforts pour rejetter l'article de la preſence réelle de Jeſus-Chriſt dans le tres-ſaint Sacrement, comme il paroiſt par ce qu'un de vos Auteurs écrit de la diſpute de Luther avec Caroloſtad, qui avoit oſé nier cette preſence de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie. Il declama contre luy ; cependant dans la conference qu'ils eurent enſemble, Luther en luy preſentant un

verre de vin, l'invita de prouver ſon ſentiment par écrit, & luy donna un florin pour gage, qu'il luy donneroit beaucoup s'il en pouvoit venir à bout, car, dit Luther, je voudrois pouvoir entrer en ce ſentiment. Caroloſtad ne put ſatisfaire Luther qui le fit chaſſer de Saxe. Calvin ſans les reproches de ſa conſcience qui l'en empêcherent, eût pris les ſentimens de Zuingle qui ne reconnoiſt qu'une Communion aux graces de Jeſus-Chriſt : mais outre qu'il avoit trouvé une doctrine contraire établie parmy ceux qui s'étoient les premiers ſeparez de l'Egliſe Catholique, il eſtoit ſi prevenu que dans la Cene on participe à la ſubſtance de Jeſus-Chriſt, aprés ce qu'il avoit appris de ſaint Auguſtin, qu'il ne put s'empêcher de retenir le terme de *ſubſtance*, & qu'il établit fortement la Communion ſubſtancielle, comme il le fait dans le 4. Livre de ſes Inſtitutions ; & dans un petit Livre intitulé, *De la vraye participation au corps & au ſang de I. C.* aimant mieux faire une eſpece de galimatias que perſonne ne comprend, &

Hoſpin. hiſt. Sacrament.

que peut-eſtre il n'a pas entendu luy-même, que de renonçer aux expreſſions & aux ſentimens qui eſtoient receus generalement parmy les Chreſtiens. Vos aſſemblées les plus ſolemnelles ont tenu le même langage que Calvin. Peu de gens ignorent ce qui ſe paſſa dans la fameuſe aſſemblée de Witemberg en 1536. & dans le Synode National dont Monſieur de l'Epine ſoûtient le Decret au Traité qu'il a fait de la Communion de Jeſus-Chriſt. Dans la premiere de ces aſſemblées, qui fut honorée de la preſence de Luther, accompagné des plus fameux Miniſtres de ſon parti, l'on convint que Jeſus-Chriſt eſtoit preſent réellement & ſubſtantiellement dans le Sacrement de la Cene, & qu'il communiquoit réellement aux fideles la ſubſtance de ſon corps & de ſon ſang, ſous les ſimboles du pain & du vin : & dans la derniere, l'on condamna comme un ſentiment érroné celuy de ces Novateurs *Qui vouloient*, comme en parle le Miniſtre de l'Epine, *que la Communion à Ieſus-Chriſt ne conſiſtât que dans la participa-*

tion à la justice, à l'obeïssance, & aux autres fruits de la nature humaine, & au sacrifice de Iesus-Christ; & nullement à la substance de cette nature.

Je sçay bien que quelques-uns de vos Messieurs ont tâché d'éluder la force de cet argument, qui avoit déja esté touché par quelques Theologiens Catholiques, en disant, *Qu'il faut communier veritablement à la substance de Jesus-Christ regnant & triomphant dans le Ciel, mais que cela se fait par un effort de foy & de meditation Chrétienne, qui s'élevant au dessus des Symbôles de la Cene, va embrasser Jesus-Christ glorieux, repaît l'ame de l'assurance du salut qu'il nous a acquis, & de l'esperance de parvenir à la même gloire qu'il possede, comme nostre Chef.*

Voilà de grands mots, mais qui signifient peu de chose; car qui a jamais oüi dire, *Qu'on se repaît de la substance d'une chose, lors qu'on en considere avec application les qualitez & l'excellence.* C'est un sentiment inconnu à tous les Philosophes, tant Payens que Chrétiens. On voit assez les absurditez qui s'ensuivroient, puis qu'en ce cas-là l'on pourroit dire qu'un homme se repaîtroit de la substance

ſubſtance d'un grand Prince qui ſeroit de ſes amis, lors qu'il porteroit la veuë de ſon eſprit ſur ce Prince, tout brillant de gloire, tout chargé de lauriers à cauſe de ſes conquêtes, & qu'il penſeroit aux grands biens qu'il eſpere de ſa liberalité. Joignez à cela que ſi l'eſprit de ceux qui ont compoſé vôtre Confeſſion, eût eſté tel que ſe l'imaginent ces Theologiens, ils n'auroient pas fait mention *De la ſubſtance & de la propre ſubſtance de Ieſus-Chriſt;* ils ſe ſeroient contentez de dire, *Que les Fideles ſont nourris de ſa gloire.* Mais comment accorder cette expoſition avec les termes dont ſe ſervent les Auteurs du Catechiſme & de la Confeſſion, d'*Incomprehenſible myſtere, de vertu toute-puiſſante & infinie du Saint Eſprit, pour faire cette union qui eſt ſi miraculeuſe, qu'elle ſurmonte tout l'ordre de la nature.* Si pour ſe nourrir de la ſubſtance de Jeſus-Chriſt, il ne faloit qu'élever ſa Foy dans le Ciel, & par elle le contempler regnant & triomphant de ſes ennemis, je ne vois pas que ce fût là un myſtere ſi incomprehenſible, ny

qu'il falût une vertu si extraordinaire du S.Esprit pour operer cette union. On auroit encore moins sujet de dire que cette union surmonte tout l'ordre de la nature, puisque l'on voit des unions dans la nature plus surprenantes; ce qui m'oblige de remarquer en passant que la Communion à la substance de Jesus-Christ par le Sacrement de la Cene qu'ont reconnû les Auteurs de vôtre Catechisme & de vostre Confession de Foy, & dont parlent vos assemblées Synodales, est toute autre que celle de ces Interpretes, que vous recevez presentement; parce que celle-cy est fort facile à concevoir, comme vous en tombez d'accord, au lieu que la Communion à la substance de Jesus-Christ, qu'établissent vos anciens maistres, est une Communion inconcevable, & au dessus de l'intelligence & des hommes, & des Anges.

D'autres ont dit *Que cette Communion à la substance de Jesus Christ par la Cene, emportoit une union des fideles à la substance de Jesus-Christ même, mais que cette union ne consistoit que dans la liaison que fait le S. Esprit des fideles avec Iesus-Christ leur chef, semblable à*

telle qu'ont les membres d'un corps avec la tête, par le ministere des esprits animaux.

Ces Messieurs n'expliquent pas plus heureusement que les premiers, ce que disent les Auteurs du Catechisme & de la Confession de foy, que l'on communique à la propre substance du corps & du sang de Jesus-Christ. Pour en estre parfaitement convaincus, il ne faut que voir quel est le veritable sentiment de ces Messieurs, quelle est leur pensée, & la considerer sans cet embarras de paroles sous lesquelles ils l'ont voulu cacher.

Il est constant que les Interpretes ne veulent dire au fond autre chose, si ce n'est qu'en la Cene les fideles participent à la propre substance de Jesus-Christ en tant qu'il leur communique, comme chef, son esprit de grace, c'est à dire, les joyes, les consolations, les lumieres, & les autres graces de son esprit, & que cette union est appellée substancielle, parce que les deux extrêmes qui sont joints, sçavoir Jesus-Christ & les Fideles,

ſont des ſubſtances, & que le lien qui les unit, ſçavoir le S. Eſprit, en eſt une auſſi. Voilà la veritable penſée de ces Meſſieurs; voilà leur veritable ſens, qui s'éloigne, ce me ſemble, extrêmement de la penſée des Auteurs du Catechiſme, de la Confeſſion, & du ſens propre & naturel des termes qu'ils employent. 1° Parce que cette participation dont parlent les Interpretes, n'eſt au fond qu'une participation aux graces du ſaint Eſprit: Or on ne peut pas dire que ces graces ſoient *la propre ſubſtance de Jeſus-Chriſt*, & quand cette participation renfermeroit une communication à la ſubſtance même du ſaint Eſprit, l'on ne pourroit pas dire que cette ſubſtance du ſaint Eſprit, ſoit *la propre ſubſtance du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt*, qui eſt neanmoins la participation dont parle le Catechiſme & la Confeſſion de Foy. 2° Cette participation à Jeſus-Chriſt dans le ſens de ces Interpretes, laquelle ſe fait dans l'uſage de la Cene, ſe fait auſſi, ſelon leur aveu, dans le Baptême & dans la parole, & par con-

ſequent elle ne peut pas eſtre entierement la même que celle qui ſe fait en la Cene, laquelle dans l'eſprit des Auteurs de la Confeſſion de Foy & du Catechiſme, comme nous l'avons veu cy-deſſus, renferme quelque choſe de particulier, & un privilege qui l'éleve au deſſus du baptême & de la parole. 3° Cette participation dont parlent ces Interpretes n'eſtant effectivement qu'une participation aux graces du ſaint Eſprit, n'eſt proprement que la participation à la vertu de Jeſus-Chriſt & aux fruits de ſa mort, laquelle eſt diſtinguée par les Auteurs du Catechiſme & de la Confeſſion; & par les Miniſtres du Synode National, de la participation à la ſubſtance du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt. 4° Ces Interpretes confondent la communion à la ſubſtance propre de Jeſus-Chriſt, avec la communion à ſon Eſprit, au lieu que les Auteurs du Catechiſme & de la Confeſſion les diſtinguent tres-clairement, nous propoſant *la ſubſtance du corps & du ſang de Ieſus-Chriſt* comme un don qui eſt fait aux Fideles,

& la vertu efficace incomprehensible du saint Esprit, comme la main qui leur fait ce present ; *la substance du corps & du sang de Iesus-Christ*, comme un aliment qui doit estre uny à la substance des Fideles, & la *vertu incomprehensible du saint Esprit*, comme la cause qui leur applique cet aliment.

En un mot, l'union, dont parlent les Auteurs du Catechisme, de la Confession & les Ministres du Synode National, est une union substancielle, ainsi proprement appellée : mais celle de ces Interpretes ne sçauroit estre appellée de ce nom ; car si pour faire une union substancielle il suffisoit que les deux extrémes qui sont joints, & que le lien qui les unit fussent des substances, l'on pourroit dire que l'union du ciel des étoiles avec la terre, est une union substancielle, puisque le ciel & la terre sont des substances, & que l'air, qui est le milieu qui les joint & le canal par lequel celuy-là répand ses influences sur celle-cy, est une substance.

La similitude de la tête avec les membres, qu'employent ces Mes-

ſieurs, ne ſert pas à établir ce qu'ils pretendent ; car enfin l'on ne peut pas dire que les membres ſoient participans & ſoient nourris de la ſubſtance de la teſte, comme le Catechiſme & la Confeſſion de Foy diſent : *Que les Fideles ſont nourris & vivifiez de la ſubſtance du corps de Jeſus-Chriſt.* Que s'ils diſent que les eſprits animaux, qui viennent de la tête, nourriſſent les membres du corps, outre qu'ils parlent en méchans Phyſiciens, il faut qu'ils avoüent en même temps, que, comme ces eſprits animaux ſont, dans leur hypotheſe, une partie de la ſubſtance de la tête ; cet eſprit dont Jeſus-Chriſt nourrit ſes Communians, eſt une partie de la ſubſtance de ſon corps, ce qui eſt une étrange Theologie.

Enfin ceux qui entrent mieux dans le ſentiment des Auteurs du Catechiſme & de la Confeſſion de foy, avoüent franchement qu'il faut reconnoître que les fideles participent à la propre ſubſtance de Jeſus-Chriſt, ſi l'on prend ces mots dans leur ſignification naturelle & ordi-

naire. Mais ils ajoûtent qu'il n'eſt pas neceſſaire pour cela que cette ſubſtance ſoit ſous les ſimboles, ou ſous les eſpeces du Sacrement, qu'il ſuffit qu'entre ces ſimboles & cette ſubſtance il y ait une union relative & exterieure, telle qu'eſt celle d'un ſigne avec la choſe ſignifiée, & que la vertu infinie du ſaint Eſprit intervienne dans la celebration du Miſtere, pour communiquer immediatement aux fideles la propre ſubſtance de nôtre Seigneur. Ils avoüent que cette communication eſt inconcevable à l'eſprit humain, que c'eſt un grand Miſtere qu'il ne faut point ſonder, mais croire ; & en cela ils tiennent le langage des Peres, qui ont dit du Miſtere de l'Euchariſtie, auſſi-bien que de tous les autres de la Religion, qu'il n'en faut pas rechercher la maniere.

Ils parlent ſincerement & reconnoiſſent pour vray ce que les termes de leur Confeſſion les obligent de croire, mais ils me permettront de leur dire deux ou trois choſes. La premiere, que reconnoiſſans que par l'Euchariſtie on communique veri-

tablememt & réellement *à la propre substance de Iesus-Christ*, ils ne devroiént pas faire difficulté d'avoüer que c'est sous les especes Sacramentales que le Seigneur nous communique un si grand bien : car enfin est-il moins inconcevable, & repugne-t-il moins aux lumieres de la raison humaine, de dire que les fideles qui sont sur la terre sont nourris *de la propre substance de Iesus-Christ*, present seulement dans les Cieux d'une presence substancielle ; ou de dire que Jesus-Christ nous donne & nous communique sous les especes du Sacrement la substance de son corps & de son sang ? qu'on en dise ce que l'on voudra, il me semble que l'on peut mieux concevoir que le corps & le sang de Jesus-Christ sont donnez aux fideles sous les especes du Sacrement, que d'établir que les fideles demeurans sur la terre sont *nourris de la propre substance de Iesus-Christ*, present seulement dans le Ciel, & qu'ils luy sont joints substanciellement, quoy qu'il soit absent substanciellement.

En second lieu, s'il n'y a entre

le ſimbole Euchariſtique & la ſubſtance de Jeſus-Chriſt qu'une union relative & exterieure, il n'eſt pas poſſible que ces ſimboles communiquent aux fideles effectivement & réellement la propre ſubſtance de Jeſus-Chriſt, comme vous le dites. La raiſon en eſt, qu'une ſubſtance, qui n'eſt jointe à une autre que par un certain ordre & une certaine relation, peut bien rendre preſente à l'eſprit la ſubſtance à laquelle elle a du rapport, & qu'elle ſignifie, c'eſt à dire, qu'elle peut faire naître dans l'eſprit l'idée de cette ſubſtance dont elle eſt le ſigne, ce qu'on appelle dans l'Ecole, rendre preſent un ſujet d'une preſence morale: mais elle ne rend pas preſente cette ſubſtance ſignifiée à l'égard de ſon propre être; ou de cette ſorte de preſence que les Philoſophes appellent Phiſique, qui eſt neanmoins la preſence dont parlent les Auteurs de la Confeſſion de foy & du Catechiſme, lors qu'ils diſent que dans la Cene les fideles ſont *nourris de la ſubſtance de Ieſus-Chriſt; que la propre ſubſtance de Ieſus-Chriſt leur eſt donnée.* L'idée

que font naître dans l'esprit des communians les signes de l'Eucharistie, & qui leur rendent Jesus-Christ present d'une presence morale, n'est pas *la substance & la propre substance de Jesus-Christ*. Si les symboles Eucharistiques n'avoient donc qu'une union relative à la substance propre de Jesus-Christ, l'on pourroit bien dire qu'ils rendent Jesus-Christ present en ceux qui communient d'une presence morale & en idée, mais nullement d'une presence d'être propre & *de substance*, comme le disent vôtre Catechisme & vôtre Confession de foy.

Ne me dites pas que pour communiquer à la propre substance de Jesus-Christ par le Sacrement de la Cene, il suffit que le S. Esprit, dans la celebration du Mystere, opere par sa vertu toute-puissante, cette incomprehensible communication, parce qu'en ce cas-là, vous ne pourriez pas dire, comme vous faites, que les Sacremens ne sont pas des ceremonies creuses ou des signes vuides, mais qu'ils sont réellement exhibitifs des choses dont ils sont si-

gnes, & qu'ainsi le Sacrement de la Cene communique effectivement aux Fideles la substance du corps & du sang de nôtre Seigneur, dont elle est le signe, parce que si vôtre pensée avoit lieu, la communication de la substance de Jesus-Christ seroit l'ouvrage immediat du S. Esprit, & les Sacremens n'y opereroient rien, & n'y contribueroient pas davantage que la verge de Moyse à ouvrir le sein de ce rocher, d'où la vertu toute-puissante de Dieu fit sortir une fontaine; puisque dans cette hypothese, le Sacrement, à l'égard de la presence substancielle, ne seroit qu'un pur signe exterieur, en presence duquel le S. Esprit opereroit cette presence substancielle, ou communiqueroit *la substance propre de Jesus-Christ*, comme le coup de la verge de Moyse ne fut qu'une marque exterieure du coup que frapa la main toute-puissante de Dieu sur le rocher d'Oreb.

Joignez à cela que cette vertu infinie du S. Esprit, qui, selon vous, communique immediatement aux Fideles *la substance propre de Jesus-*

Chriſt, eſt aſſez grande pour com-
nuniquer cette meſme ſubſtance par
e canal des Sacremens, qu'il n'eſt
)as plus difficile au S. Eſprit de com-
nuniquer cette ſubſtance mediate-
nent ſous les ſymboles, qu'imme-
liatement : que ſi la raiſon corrom-
ouë trouve des contradictions dans
a premiere de ces communications,
lle n'en trouvera pas moins dans
a derniere, & que recevant celle-
y, bien que vous ne la puiſſiez pas
omprendre, vous n'avez nulle rai-
on de rejetter celle-là, bien qu'elle
ous ſoit inconcevable, n'y ayant
as plus de juſtice de juger de la
remiere par les lumieres des ſens
de la raiſon, & par les loix de la
ature, qui vous la font rejetter
vec tant d'opiniaſtreté & de mé-
ris, que de meſurer la derniere par
es meſmes lumieres & par ces meſ-
ıes loix ; puis que ſelon vous *elle
rmonte la meſure de noſtre ſens, &
ut l'ordre de la nature ; & qu'eſtant
ıte celeſte elle ne peut eſtre appreben-
e que par la foy.*

Il ſemble même que vous inſi-
ıïez aſſez clairement cette pre-

miere communication dans l'art. 38. de vôtre Confession de foy, lors que vous dites *que le pain & le vin Eucharistiques sont la nourriture spirituelle de vos ames.* Ils ne sont pas la nourriture de vos ames quant à leur estre naturel & sensible ; ils ne peuvent à cet égard que nourrir vos corps ; ils ne peuvent donc estre la nourriture spirituelle de vos ames qu'à l'égard de l'estre intelligible & surnaturel qu'ils contiennent, qui est la substance du corps & du sang de Jesus-Christ. Ajoûtez à cela la priere de preparation à la sainte Cene, qui est à la fin de vos Pseaumes imprimez par Estienne Lucas l'an 1658. dans cette priere vous admirez *la providence de Dieu d'avoir dressé une table permanente dans son Eglise, pour y donner le precieux corps de son Fils à tous les fideles en nourriture spirituelle & vivifiante à toûjours, nous ayans* (ajoûtez-vous) *voulu ainsi rendre certains que son corps ne pouvoit estre détruit au tombeau, que nous l'aurions pour jamais glorieux & triomphant au milieu de nous, & combien qu'il montât aux Cieux, qu'il demeureroit toûjours*

present. Vous voyés bien, Messieurs, que vous faites une declaration solemnelle que le corps glorieux & triomphant de Jesus-Christ est toûjours au milieu de nous, & bien qu'il soit monté aux Cieux, il demeure toûjours present. Comment, je vous prie, ce corps glorieux & triomphant peut-il estre au milieu de nous, si ce n'est caché & voilé sous les especes du Sacrement, puisque dans un autre estat il éblouïroit nos yeux par les rayons de sa gloire?

Vous faites vôtre fort de la Communion sous les deux especes Sacramentales. La conduite de l'Eglise Romaine ne vous paroîtra pas si estrange, si vous considerez deux choses; l'une que l'Eglise Catholique ne défend pas l'usage de la coupe comme criminel: elle avouë qu'il a esté long-temps dans l'Eglise: elle croit seulement que la coûtume de communier sous une seule espece qui s'est trouvée établie dans l'Eglise n'est point mauvaise, & que la maniere de dispenser les Sacremens estant un point de discipline, elle a

pû faire un reglement qui autorise cette coûtume, se reservant la faculté d'en disposer autrement, quand l'édification publique le requerroit. Ceux qui ont une mediocre connoissance de l'Histoire, sçavent assez ce qu'on fit en faveur de la Boheme & de l'Autriche. Examinons la chose en elle-mesme. J'avoüe que la coûtume dont nous parlons est mauvaise, si elle fait du prejudice au salut des fideles, mais si ce salut n'y reçoit aucune atteinte ; avoüez aussi qu'on ne doit pas le condamner, si c'est par quelque motif de bienséance & de respect qu'on l'a laissé introduire.

Il n'est pas mal aisé de prouver par vos principes mêmes que cela est arrivé de la sorte, & que le reglement qui en fut fait dans le Concile de Constance, ne fait aucun prejudice au salut des fideles. La Communion à Jesus-Christ, comme je viens de prouver par vôtre Theologie, est double ; l'une au benefice de Jesus Christ, & l'autre à sa personne : ny l'une ny l'autre de ces Communions n'est affoiblie par la

participation

participation à une ſeule eſpece. Les fideles par la ſeule eſpece du pain ne communiquent pas moins à tous les benefices de la mort & de la Paſſion de Jeſus-Chriſt, que s'ils participoient à celle du vin, puiſque, ſelon vous, il ne faut qu'un acte de foy qui embraſſe & reçoive les merites de la mort & de la Paſſion de Jeſus-Chriſt, de ſon corps rompu & de ſon ſang répandu pour la remiſſion de nos pechez. Ces actes de foy ſe peuvent faire en recevant la ſeule eſpece du pain, comme ſi on recevoit celle du vin; le pain Euchariſtique eſtant un memorial de la mort & de la Paſſion de Jeſus-Chriſt, laquelle comprend l'effuſion de ſon ſang, auſſi-bien que la fraction de ſon corps. Je dis la même choſe de la Communion à la perſonne de Jeſus-Chriſt. Cette Communion eſt purement indiviſible; & ſi par l'eſpece du pain, comme vous en tombez d'accord, l'on communie à la perſonne de Jeſus-Chriſt, l'on communie neceſſairement à toute ſa perſonne, à ſon corps & à ſon ſang, à ſa nature humaine & à

ſa nature divine ; en un mot, à Jeſus-Chriſt tout entier, le conſiderant comme vous faites dans l'état de la gloire.

Vôtre diſcipline autoriſe celle de l'Egliſe Romaine. Les Abſtemes qui ont une averſion naturelle pour le vin, ne communient chez vous que ſous la ſeule eſpece du pain. Oſeriez-vous dire qu'ils ne communiquent pas à tous les benefices de la mort de Jeſus-Chriſt, que leur foy ne reçoit pas tous les dons de ſa grace, & qu'ils ne s'uniſſent qu'imparfaitement à ſa perſonne communiant ſous le ſeul ſymbole du pain ? Vous ne le pouvez pas dire ſans donner un dementi à un de vos Synodes Nationaux, qui a decidé formellement que les Abſtemes témoignant ſeulement qu'ils n'ont point de mépris pour le Calice, ne laiſſent pas ſous le ſymbole du pain de participer aux veritables Sacremens de la Cene, & de communiquer à Jeſus-Chriſt tout entier, & à toutes ſes graces. Ce qui fait voir clairement qu'on peut communiquer à Jeſus-Chriſt & à toutes ſes graces

ſous la ſeule eſpece du pain ; & qu'ainſi le ſalut des fideles n'eſt point en danger par la Communion ſous une ſeule eſpece.

Il ne me reſte plus qu'à vous faire voir que le Sacrifice de la Meſſe, dont Meſſieurs vos Miniſtres vous font un ſi terrible épouvantail, n'a rien que vos principes ne vous obligent de recevoir. L'Egliſe Catholique croit que la celebration de l'Euchariſtie eſt un veritable Sacrifice & vrayment propitiatoire, en tant qu'on y offre à Dieu le corps de Jeſus-Chriſt ſon Fils, comme mort en Croix pour nos pechez, & ſon ſang répandu pour la remiſſion de nos offenſes : ou, comme parle S. Cyprien, en tant que l'on offre à Dieu la mort & la Paſſion de Jeſus-Chriſt ſon Fils, dont l'Euchariſtie eſt le memorial : ce qui appaiſe la colere de Dieu, qui devient propice aux pecheurs. Voilà ce que croit l'Egliſe Catholique : voyons quels ſont vos principes.

Tous vos Docteurs tombent d'accord que l'Euchariſtie peut eſtre appellée un veritable ſacrifice, ils

ne font point difficulté de dire, que non seulement l'Eucharistie est un vray sacrifice de loüange, d'action de graces, de commemoration : ils l'appellent même un sacrifice d'application, & reconnoissent que comme les sacrifices Mosaïques empruntoient leur force de celuy de la croix, l'Eucharistie est un sacrifice qui nous applique avec une efficace incomparablement plus grande, la vertu de ce sanglant & merveilleux sacrifice que Jesus-Christ a offert à Dieu son Pere sur l'Autel de la croix.

Voilà une grande avance pour la creance de la Religion Catholique. La seule chose qu'il semble que vous ne puissiez souffrir, c'est ce terme de *propitiatoire*, c'est sur quoy vous vous récriez ordinairement, & ce qui fait le sujet de la declamation de Messieurs vos Ministres ; mais si vous faites tant soit peu d'attention, & à la signification du terme, & à la croyance de l'Eglise Catholique, vous en reviendrez facilement ; car au fond, qu'est-ce que signifie ce terme de *propitiatoire* ? l'on entend

ordinairement par ce mot en general tout ce qui nous rend quelqu'un propice & favorable, qui appaise sa colere, & qui nous attire les témoignages de sa bonté. Selon cette idée peut-on trouver de la difficulté à donner à l'Eucharistie le nom de sacrifice propitiatoire, puisque dans la celebration de ce mystere on offre à Dieu sous les symboles separez le corps present de son Fils, qui est mort une fois sur la croix, & son sang comme répandu pour les pechez des hommes ? ce qui sans doute est capable d'appaiser sa colere.

Messieurs vos Ministres n'écrivent-ils pas & ne prêchent-ils pas aprés l'Ecriture & les Peres, que par la penitence les hommes se rendent Dieu propice, qu'ils appaisent sa colere, que par le sacrifice d'un cœur contrit on fléchit la justice du ciel, l'on fait tomber de ses mains les carreaux de ses vengeances, & l'on impetre de sa bonté toutes les graces & les benedictions dont on a besoin ? Vous n'êtes pas scandalisez d'entendre parler de la penitence comme d'un sacrifice qui rend Dieu propice;

& vous vous ſcandaliſez, lors qu'on vous dit que la celebration de l'Euchariſtie, qui ne renferme pas ſeulement l'oblation du corps myſtique de Jeſus-Chriſt, c'eſt à dire, de tous les fideles, mais encore celle de ſon corps naturel, veritablement preſent, en tant qu'il eſt mort une fois ſur la Croix, nous rend Dieu propice, & nous attire les effets de ſa miſericorde.

Avoüez de bonne foy, MESSIEURS, que ce n'eſt qu'un effet de vôtre préjugé, & de cette épouvantable idée qu'on vous a donnée du ſacrifice de la Meſſe. Pour vous en faire revenir, ſouffrez, MESSIEURS, que je prenne la choſe d'un peu plus haut, & que je vous faſſe connoître clairement & diſtinctement le ſentiment de l'Egliſe Catholique. Elle croit que le payement de nos dettes a eſté fait une ſeule fois ſur la croix; que Jeſus-Chriſt y a porté la peine eternelle pour nos pechez, qu'il nous y a acquis par ſa mort & par l'effuſion de ſon ſang, une redemption éternelle; qu'ainſi il a pleinement & parfaite-

ment ſatisfait la juſtice divine pour les pechez des hommes, de ſorte qu'il n'eſt plus neceſſaire que Jeſus-Chriſt verſe ſon ſang, ou qu'il ſoit égorgé pour ſatisfaire les droits de ſa juſtice & appaiſer ſon courroux: cela a eſté fait une fois ſur la Croix; mais comme ce payement ne nous profiteroit de rien, s'il ne nous eſtoit appliqué, & que la colere de Dieu ſeroit toûjours allumée contre nous ſi nous n'avions part à ce ſacrifice, par lequel Jeſus-Chriſt l'a appaiſée, en ſouffrant & portant la peine deuë à nos crimes; pour nous faire joüir du benefice de ce payement, & nous faire ſentir la vertu & l'efficace de ce Sacrifice ſanglant qu'il a offert à Dieu ſon Pere ſur la Croix, non ſeulement il s'offre immediatement luy-même dans le ciel par ſon interceſſion, & met devant les yeux de ſon pere ce ſang avec lequel il eſt entré dans le ſanctuaire celeſte, & toute cette Paſſion amere qu'il a eſſuyée ſur la Croix, à raiſon de quoy il eſt repreſenté dans l'Apocalipſe chap. 5. comme un agneau

qui se tient debout, mort devant le trône de Dieu; mais encore il s'offre mediatement par le ministere des Prêtres, qui présentent sur les Autels au Pere Eternel le corps de son Fils en état & en qualité de mort, & son sang comme répandu, ce qui est representé par la fraction de l'espece du pain, & par l'effusion de celle du vin.

C'est ainsi que Jesus-Christ demeure sacrificateur eternellement, & que suivant la doctrine de S. Augustin, qui est celle de la parole sainte, Jesus-Christ comme chef des fideles, & ne faisant qu'un corps avec eux, s'offre soy-mesme avec tous ses fideles dans le Ciel, & que les fideles s'offrent eux-mêmes par le ministere des Prêtres sur la terre, comme corps mistique de Jesus-Christ, avec Jesus-Christ leur chef, afin qu'en veuë de cet adorable chef, le Pere Eternel leur soit propice & favorable.

Dites-moy, MESSIEURS, que trouvez-vous dans cette doctrine qui ne s'accorde parfaitement bien avec le corps de la doctrine Chrêtienne

en

en general, & avec vos principes en particulier ? Ne-voyez vous pas que la perfection du payement de nos dettes & de nôtre redemption par le ſacrifice de la Croix, y eſt établie ; & qu'ainſi il n'eſt plus neceſſaire que Jeſus-Chriſt ſoit égorgé, qu'il meure pour nous acquerir la remiſſion de nos pechez, & que la propitiation qui ſe fait dans la celebration de l'Euchariſtie, n'eſt qu'en vertu du Sacrifice ſanglant du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt, une fois fait ſur la croix. Ne demandez-vous pas à Dieu dans une de vos prieres publiques, *Que ſa colere ſoit appaiſée envers vous, & que ſon viſage reluiſe ſur vous en joye & ſalut, en vertu de l'interceſſion de Ieſus-Chriſt?* puiſque la colere de Dieu *eſt appaiſée envers vous par l'interceſſion de Ieſus-Chriſt.* Dieu nous devient donc propice par cette interceſſion, & neanmoins vous reconnoiſſez bien que Jeſus-Chriſt ne s'immole pas de nouveau dans le ciel, qu'il n'eſt pas neceſſaire qu'il meure pour appaiſer la colere de Dieu ſon Pere, qu'il ſuffit pour cela qu'il s'offre à luy

d'une maniere non ſanglante, qu'il luy mette devant les yeux ſa paſſion & ſa mort. Pourquoy voulez-vous donc inferer qu'il faut que Jeſus-Chriſt verſe derechef ſon ſang dans la celebration de l'Euchariſtie, pour qu'elle ſoit un ſacrifice propitiatoire, puis qu'il ſuffit pour cela qu'il ſoit offert à Dieu ſon Pere d'une maniere non ſanglante, & ſemblable à celle dont il s'offre ſoy-même immediatement dans les cieux? Vous dites que les Fideles offrent à Dieu dans leur priere Jeſus-Chriſt preſent à leur foy, & que par cette oblation qu'ils font à Dieu du corps de Jeſus-Chriſt comme crucifié, & de ſon ſang comme répandu ſur la croix, ils ſe rendent Dieu propice, ſans qu'il ſoit neceſſaire pour cela, que ce grand Sauveur ſoit expoſé à de nouvelles ſouffrances. Et pourquoy ne voulez-vous pas que les Preſtres comme Miniſtres publics offrent à Dieu le Pere, dans la celebration de l'Euchariſtie, Jeſus-Chriſt, qui eſt réellement & ſubſtantiellement dans ce divin myſtere, & qu'ils portent le Pere eter-

nel à estre favorable aux fideles par la veuë du corps & du sang de son Fils qui luy ont esté immolés sur la croix, sans qu'il soit besoin pour cela que Jesus-Christ expie leur peché par de nouvelles souffrances ; puisqu'enfin Jesus-Christ ne s'y offre pas par voye d'immolation réelle, de rachat & d'acquisition, (à cet égard il ne peut s'offrir sans souffrir, & il ne s'est offert qu'une seule fois, comme parle saint Paul dans son Epistre aux Hebreux) mais par voye d'intercession & d'application, auquel sens cet Apostre dit dans le mesme endroit qu'il s'offre & se presente incessammeut à Dieu son Pere.

Je ne vous dis rien des Festes établies dans l'Eglise, ny du Carême, ny des jeûnes qui s'y font, ny des images qu'on met dans les Temples; il n'y a que les personnes extrêmement idiotes qui veulent condamner les Festes, sous ombre que Dieu dit dans sa Loy : *Six jours tu travailleras:* Et les jeûnes & l'abstinence de certaines viandes, parce que saint Paul dit dans sa premiere à Timothée,

Que ceux qui condamnent l'uſage des viandes, enſeignent la doctrine du demon, & qui ne veüillent point d'images, parce que le ſecond Precepte de la Loy dit: *Tu ne feras point d'images.* Ceux qui ſont un peu éclairez ſçavent que l'établiſſement de certaines Feſtes pour vaquer au ſervice de Dieu, eſt proprement de diſcipline Eccleſiaſtique, & qu'il n'y a que l'abus qui ſoit condamnable. Ils n'ignorent pas auſſi que ceux que condamne ſaint Paul dans la quatriéme de la premiere à Timothée, ſuivant l'explication de ſaint Jerôme, ſont les Heretiques, qui ſont connus ſous le nom d'Encratites, & quelques autres, qui recommandoient à leurs devots l'abſtinence des viandes, auſſi bien que du mariage, comme des choſes méchantes & impures par leur nature, ce qui eſt formellement oppoſé aux ſentimens de l'Egliſe Catholique. On convient que la défenſe qui eſt faite dans le ſecond Precepte de la Loi: *Ne regarde proprement que les images qui y ſont faites pour y diriger ſon adoration*, comme vous le dites expreſ-

ſement dans voſtre Catechiſme Section 23.

Au reſte, vôtre propre pratique autoriſe celle de l'Egliſe Romaine dans ces mêmes choſes ; car enfin ne ſçait-on pas qu'en divers endroits où la Religion Proteſtante eſt la dominante, l'on celebre pluſieurs Fêtes, & qu'en particulier en Angleterre l'on a conſervé pluſieurs de celles que ſolemniſe l'Egliſe Catholique. Ignore-t'on que vous celebrez des jeûnes, & qu'ainſi vous vous abſtenez des alimens que Dieu a créez pour en uſer avec action de grace ? Qui ne ſçait que vous avez des Images parmi vous, qu'il y a diverſes figures & à la Chaire & au tapis de la table de vôtre Temple ; que les frontiſpices de vos Bibles de Hollande ſont pour la pluſpart remplis d'Images ? & pour dire quelque choſe de plus preſſant, qui ne ſçait que les Lutheriens ont des Images dans leurs Egliſes, ſans que les Calviniſtes leur en faſſent aucun procez ? l'eſſentiel eſt de ne s'imaginer pas qu'il y ait quelque choſe de divin dans ces Images, & de ne

leur rendre aucune partie de ce culte qui n'eſt dû qu'à Dieu.

C'eſt ce qu'obſerve tres-religieuſement l'Egliſe Catholique, & c'eſt ce que je vous vay faire voir, en juſtifiant ſon culte contre les fauſſes accuſations d'idolatrie dont vous la chargez.

Entre tous les artifices dont vos premiers Reformateurs ſe ſont ſervis pour retirer les peuples de la foi Catholique, celuy qui a produit le plus d'effet, ç'a eſté de faire croire que l'Egliſe Romaine enſeignoit non ſeulement de faire des Images, mais auſſi de les adorer ; c'eſt ce que font encore aujourd'huy vos Miniſtres pour vous donner de l'horreur de la Communion de l'Egliſe Romaine. Voyons ſi c'eſt avec ſujet, & ſi dans ſa croyance il y a rien qui porte les hommes à l'idolatrie.

Elle n'a jamais dit qu'il falût adorer les Images ; bien loin de là, elle fait dire à ſes enfans, *Un ſeul Dieu tu adoreras*, & elle ordonne par la bouche du Concile de Trente, dans la Seſſion vingt-cinquiéme, de

ne mettre pas sa confiance & son esperance aux Images, de ne leur rien demander, de ne pas croire qu'elles ayent quelque divinité, ou quelque vertu en elles mêmes. Ce même Concile déclare dans le même endroit, qu'on ne doit avoir dans les Eglises les Images de Jesus-Christ & des Saints qui sont au Ciel, qu'afin par exemple, qu'à la veuë d'un Crucifix, on pense aux graces que Jesus-Christ nous a acquises par sa mort, & que de là on prenne sujet de le benir & de le loüer ; & qu'à la veuë des Images des Saints qui ont glorifié Dieu, & en leur vie & en leur mort, on soit porté à imiter leur exemple. Pour ce qui regarde l'honneur qu'on rend à ces Images, il dit qu'il se doit rapporter à leur original ; ainsi que l'honneur que les premiers Chrêtiens rendoient à la Statuë de l'Empereur, se rapportoit à sa personne.

Toute la difficulté roule donc sur ce point, s'il faut rendre quelque culte & quelque honneur aux Saints, & de quel genre est ce culte, parce que, supposé qu'on les puisse hono-

rer, il eſt évident qu'on peut donner des marques exterieures devant leur Image de ces ſentimens d'honneur qu'on a pour eux. Je ſçai bien que Meſſieurs vos Miniſtres font un grand bouclier de ce Decret du ſecond Concile de Nicée, qui ordonnant le culte des Images, ſe ſert du terme de προσκυνεῖν, & qu'un de vos Patriarches fait dire à un des Peres de ce Concile, qu'ils adorent les Images, comme la tres-ſainte Trinité. Je remets à un autre temps un examen plus exact de cette matiere, je vous feray ſeulement remarquer que le terme προσκυνεῖν eſt mal interpreté par celuy d'*adorer*, dans le ſens que nous prenons ce mot en nôtre langue; & qu'il ne ſignifie originellement que donner une marque de reſpect, en ſe proſternant, comme faiſoient les Hebreux, ce que ſignifie le mot Hebreu que les Grecs ont expliqué par celuy de προσκυνεῖν qui ſignifie *baiſer*, comme quand on porte la main à la bouche pour marque de reſpect, ce que ſignifie le terme Latin *adorare*, d'où vient le mot François *adorer*. Les Peres du Concile de

Nicée l'expliquent assez clairement en plusieurs endroits, particulierement dans la lettre qu'ils écrivirent à l'Empereur Constantin, & à sa mere Irene, où ils disent formellement que par le terme προσκυνεῖν ils n'entendent autre chose qu'embrasser & aimer; & dans leur Decret où ils distinguent le culte honoraire qu'ils rendent aux Images, d'avec le culte de latrie qui n'est dû qu'à Dieu.

L'honneur que l'Eglise Romaine rend à la croix, n'a rien aussi qui vous doive donner sujet de l'accuser d'idolatrie, puisque les Theologiens vous ont declaré tant de fois que l'honneur qu'ils portent à la croix se rapporte à Jesus-Christ crucifié ou attaché à la croix. Ceux qui lisent les Poëtes & sont accoûtumez à leurs manieres de parler, ne peuvent être choquez de ces expressions qui se lisent dans les Cantiques qu'on chante à la loüange de la croix. Quand on a un peu d'équité, on juge facilement que ces expressions sont figurées, & qu'il ne les faut pas prendre dans un sens rigoureux, comme les Docteurs Ca-

tholiques en avertiſſent ; & pour peu qu'on ait de charité, l'on n'a garde de donner un mauvais ſens aux expreſſions de quelques-uns de ces Docteurs, leſquels en peuvent recevoir un fort commode & tres conforme à leur eſprit, eſtant hors de toute apparence de raiſon que des gens de bon ſens aprés avoir étably que le ſouverain culte n'eſt deub qu'à l'Eſtre infini ; ayent crû & voulu dire par quelques expreſſions un peu fortes qu'on peut rendre ce culte à des creatures inanimées comme eſt la croix.

Vous convenez qu'on peut rendre quelque honneur aux Saints qui ſont au ciel, & que cet honneur doit eſtre proportionné à l'excellence de leur état & à la grandeur de leur gloire. Vous dites ſeulement que ce culte ne doit pas être de la nature de celuy qu'on rend à Dieu, & qu'on ne peut pas l'appeller religieux. Les Catholiques tombent d'accord avec vous du premier : ils écrivent & prêchent que l'honneur & le culte qu'on rend aux Saints eſt d'une nature & d'une eſpece diffe-

rente de celuy qu'on rend à Dieu ; qu'il y a une distance infinie entre l'un & l'autre ; que le culte dû à Dieu, qu'ils appellent avec les Peres Grecs *Latrie*, est un hommage rendu au premier Estre, en tant qu'il est le premier principe & la derniere fin, une soûmission entiere de toutes les facultez de nos ames à sa volonté, & une confiance pleine & parfaite en sa puissance & en son amour ; mais que le culte qu'on rend aux Saints, & qu'ils appellent culte de *Dulie*, parce qu'il est rendu à des serviteurs, n'est qu'une estime & qu'une veneration qu'on a pour les Saints que l'on honore, & que l'on cherit par rapport à Dieu, honorant en eux les dons de son adorable Majesté. Ils l'appellent culte religieux, parce que la religion l'ordonne, & qu'il se termine à Dieu comme à sa derniere fin ; puisque l'honneur qu'on rend aux Saints se refere à Dieu mesme, & que c'est luy qu'on honore en la personne de ses Saints, comme on honore le Roy en la personne de ses Ministres.

Dieu ſeul doit être aymé, & neantmoins il eſt certain que nous pouvons & que nous devons aymer les hommes, & que cet amour eſt juſte, pourveu que nous ne les aimions qu'en Dieu & pour Dieu, à cauſe des traits de ſon image qu'ils portent ; car alors c'eſt Dieu qui eſt la derniere fin de cet amour. Je dis la même choſe du culte & de l'honneur religieux qui n'eſt dû proprement qu'à Dieu, comme à la premiere cauſe & à la derniere fin ; mais cela n'empêche pas pourtant que nous ne puiſſions honorer les Saints d'un culte de pieté & de religion, pourveu que nous les honorions à cauſe des dons de Dieu & par rapport à Dieu, ou plûtôt que nous honorions Dieu dans ſes Saints, honorant davantage ceux qui poſſedent une plus grande meſure de ſes graces & qui s'approchent de plus prés de luy ; & c'eſt pour cela, que quoy que le culte qui eſt dû aux Saints qui ſont dans le ciel, ſoit le même en eſpece que celuy qui eſt rendu aux Saints qui ſont ſur la terre, & que tous deux ne ſoient

qu'un culte de ſocieté & d'amour, comme parle ſaint Auguſtin écrivant contre Fauſte, neantmoins celuy qu'on rend aux premiers doit être plus grand, parce qu'ils ſont plus prés de Dieu & hors de tout peril de perdre leur ſainteté.

Mais, me dites-vous, on invoque les Saints dans l'Egliſe Romaine, & on leur demande des choſes qu'on ne peut demander qu'à Dieu. Vous ne pouvez pas ignorer, MESSIEURS, que les Catholiques ne prient les Saints qu'afin qu'ils prient pour eux, & qu'ils ne les invoquent que comme des miniſtres & des ſerviteurs, & nullement comme le maître; comme des amis de l'époux, & non comme l'époux : En un mot, ils les prient dans le ſens & dans cet eſprit de charité & de communion que vous-meſmes priez ceux que vous croyez être plus gens de bien, de prier pour vous, & de demander à Dieu les graces dont vous avez beſoin. Les Catholiques prient les Saints qui voïent Dieu, avec d'autant plus de reſpect, qu'ils ſont aſſurez que leurs prieres ſeront plus

agreables à Dieu qui les écoute plus favorablement que ceux dont la vertu n'eſt pas encore couronnée, bien que les prieres des uns & des autres ne meritent d'être exaucées que par Jeſus-Chriſt, par lequel l'Egliſe Catholique fait la clôture de toutes ſes demandes.

Ne m'objeɛtez pas que l'Egliſe Romaine donne aux Saints le nom de mediateurs, & qu'elle leur demande des graces qui ne peuvent venir que de Dieu, car dans le fond elle ne reconnoît point d'autre mediateur de redemption, d'authorité & de charge, que Jeſus-Chriſt, qui ſeul unit les hommes à Dieu, & obtient par ſon propre merite les graces qui leur ſont neceſſaires. Elle ne donne le nom de mediateurs aux Saints, que dans le ſens que ſaint Jerôme & ſaint Gregoire de Nazianze appellent les Evêques les mediateurs & les arbitres entre Dieu & les hommes : c'eſt à dire, de mediateurs de miniſtere, des perſonnes qui interviennent entre Dieu & les hommes, qui intercedent par leurs prieres, & impetrent de ſa bonté

les graces dont ils ont besoin. C'est precisément en cette qualité-là qu'on leur demande des graces qu'on ne peut obtenir que de Dieu ; car enfin on ne pretend pas de les recevoir d'eux comme s'ils en estoient la source & le principe. On les regarde comme les canaux par lesquels elles coulent jusques à nous. En un mot, l'on ne demande ces graces aux Saints qui sont au ciel, que dans le même sens que saint Jerôme demandoit à un saint Solitaire qu'il le délivrât des tenebres du siecle par ses prieres, & dans le même esprit que saint Paul disoit à Timothée qu'en remplissant les fonctions de sa charge il se sauveroit & tous ceux qui l'écouteroient, quoique le salut dépende uniquement de Dieu comme cause principale.

Je n'entreprends pas icy de répondre à tout ce que vous opposez contre ce que pratique l'Eglise à l'égard des Saints. Vous dites que c'est en vain qu'on les prie, puis qu'ils n'entendent pas les prieres qu'on leur fait. Outre que cela ne se peut dire des Anges qui sont cam-

pez à l'entour des fideles, comme l'assûre l'Ecriture ; l'on ne niera pas que les Bien-heureux ne puissent connoître, par revelation, des choses qui se font hors de leur presence & qui sont cachées : Elisée connut que Giezi avoit receu les presens que luy fit Naaman, saint Pierre l'avarice d'Ananie & de Saphira. Les Prophetes ont connu les choses à venir, quoy que ce soit le caractere de la divinité, & l'on ne peut pas douter que les Saints dont nous parlons ne connoissent la conversion des pecheurs, puisque suivant le texte de l'Evangile ils s'en réjoüissent dans le ciel, bien que la connoissance de la conversion qui a son siege principal dans le cœur n'appartienne qu'à Dieu qui en est le seul scrutateur. Il n'y a donc rien qui nous empêche de croire que les Bien-heureux qui voient Dieu, voient nos besoins & entendent nos prieres qu'ils presentent à Dieu ; comme porte le texte de l'Apocalipse. Mais enfin, quand on ne pourroit pas penetrer dans la maniere que nos prieres sont connuës

nuës aux Saints, vous devez avoüer qu'elles ne partagent en nulle maniere le culte que nous devons à Dieu, ce qui est le point de la difficulté, & qui fait la question entre les Catholiques & les Protestans. A quoy j'ajoûte que l'Eglise declare seulement que l'invocation est une chose tres utile, qui n'est point contraire à la pieté & à la Religion, comme le pretendent ses adversaires, c'est ainsi que parlent les Peres du Concile de Trente.

Je ne m'amuse point non plus à justifier la pratique de l'Eglise Romaine au sujet du culte des Reliques des Saints, car posé une fois qu'il soit permis de les honorer, c'est une suite necessaire d'honorer les Reliques de leur corps qui a esté le temple du S. Esprit. L'Eglise n'ordonne que de les reverer, & non pas de les adorer, comme on l'en accuse. Pourquoy leur refuseroit-on ce respect ? Je ne crois pas qu'il y eût un Protestant lequel estant assuré que la main qu'on luy fait voir est celle de saint Paul, n'eût de la veneration pour cette main qui a

écrit de si excellentes Lettres.

Lors qu'on met la Doctrine de l'Eglise Catholique dans ce jour, vous êtes obligez de reconnoître qu'elle n'a rien que de bon; mais en même-temps vous ajoûtez que l'abus qu'on en fait la doit faire rejetter : Vous exagerez ce que fait le peuple parmy les Catholiques, vous dites qu'il se prosterne devant les Images, comme s'il y avoit en elles quelque divinité & quelque vertu secrete, qu'il porte sa veneration jusques dans un excez qu'on peut appeller idolatrie, & qu'on se joüe de sa credulité pour le faire courir aprés de fausses reliques.

Quand on ne contesteroit point sur ce fait, si l'usage des Images & le culte des Saints, & la veneration des Reliques sont propres à entretenir la pieté, comme nous l'avons prouvé, que pouvez-vous conclure contre l'Eglise Romaine, sinon qu'elle ne doit pas souffrir ces abus ? Il est donc évident que les declamations qu'on fait parmy vous à ce sujet, contre elle, sont injustes, si effectivement elle défend ces abus. Je

ne doute point, MESSIEURS, que si vous prenez la peine de lire le premier chap. de la 25. session du Concile de Trente, vous ne rougissiez pour ceux qui osent calomnier d'une maniere si atroce les Catholiques. On sçait qu'il n'y a rien de si saint ny de si innocent, dont l'ignorance & la corruption des hommes ne puissent abuser, mais il faut corriger les abus sans donner atteinte au legitime usage des bonnes choses. Le Concile de Trente n'a rien oublié pour prevenir & détruire tous les abus qu'on reproche aux Catholiques, comme s'ils les approuvoient. Il ordonne qu'on procede avec la derniere exactitude dans la verification des Reliques, afin que le peuple ne soit point trompé. Il enjoint aux Pasteurs d'apprendre aux peuples la juste maniere d'honorer les Saints, leurs Reliques & leurs images. Il veut qu'on ôte les abus qui peuvent s'être glissez : *In has autem sanctas & salutares observationes si qui abusus irrepserint, eos prorsus aboleri sancta Synodus vehementer cupit.* Et pour mieux éclaircir sa-

penſée & faire connoître combien il avoit à cœur, que cet honneur qu'on rend aux Saints, à leurs Reliques & à leurs images, fût pur, & qu'il n'eût rien de ce qu'on peut accuſer ou ſoupçonner d'idolatrie, il ajoûte qu'il veut qu'on ôte toute ſuperſtition dans le culte des Saints, dans la veneration des Reliques, & dans l'uſage ſacré des images. *Omnis porrò ſuperſtitio, in ſanctorum invocatione, Reliquiarum veneratione & imaginum ſacro uſu tollatur, omnis turpis queſtus eliminetur.* L'on ſçait que la ſuperſtition, ſelon la penſée de ſaint Thomas, eſt un excez d'honneur & de culte religieux, qui ne ſe tient pas dans un juſte milieu, & qui eſt au deſſus de la condition & de l'excellence de l'objet qu'il embraſſe. Ainſi le Concile ordonnant formellement qu'on ôte toute ſuperſtition, il fait entendre clairement qu'il condamne tout culte exceſſif qu'on peut rendre aux Saints ou à leurs Reliques, & qu'il veut qu'on le renferme dans les juſtes bornes que preſcrit la Religion, c'eſt à dire, qu'il n'aille point au delà de l'hon-

neur qu'on peut rendre aux creatures, quelques nobles & élevées qu'elles puiſſent être ; & qu'ainſi le culte qui eſt dû à Dieu ſeul luy demeure tout entier. Si quelqu'un paſſe les juſtes bornes, il eſt criminel, mais l'Egliſe dont il viole les loix eſt exempte de crime. L'on n'a donc droit de ſe plaindre que de l'ignorance des particuliers & de la negligence des Paſteurs, qui n'enſeignent pas avec aſſez de ſoin au peuple ce qu'il doit croire & ce qu'il doit faire, & qui ne font pas executer les reglemens de l'Egliſe.

Le dernier culte que vous accuſez d'idolatrie, eſt celuy que l'Egliſe Romaine rend à Jeſus-Chriſt dans le ſaint Sacrement. L'on peut dire que c'eſt icy la grande pierre d'achopement, & que c'eſt le principal obſtacle qui vous empêche d'entrer dans la Communion de l'Egliſe Catholique. J'ay oüi dire à des perſonnes conſiderables dans vôtre Communion, que les dogmes ſpeculatifs de l'Egliſe Romaine ne leur faiſoient point de peine, qu'ils pourroient même s'accommoder du

culte qu'on y rend aux Saints, & du reſpect qu'on y a pour les Images, mais qu'ils ne ſçauroient recevoir celuy qu'on rend au ſaint Sacrement, que c'eſt la plus grande des idolatries qu'on aye jamais commiſe, plus inexcuſable que celle des Payens qui ont adoré les Etoiles & le Soleil, qui meritent l'admiration des hommes, puis qu'en adorant le ſaint Sacrement on adore une ſubſtance inanimée, & qui ſert d'aliment à nos corps, c'eſt à dire, une ſubſtance du dernier ordre.

Je vous avoüe, MESSIEURS, que ſi l'objet du culte Religieux de l'Egliſe Romaine dans le ſaint Sacrement, eſtoit tel que vous vous l'imaginez, vous auriez raiſon de l'accuſer d'une épouvantable idolatrie. Mais deſabuſez-vous pour une bonne fois de ce que vous diſent Meſſieurs vos Miniſtres. Cet objet du culte de l'Egliſe Romaine eſt Jeſus-Chriſt luy-même. Selon tous les Peres de l'Egliſe, & vos Theologiens mêmes, il y a deux choſes dans le ſaint Sacrement de l'Euchariſtie, l'une ſenſible & l'autre intel-

ligible. La ſenſible eſt le ſigne, c'eſt à dire, ce que l'on voit, ce que l'on goute. L'intelligible, c'eſt la choſe ſignifiée, ce qu'on ne découvre que par l'œil de la foy. L'Egliſe Romaine n'a jamais crû qu'il faille rendre le ſouverain culte à la choſe ſenſible, mais à celle qui eſt intelligible, c'eſt à dire, à Jeſus-Chriſt caché, ſous les eſpeces ou apparences ſenſibles, & c'eſt à tort que Meſſieurs vos Miniſtres employent le Concile de Trente pour ſoûtenir leur accuſation. Il eſt vray que ce Concile dit au commencement du chapitre 5. Seſſion 13. qu'il ne faut point douter que le ſouverain culte ne ſoit dû & ne doive être rendu au ſaint Sacrement, mais c'eſt aprés avoir dit dans le chap. precedent que Jeſus-Chriſt y eſt ſubſtanciellement, d'où il paroît que ſelon les Peres de ce Concile, le ſaint Sacrement n'eſt adorable que parce que Jeſus-Chriſt y eſt preſent ſubſtanciellement. Ils s'expliquent clairement dans le 6. Canon, où ils ne prononcent anathême que contre ceux qui refuſeront d'adorer du cul-

te de latrie Jeſus-Chriſt dans le Sacrement de l'Euchariſtie.

Si je ne voulois que vous prouver en general, que l'adoration de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie n'emporte aucune idolatrie ; je n'aurois qu'à vous dire, que par vos propres principes, Jeſus-Chriſt peut & doit eſtre adoré dans ce Sacrement, puiſqu'il y eſt ſelon les maximes de vôtre Theologie avec tout ce qu'il a d'adorable, & comme dans un ſimbole ſpecial de ſa preſence.

Dieu a eſté adoré par les Iſraëlites dans les ſignes de ſa preſence, comme dans l'Arche de l'alliance vers laquelle on ſe tournoit dans les actes d'adoration. Moyſe adora le Seigneur dans le buiſſon d'Oreb. Jeſus-Chriſt eſt ſelon vous dans l'Euchariſtie d'une maniere plus particuliere que Dieu n'eſtoit dans l'Arche, puis qu'il l'appelle ſon corps ; il y eſt d'une maniere plus auguſte & plus ſalutaire qu'il n'eſtoit dans le buiſſon d'Oreb. Quoique ces ſimboles de la nouvelle Loy n'ayent rien de cet éclat exterieur qui brilloit dans ceux de l'ancienne, *la foy*

nous

nous assure, que sous ces foibles apparences, (c'est ainsi que s'en explique M. Claude dans son examen *) *Dieu y est dans toute l'étenduë de sa Majesté, il y est avec toutes les graces de son alliance, avec toutes les richesses de sa misericorde, & le sang de son Fils; il dit que ce venerable Sacrement est un Ciel auguste & le Trône de l'Agneau devant lequel les Anges assistent, & où le Pere Eternel est assis en gloire.* C'est dans ce même esprit que M. Jurieu dit dans l'examen de l'Eucharistie que *Les Simboles sont remplis de la divinité du Verbe, & qu'ils deviennent le temple du saint Esprit.*

De bonne foy, MESSIEURS, quand l'Eglise Catholique n'auroit point d'autre croyance que vous à l'égard de l'Eucharistie; pourroit-on dire qu'elle commet une idolatrie, lors qu'elle adore Jesus-Christ dans un Sacrement qui est remply de sa divinité & qui sert de temple au S. Esprit? Peut-on commettre une idolatrie, quand on adore Jesus-Christ dans un mystere qui a quelque chose de plus auguste & de plus venerable que ce buisson où

Moïſe l'adora, où le Seigneur eſt dans toute l'étenduë de ſa Majeſté avec toutes les richeſſes de ſa grace, qui eſt le trône de l'Agneau devant lequel les Anges aſſiſtent. Si cela étoit, Moïſe auroit idolatré, en adorant le Fils de Dieu dans le buiſſon d'Oreb, & les Anges idolatreroient en adorant l'Agneau ſur ſon trône : Vous me direz ſans doute que Moïſe fut convaincu de la preſence ſpeciale du Fils de Dieu dans le buiſſon d'Oreb par la vuë de ce feu miraculeux qui brûloit ce buiſſon ſans le conſumer ; que la gloire du Fils de Dieu aſſis ſur ſon trône brille aux yeux des Anges, & que l'éclat qui couvroit l'Arche de l'alliance étoit une preuve convaincante de l'habitation du Seigneur dans cet ancien Symbole : au lieu qu'on ne voit aucune marque de cette nature dans le ſaint Sacrement, qui puiſſe certifier de la preſence ſpeciale de Jeſus-Chriſt dans ce myſtere.

Mais permettez moy, MESSIEURS, de vous dire que vous ne faites pas aſſez d'attention aux paroles de Monſieur Claude, & qu'elles dé-

noüent parfaitement bien la difficulté que vous proposez : ce fameux Ministre, *vous dit que c'est la foy qui nous assure que Dieu est sous ces foibles apparences dans toute l'étenduë de sa Majesté, &c.* il sçait fort bien qu'en matiere de mysteres, c'est la foy, & non les sens qu'il faut consulter. Or tous les Theologiens tombent d'accord que la certitude que la foy nous donne est beaucoup plus grande que celle qui nous vient des sens ; d'où je tire cette consequence, que la sureté que la foy fondée sur la parole de Dieu nous donne de la presence réelle de Jesus-Christ sous les especes sacramentales, est plus grande que celle que Moïse avoit de la presence du Seigneur dans le buisson, par la vuë de ces rayons de gloire dont il étoit couvert ; & qu'ainsi on peut & on doit adorer Jesus-Christ dans le mystere de l'Eucharistie sans risquer en aucune maniere de faire un acte d'idolatrie.

Que si vous me repliquez que vous ne pouvez, & que vous n'êtes pas obligé d'adorer Jesus-Christ que

dans l'état de gloire, je vous répondray d'un coté que vôtre sentiment est combatu par la pratique des Mages & des Bergers qui ont adoré le Sauveur dans son aneantissement, & par celle des Apôtres qui l'ont adoré és jours de sa chair; & de l'autre que quand vôtre pensée seroit juste, vous seriez obligé d'adorer Jesus-Christ dans l'Eucharistie, suivant vôtre propre aveu, puis que vous reconnoissez *que le Seigneur y est dans toute l'étenduë de sa Majesté, qu'il y est assis comme sur un trône de gloire, & que c'est par son moyen, que Jesus-Christ est glorieux & triomphant au milieu de nous.* Joignez à cela que suivant l'axiome de Theologie appuyé fortement par Vossius, si celebre dans la communion Protestante, l'on ne commet d'idolatrie qu'en deux cas, sçavoir lors qu'on adore de fausses divinitez, comme firent les Israëlites Baal & les autres faux-dieux des nations, ou lors qu'on adore le vray Dieu; mais qu'on ne l'adore pas dans les signes qu'il a établis pour être les symboles de sa presence; &

c'est ainsi, dit Vossius, que les Israëlites ont idolatré, lors qu'ils ont adoré le Seigneur sous le symbole d'un veau d'or dans le desert, & sous celuy de deux veaux qui furent mis à Dan & en Bethel. L'on ne peut pas douter que les Israëlites n'eussent pour objet d'adorer le Seigneur, puis qu'ils declarent que la feste qu'ils faisoient étoit à l'honneur de Dieu, & qu'ils n'offroient leurs sacrifices qu'à Dieu mesme ; mais parce que Dieu n'avoit pas étably ces symboles, comme il avoit institué l'Arche pour être celuy de sa presence, le culte qu'ils pretendoient luy rendre étoit un culte idolatre.

L'on ne peut pas accuser l'Eglise Romaine de commettre une idolatrie en aucun de ces deux cas, lors qu'elle adore Jesus-Christ dans le saint Sacrement ; car les Calvinistes & les Lutheriens reconnoissent Jesus-Christ pour le fils consubstanciel du Pere Eternel, d'une même essence que luy, & par consequent ils ne peuvent pas dire que les Catholiques soient des idolatres, puis-

que dans le mystere de l'Eucharistie ils n'adorent pas une fausse divinité, mais le Dieu vivant qui a créé le ciel & la terre. L'on ne peut pas non plus dire que l'Eglise Romaine soit idolatre dans le second sens, ou dans le deuxiéme cas. La Cene, selon vôtre propre aveu, n'étant pas un signe que les hommes ayent inventé, mais que Jesus-Christ même a institué, & qu'il a étably d'une maniere plus auguste, & plus solemnelle, pour être le simbole de sa presence, que l'Arche de l'ancien Testament ne l'étoit de la presence de Dieu, puis qu'il a honoré du nom de son corps ce simbole de la nouvelle Loy & cette Arche mystique de l'alliance de grace. Aussi, les Albigeois qui se détacherent les premiers de la Communion de l'Eglise Romaine, celebroient l'Eucharistie & communioient à genoux, donnant à entendre par cette ceremonie que Jesus-Christ doit étre adoré dans ce mystere, comme present d'une façon toute particuliere.

Il est vray que n'adorer Jesus-

Christ qu'en ſuppoſant qu'il n'y auroit dans le Sacrement, que des ſimboles qui le repreſentaſſent, ce ne ſeroit pas tant adorer Jeſus-Chriſt dans le Sacrement, que l'adorer à la veuë & à l'occaſion du Sacrement; & cette adoration ne ſuffiroit pas pour la Religion Catholique, qui ordonne d'enfermer dans l'adoration Euchariſtique, un acte de foy de la preſence réelle & ſubſtancielle de Jeſus-Chriſt dans ce myſtere, & de l'y adorer comme preſent réellement & ſubſtanciellement: ce qui eſt incompatible avec l'erreur d'une croiance de la preſence de Jeſus-Chriſt ſeulement en vertu & en figure. D'où il paroît qu'adorer Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, s'il n'y eſtoit pas preſent réellement, & que l'Egliſe qui le croit ſe trompât; eſt une choſe bien differente d'adorer Jeſus-Chriſt dans une hoſtie qu'on croiroit eſtre conſacrée, & qui ne le ſeroit pas: puiſque l'erreur dans la derniere ſuppoſition tombe ſur un fait non revelé, qui n'eſt point l'objet de la foi, & qui ne l'intereſſe pas, au lieu que

dans l'autre, si la croyance de l'Eglise Catholique estoit fausse, l'erreur seroit dans un point de foi, mais elle ne changeroit pas neanmoins l'adoration en idolatrie, parce qu'elle ne substitueroit pas une creature à la place de la divinité, qui seroit toûjours le but & l'objet de l'adoration. En un mot, quand la croiance de la presence substancielle seroit une erreur, ce ne seroit pas selon vous-mesmes une erreur fondamentale; & ainsi la pratique qui est une suite de cette croiance ne sçauroit estre criminelle.

En effet, dans la créance où est l'Eglise Romaine que Jesus-Christ est réellement & substanciellement present dans le Sacrement de l'Eucharistie, a-t'elle tort de l'y adorer ? Vôtre grand Patriarche ne dit-il pas qu'il faut adorer Jesus-Christ par tout où il est ? Vous dites que Jesus Christ n'y est pas, & par consequent qu'on ne doit pas l'y adorer. Quand cela seroit, pouvez-vous dire que les Catholiques sont idolatres, puis que ce n'est pas ce qui est sensible dans le Sacre-

ment qu'ils adorent, & qu'ils rapportent leur culte à Jesus-Christ, qui est digne de l'adoration & des hommes & des Anges.

Aprés ces éclaircissemens, MESSIEURS, n'est-il pas évident que c'est à tort qu'on vous inspire tant d'horreur pour la Messe, qui n'est que la celebration de l'Eucharistie. Vos Ecrivains en parlent, comme si c'étoit un de ces sacrifices que les Juifs offroient aux idoles, & que les Prophetes appellent des abominations ; ils vous en donnent une idée qui n'est gueres moins affreuse que celle qu'en avoient les Payens, qui reprochoient aux Chrêtiens d'immoler un enfant, & d'en manger la chair dans leurs synaxes ou assemblées, qu'on appelle aujourd'huy la Messe, à cause du renvoy qui se fait à la fin, lors qu'on dit *Ite Missa est*, sous-entendant le mot *Concio*. Ce nom de Messe n'a donc rien d'offensant. Les oreilles des Peres de l'Eglise y estoient accoûtumées. On lit ce nom dans les écrits de Saint Ambroise & de S. Augustin, dans le mesme sens qu'il

a aujourd'huy dans l'Eglise Romaine.

La chose, non plus que le nom, ne peut pas vous faire horreur. Ce n'est pas une abomination de faire ce que Jesus-Christ a fait, & de le faire souvent, selon la pratique des premiers Chrêtiens qui se nourrissoient tous les jours *du Corps de Jesus-Christ.* Dans la Messe tout ce qui accompagne ce que Jesus-Christ a ordonné qu'on fit memoire de luy, est saint. La premiere partie est employée à chanter, ou reciter quelques Pseaumes, & à lire les Epîtres des Apôtres, ou quelque partie du vieux Testament. On y lit l'Evangile à haute voix, avec une pompe, dans les Messes solemnelles, qui marque le respect que les Catholiques ont pour ce divin livre. On y mêle des prieres edifiantes composées des termes de l'Ecriture, pour marque de l'union où est aujourd'huy l'Eglise Catholique avec les anciens Peres dans l'interpretation de l'Ecriture. On chante aprés l'Evangile, ou l'on recite à haute voix le Symbole du grand Concile de

Nicée, que vous faites profession de recevoir.

Aprés cette preparation on offre à Dieu le pain & le vin qui doit être la matiere de l'Eucharistie ; on le prie de sanctifier ces dons ; & quand le temps s'approche de reciter les propres paroles de Jesus-Christ, avec lesquelles se fait ce grand Mystere, le Prêtre entonne une Preface qui est merveilleusement propre pour exciter la foy des Fideles & élever leur esprit jusqu'au ciel. Avant la communion, c'est à dire, avant que de se nourrir du pain du ciel, on s'adresse au Pere celeste à qui on le demande en recitant la priere dominicale.

Enfin tout se fait dans la Messe avec des ceremonies pleines de mysteres propres à édifier le peuple. Quelque jugement que vous en puissiez faire, il faut que vous reconnoissiez que la liturgie, ou l'ordre de la Messe, est établi dés les premiers siecles. Qu'est ce donc qui peut vous y faire horreur ? Sera-ce la pompe des ceremonies qui sont toutes edifiantes ? Seront-ce les vê-

temens des Miniſtres ? Les habits d'Aaron que Dieu avoit ordonné, & ſans leſquels il n'a jamais été permis de ſacrifier dans l'ancienne Loy, étoient-ils abominables ? un auſſi grand myſtere que celuy qui ſe fait en celebrant la cene du Seigneur, ne demande-t'il rien de particulier? Sera-t'il glorieux aux Magiſtrats de rendre la juſtice avec des habits extraordinaires, & honteux aux Miniſtres de Jeſus-Chriſt de celebrer le banquet ſacré de l'Euchariſtie avec des habits non communs ? Pour peu de reflexion que vous faſſiez, MESSIEURS, vous remarquerez ſans peine, qu'on vous veut prévenir de paſſions injuſtes de haine & de mépris, contre ce que vous aimeriez & eſtimeriez, ſi vous ne conſultiez que la raiſon.

Je ſçay que vous vous plaignez que la Meſſe ſe dit en Latin, que le peuple n'entend pas ; mais conſiderez, MESSIEURS, que les Offices ne ſe ſont jamais faits que dans les langues d'un uſage fort étendu ; que la langue Latine êtoit entenduë dans la plus grande partie de

l'Europe;qu'on l'entendoit & qu'on la parloit presque par tout. Il n'y a gueres plus d'un siecle qu'on plaidoit en Latin : que tous les actes se faisoient en cette langue. Depuis qu'elle n'a esté connuë que des sçavans, on n'a pas trouvé a propos de changer le langage public de l'Eglise,pour n'interrompre l'union des Catholiques dans l'Europe ; mais le Concile de Trente y a suppléé, en ordonnant d'instruire le peuple en langue vulgaire, de leur expliquer les mysteres qui sont renfermez dans le sacrifice de la Messe. Les Catholiques ont entre les mains differentes traductions de l'Ecriture. Ils ont des versions, des Pseaumes en vers & en prose. Ils ont des livres de meditation dont les sujets sont pris de l'Evangile. Il se lit & se chante peu de choses dans l'Eglise en langue Latine, qui ne se trouve traduit en François ; toutes les ceremonies qui s'y font, sont aussi expliquées, de sorte que chacun peut s'édifier & s'instruire.

Pour ce qui regarde le gouvernement de l'Eglise que vos premiers

reformateurs ont voulu faire paſſer pour une tyrannie ; ſi vous ne confondez pas, MESSIEURS, une puiſſance ſaintement établie, avec l'abus qu'on en peut faire, vous trouverez qu'il n'y a rien de plus beau, de plus divin, ny de plus ancien que le gouvernement Hierarchique. Dieu l'avoit étably dans l'ancienne loy, elle avoit ſon ſouverain Pontife, ſes ſacrificateurs & ſes levites ; les Synagogues avoient leurs miniſtres de divers ordres ; ce que les Apôtres obſerverent dans les Egliſes Chrêtiennes. Ils établirent des Evêques, des Prêtres & des Diacres. On voit dans l'hiſtoire Eccleſiaſtique une ſuite non interrompuë d'Evêques, qui ont ſuccedé aux Apôtres. Vous ne ſçauriez condamner cet ordre ſans faire le procez aux Albigeois qui l'ont conſervé, comme on le peut voir dans leur diſcipline, & à tous vos confreres d'Allemagne & de Suiſſe, qui ont leurs Evêques qu'ils appellent *Super-Intendentes Antiſtites*, & principalement à vos confreres les Proteſtans d'Angleterre, qui ſoûtiennent

la Hierarchie avec tant de force & tant d'erudition.

Vous me direz, peut-être, que l'ordre en soy-mesme est tolerable, mais que vous ne pouvez supporter le Pape qui en est le chef. Considerez cette primauté dans l'Eglise telle qu'elle est en elle-mesme, & conformément aux anciens Canons, separant la doctrine Catholique, c'est à dire; ce qui est generalement receu des opinions de quelques particuliers, desquelles on peut penser ce que l'on veut; comme il n'est point contre l'ordre qu'entre plusieurs Evêques il y ait un Archevêque, & entre plusieurs Archevêques, un Primat, il n'est pas aussi contre l'ordre, qu'il y en ait un qui preside sur tous generalement, & qui prenne soin de faire observer les Canons & les reglemens de l'Eglise. Si l'Eglise Anglicane reconnoît le Roi de la Grand' Bretagne pour son chef, sans que cela, selon vous, donne aucune atteinte à la doctrine de tous les Chrêtiens, que Jesus-Christ est le seul chef qui influë la grace vivifiante dans les membres de l'Eglise; cette verité ne peut estre blessée par

l'établiſſement d'un chef viſible ſur tout le corps de l'Egliſe en general.

Je ne m'amuſeray pas à vous faire voir la vanité de cette erreur, dont vous êtes preſque tous prevenus, que le premier Siege que reconnoît l'Egliſe Catholique pour le centre de l'unité, eſt le ſiege de l'Antechriſt, ç'a eſté un épouvantail que vos premiers reformateurs ſe ſont aviſez de mettre devant les yeux du pauvre peuple, pour luy faire avoir en horreur la Communion de l'Egliſe Romaine, à cauſe de l'abus que quelques Papes ont fait de cette autorité ſainte que les anciens Canons leur attribuent. Il ne faut qu'un peu de bon ſens pour reconnoître que le Pape ne peut pas être l'Antechriſt, puis qu'il ne nie pas que le Fils de Dieu ſoit venu dans une veritable chair, ce qui eſt neanmoins le propre caractere que ſaint Jean donne à l'Antechriſt dans ſa premiere Epître. Je ne m'appliqueray pas non plus à vous faire voir le vray ſens des textes qui ſe liſent dans le chapitre 2. de la ſeconde Epître aux Theſſaloniciens, & dans le livre de l'Apo-

l'Apocalypse dont vos Docteurs ont abusé pour appuyer cette terrible opinion qu'ils ont eu des Papes. Deux des plus grands hommes de la religion Protestante, Grotius & Hammon, ont fait voir avec tant de clarté & tant d'evidence que ces textes regardoient tout autre sujet, que je ne pense pas qu'il y ait desormais aucun Protestant, pour peu raisonnable qu'il soit, qui ose s'en servir à ce dessein.

Je ne crois pas, MESSIEURS, avoir oublié aucun des points d'où vous prenez sujet de vous separer de l'Eglise Romaine, comme si elle avoit des erreurs dans ses dogmes, qu'elle fût idolatre dans son culte, & que son gouvernement fût une tyrannie, je l'ay suffisamment justifiée de ces trois chefs d'accusation. Il ne me reste donc rien à faire, que de vous exhorter de finir enfin ce Schisme malheureux où vos peres se sont engagez temerairement, dans les tenebres d'une nuit obscure qui leur ôtoit la veuë des precipices où ils se jettoient, croyant éviter un mal. Ces tenebres, que le déregle-

ment du siecle passé avoit répandu dans la maison du Seigneur, se sont dissipées. On voit clair à present. Autrefois les Catholiques consultoient moins leurs titres, par lesquels ils prouvent que leur doctrine est le précieux heritage des Apôtres, beaucoup d'entr'eux estoient endormis. Les premiers reformateurs les attaquerent pendant la nuit d'une profonde ignorance. Ils se sont éveillez. Si Luther & Calvin commençoient de paroître en ce temps, ils ne feroient pas le progrez qu'ils ont fait autrefois. On ne se laisseroit pas si facilement tromper par les grandes & vaines promesses, de n'enseigner que la pure parole de Dieu. Car, MESSIEURS, qui est-ce qui ignore aujourd'huy qu'il n'est point permis de se separer de l'Eglise visible où l'on est né, sous pretexte qu'il y a des défauts & des abus en quelques particuliers? Vous n'en doutez plus aprés que Calvin, autheur de vôtre separation, a reconnu luy-mesme cette verité, & qu'il l'a établie fortement dans le premier chapitre du livre 4. de ses

Institutions, où il dit, que quoy qu'il y ait dans l'Eglise où l'on est né plusieurs vices dans la doctrine & dans l'administration des Sacremens; *Etiam si multis alioquin vitiis scateat;* l'on ne doit point rompre son unité, pourveu que les articles fondamentaux demeurent en leur entier, tels que sont, ajoûte-t'il, qu'il y a un Dieu, que Jesus-Christ est Dieu, & Fils de Dieu, que le salut eternel dépend de la grace & de la misericorde de Dieu.

L'Eglise Romaine, MESSIEURS, croit ces articles. Calvin se declare donc luy-mesme Schismatique & tous ceux qui ont quitté cette Eglise qui leur avoit donné la naissance. Il est criminel pour s'estre fait Auteur d'une separation si injuste; mais j'ose dire, MESSIEURS, que vous l'estes davantage, parce que l'Eglise Romaine a elle-mesme ôté les scandales qui vous avoient fait tomber, & tout ce qui avoit servi de sujet de division aux premiers reformateurs. L'on ne peut plus confondre sa veritable Doctrine avec celle de quelques particuliers, qu'on

luy attribuoit faussement. Elle s'est expliquée dans le Concile de Trente ; elle a condamné les heresies de Pelage qu'on l'accusoit de soûtenir. Elle a fait voir combien elle est éloignée d'approuver aucun culte superstitieux, ordonnant aux Pasteurs d'instruire les peuples touchant la maniere d'honorer les Saints & leurs Reliques, afin qu'on n'y commette aucune superstition, comme nous l'avons remarqué cy-dessus. On ne luy a reproché aucun abus qu'elle ne l'ait corrigé, en ceux qui le commettoient & qu'elle n'a jamais approuvé elle-mesme. Il n'y a rien de si saint que les regles du Concile de Trente pour la vie des Clercs : le dereglement de quelques-uns avoit été une des principales causes de la cheute des foibles.

Quand les regles de ce Concile seroient mal observées, quand les Pasteurs n'auroient pas remedié à quelques abus, vous n'auriez pas droit, MESSIEURS, de demeurer separez, comme nous venons de la voir. Les anciens Prophetes dans le

plus grande corruption des Prêtres & du peuple, n'ont jamais bâti de Synagogue à part, pour y faire une societé de personnes separées qui fissent profession d'une religion particuliere, comme ont fait Luther & Calvin.

Pour vous tirer de cet état violent où vos Docteurs vous ont mis, & qui vous rend complices de leur crime, par le consentement que vous y donnez, vous devez, MESSIEURS, vous dépoüiller pour une bonne fois de ces malheureux préjugez où vous êtes contre l'Eglise Romaine. Ne croyez pas legerement à ce que disent & ce qu'écrivent Messieurs vos Ministres. Consultez vous-mesmes le Concile de Trente, & les expositions fideles de son veritable sens qu'en ont donné des Docteurs Catholiques, & alors cette idée affreuse que l'on vous a donnée de la Religion Catholique, s'évanoüira.

Entrez dans des sentimens d'humilité & de charité, qui sont les caracteres des Disciples de Jesus-Christ. Défaites-vous un peu de

cette bonne opinion, que vous pouvez par vous-mesmes découvrir facilement le sens des divines Ecritures, & donnez moins aux lumieres de vôtre propre esprit. Car enfin pouvez-vous dire, en bonne conscience, que vous avez toutes les lumieres necessaires pour réüssir dans la voye de discussion, & une force d'esprit assez grande pour penetrer les Mysteres du salut? Qui de vous a une connoissance assez grande des langues, pour juger seulement si les traductions qu'on vous a données de la Bible, sont fidelles? Qui est celuy qui a si bien étudié la religion, qu'il voye clairement la liaison des principes de la Foy, & l'harmonie des dogmes qui en composent le corps?

Je ne crois pas me tromper en disant qu'il y en a tres-peu, même parmi vos Docteurs, qui ayent assez de connoissance & de lumiere pour faire cet examen. Je m'en rapporte au témoignage de leur propre conscience, s'ils ont une connoissance suffisante des Langues qu'il faut sçavoir, & s'ils ont assez étudié l'an-

tiquité pour bien entrer dans le ſens du S. Eſprit parlant dans les Ecritures, pour bien penetrer la Religion, & diſcerner les nouveaux dogmes d'avec les anciens ; & ſi la pluſpart de vos Maîtres n'ont pas les qualitez neceſſaires pour faire cette diſcuſſion ; comment vous pouvez-vous flater de cette penſée, qu'il n'eſt aucun d'entre vous, non pas même juſqu'au dernier Artiſan, qui n'en ſoit capable ? Le party le plus ſeur que vous pouvez & que vous devez prendre, eſt celuy d'une foy humble, ou comme parle ſaint Auguſtin, de la ſimplicité, qui met en ſeureté le peuple contre les artifices des Novateurs. *Cæteram turbam credendi ſimplicitas tutiſſimam facit.* C'eſt ce qui met les Catholiques dans une ſeureté entiere & dans un parfait repos, ſans donner la gêne à leur eſprit, pour ſçavoir quel eſt le ſens des oracles divins ; ils reçoivent avec un eſprit d'humilité l'interpretation de l'Ecriture qui leur eſt donnée par le miniſtere de l'Egliſe, à laquelle Dieu a promis l'aſſiſtance perpetuelle de ſon Eſprit

pour la direction des ses enfans.

En suivant leur exemple vous obeïrez à saint Paul, qui exhorte les fideles à se soûmettre à leurs conducteurs & à captiver leur entendement sous l'obeïssance de la foy. Vous en reconnoissez vous-mêmes la necessité à l'égard des plus importans mysteres de la Religion. Vous condamnez avec justice l'orgüeil & la presomption des disciples de Socin, qui decident magistralement des choses de la Religion, & qui en soumettent tous les dogmes à la discussion de l'esprit humain, ne se ressouvenant pas de cette parole de l'Ecriture *Que celuy qui veut sonder la Majesté sera accablé par la gloire.* Pourquoy, MESSIEURS, autorisez-vous par vôtre pratique ce que vous condamnez dans les autres ? Pourquoy faites-vous dépendre de la critique des particuliers l'intelligence du texte sacré ? Pourquoy ne recevez-vous pas avec un esprit d'humilité & de soumission, tous les mysteres de la foy & tous les dogmes contenus dans la parole sainte ?

Joignez

Joignez à l'humilité de la foy l'ardeur de la charité, qui vous fera ſupporter beaucoup de choſes pour le bien de la paix, qui eſt le caractere, ſelon S. Paul, de cette Reine des vertus Chrêtiennes.

A l'humilité & à la charité, ajoûtez, s'il vous plaît, cette generoſité Chrétienne, qui foule aux pieds ce faux honneur dont le monde fait tant de cas. Avoüons que nous en ſommes tous entêtez, & qu'en quittant même les honneurs de la terre, on ſe fait honneur de ce mépris. C'eſt ce faux honneur qui nous empêche de reconnoître que nous nous ſommes trompez, lors même que nous en ſommes convaincus. Il nous fait craindre le *qu'en dira-t'on*, & regarder le changement de Religion comme une lâcheté dont un homme d'honneur eſt incapable. C'eſt ainſi qu'un de vos plus illuſtres Ecrivains, parlant du grand Caſaubon, dit, qu'il eût bien la lâcheté de vouloir changer de Religion.

J'avoüe, MESSIEURS, que ce faux honneur a fait de fortes impreſſions ſur mon eſprit, & que

pendant long-temps il m'a tenu en ſuſpens dans le choix que je devois faire. Je me ſuis dit ſouvent à moi-même, *A quoy penſe-tu de quitter la Religion où tu es né ? Il faut te reſoudre en même temps, à ſacrifier ta reputation & ton honneur. Tu es dans l'employ le plus honorable de ta Communion, dans un des premiers poſtes de ce Royaume, cheri & conſideré de beaucoup d'honêtes gens, & dans l'Etat & hors de l'Etat : En quittant ta profeſſion il faut te reſoudre à te dégrader toy-même & te dépoüiller de l'honneur du Miniſtere, qui flate le plus l'eſprit des hommes, à renoncer à l'eſtime & à la reputation que tu t'es acquiſe, à paſſer pour un eſprit leger & inconſtant, abandonnant une Religion aprés y avoir paſſé la plus grande partie de ta vie, & l'avoir enſeignée pendant vingt-ſept ans, & enfin à devenir l'objet du chagrin & de la méchante humeur de tout un party.* Ces penſées me firent balancer quelque temps; mais enfin la grace triompha de la nature, & par ſon ſecours je ſurmontai toutes ces conſiderations de la chair & du ſang.

Vous devez faire, MESSIEURS,

ce que j'ay fait pour reüſſir dans un deſſein de cette importance, c'eſt à dire, que vous devez vous détacher de tous ces liens de la nature & de la ſocieté civile, en vous conſiderant, ainſi que le diſoit un de vos ſages, comme ſeparez du reſte des hommes, dans un coin du monde, ſans rapport à des parens, & à des amis, qui ſont les liens ordinaires qui tiennent attachez à une Religion, & qui empêchent qu'on ne puiſſe ſe reſoudre à la quitter.

Vous me direz, ſans doute, que ces reflexions vous ſeroient de quelque utilité ſi vous doutiez de la verité de vôtre religion, ſi vous eſtiez perſuadez comme je le ſuis, que l'Egliſe Catholique eſt cette arche myſtique, hors de laquelle on ne peut eſtre à couvert des flots de la colere de Dieu, mais que vous n'avez jamais douté de la bonté de vôtre religion, & que vous ne fuſſiez dans la vraye Egliſe du Seigneur; que vous n'en avez pas ſujet, puiſque vous n'avez pour regle de vôtre foy, que la Bible, où vous trouvez fort clairement tous les articles de vôtre

croyance. Dautant plus, dites-vous, que vous ne croyez rien que ce que les Catholiques croyent, & qu'ainsi vous ne pouvez estre en danger que les Catholiques ne le soient aussi.

Vous dites que vous ne doutez de rien, que vous n'avez aucun scrupule, que vous vivez dans un parfait repos d'esprit. Agréez, MESSIEURS, que je vous die que ce repos ne doit pas vous assurer ; les plus ignorans sont pour l'ordinaire ceux qui doutent le moins ; il y a une fausse paix de conscience aussibien qu'une veritable, & ceux qui sont dans une fausse religion ne doutent pas plus que ceux qui sont dans la veritable. Les Mahometans & les Juifs ne doutent nullement que leur religion ne soit la bonne. Ils se trompent, dites-vous, & nous ne nous trompons pas, parce que nous nous fondons sur la parole de Dieu, qui *est une lampe à nos pieds & une lumiere à nos sentiers* ; mais cette lampe de la parole de Dieu ne luit-elle que pour vous ? Ce divin flambeau de l'Evangile ne répand-il

ſes rayons que dans vôtre Communion ? Eſtes-vous les ſeuls Chrêtiens, aux yeux de qui brille la lumiere de cette parole ? Et y a-t-il quelque promeſſe ſpeciale pour ceux de vôtre Communion, que Dieu vous ouvrira les yeux de l'eſprit pour voir cette lumiere celeſte ? Les Lutheriens ont bien autant de raiſon que vous, de parler comme vous faites, ils reçoivent comme vous l'écriture Sainte pour l'unique regle de leur foy. Ils diſent, comme vous, que l'écriture enſeigne clairement toutes les veritez de la religion, cependant ils ne voyent pas dans cette écriture l'abſence ſubſtancielle de Jeſus-Chriſt dans les ſymboles Euchariſtiques, que vous y voyez. Les Anabaptiſtes, les Sociniens, & pluſieurs autres que vous croyez heretiques, tiennent le même langage que vous. Ils diſent tous que leur religion eſt celle de l'Ecriture Sainte, qu'ils y voyent clairement tout ce qu'ils croyent, qu'ils ne doutent point que tous les articles de leur foy n'ayent eſté enſeignez par les Prophetes, par Jeſus-Chriſt & par

ſes Apôtres, & ne ſe glorifient pas moins que vous des lumieres du S. Eſprit. Cette fauſſe perſuaſion a produit une infinité d'hereſies; Luther & Calvin n'ont-ils pas eſté eux-mêmes étonnez de voir naiſtre tant d'opinions monſtrueuſes de ce principe qu'ils avoient établi, qu'en matiere de religion l'on doit ſuivre ce qu'on trouve dans l'Ecriture, & l'expliquer ſans le miniſtere & ſans le ſecours de la tradition perpetuelle & conſtante de l'Egliſe? Combien de gens prirent occaſion de ce principe de dogmatiſer & d'établir des opinions nouvelles, qui furent facilement receuës, parce que le peuple eſt porté de ſoy à la nouveauté, & que ces nouveaux maîtres ne pretendoient appuyer leurs ſentimens que ſur l'Ecriture Sainte, & rejettoient entierement toutes les traditions de l'Egliſe, qu'ils appelloient des traditions humaines. C'eſt de cette ſource, malheureuſement feconde, qu'on a vû ſortir ce grand nombre d'hereſies dont parlent vos autheurs, & principalement celle de Socin, qui declare hautement que

ſon unique deſſein eſt de s'attacher tellement à l'écriture & rejetter toutes les traditions, qu'au lieu que Calvin n'a fait qu'abatre le toit de ce malheureux edifice, il en veut ſaper les fondemens, en renverſant la divinité de Jeſus-Chriſt, & la verité auſſi bien que la neceſſité de ſon Sacrifice.

Nous ne croyons rien, ajoûtez-vous, que ce que les Catholiques croyent eux-meſmes, ainſi nous ne riſquons rien. Permettez-moy, MESSIEURS, de vous dire que ce langage eſt celuy des heretiques, ſelon la notion que nous en ont donné les ſaints Peres, & ſuivant la ſignification du terme meſme d'*Heretique*, qui vient d'un mot Grec, lequel ſignifie, choiſir, parce que, diſent ces anciens Docteurs, les heretiques choiſiſſent quelques articles dans la croyance que les Catholiques embraſſent, & rejettent les autres qu'ils ne croyent pas fondez dans l'Ecriture. Pour vous en convaincre prenez l'exemple d'un Socinien, il vous dira non ſeulement qu'il croit tout

ce que dit l'Ecriture, mais qu'il ne croit rien que vous ne croyez aussi. Je crois, vous dira-t'il, que Jesus-Christ est vray Homme, un Prophete infaillible, le Fils de Dieu, son Fils unique & son Fils propre, & ainsi je ne crois rien que vous ne croyez. Vous luy direz, sans doute, que ce n'est pas assez, qu'il faut croire que Jesus-Christ est le Fils consubstantiel du Pere, d'une même essence que luy, qu'il est nôtre souverain Sacrificateur qui a expié nos pechez par son sang : Il vous répondra qu'il ne le croit pas, parce qu'il n'est point dans l'Ecriture, suivant son sens & l'interpretation qu'il luy donne. Le croirez-vous moins heretique pour cela, vous qui êtes convaincu de son erreur, aussi-bien que les Catholiques ? Ce n'est donc pas un juste & legitime fondement de sureté dans une Religion, de dire qu'on ne croït rien que ce que dit l'Ecriture, & ce que les Catholiques eux-mesmes croyent.

Enfin quelque chose que vous puissiez croire, vous n'êtes pas en

ſureté pour vôtre ſalut, tandis que vous demeurerez ſeparez de la communion de l'Egliſe Catholique. Ce n'eſt pas ma penſée, MESSIEURS, c'eſt celle de tous les Peres de l'Egliſe, & principalement de S. Auguſtin, pour qui vous avez tant de veneration. Ce S. Docteur dit formellement qu'une foy ſaine & une vie reglée, ne ſert de rien tandis qu'on eſt dans le ſchiſme. Il aſſure aprés S. Paul au 13. de la premiere aux Corinthiens, que le plus cruel martyre eſt inutile à un Schiſmatique. Il peut bien, dit-il, verſer ſon ſang pour la défenſe de la verité, mais il ne peut pas en recevoir la couronne. Il ajoûte ailleurs, que le crime des Schiſmatiques ſurpaſſe tous les autres, qu'il eſt pire que l'incredulité & que l'idolatrie, puis que les Donatiſtes retirant les Payens de l'infidelité & du culte des idoles, leur faiſoient une plus grande playe en les engageant dans leur party, que celle que le demon leur avoit faite en les entretenant dans l'idolatrie. Pour fortifier ſon ſentiment

il remarque dans un autre endroit que Dieu a puni plus rigoureusement le ſchiſme que l'idolatrie, s'étant contenté de faire perir les idolatres par l'épée, au lieu qu'il enſevelit les Schiſmatiques dans les entrailles de la terre.

Enfin, ce ſaint Docteur pour donner le dernier coup de pinceau à cet horrible portrait qu'il fait du ſchiſme dans ſes admirables écrits, dit que les Schiſmatiques, quelques zelez qu'ils paroiſſent pour la Religion de Jeſus-Chriſt, ſont de faux Chrêtiens & des Antechriſts.

Ces grandes & terribles veritez ne vous font-elles point trembler? Pouvez-vous y penſer, MESSIEURS, ſans frayeur, ſans quelques remords de conſcience, & ſans craindre les jugemens de Dieu, qui non ſeulement ne recompenſera point vos aumônes, vos Prieres & toutes les autres bonnes œuvres que vous pouvez faire, mais au contraire, vous traitera comme des idolatres, des infideles & des antechriſts, ſi vous demeurez dans le ſchiſme;

Souvenez-vous, mes chers Freres, la charité chrêtienne m'oblige de vous donner encore ce nom ; Souvenez-vous, je vous en conjure, par les entrailles de la misericorde de Dieu, & par le merite de ce sang que Jesus-Christ a répandu pour nous unir à son Pere, & pour consommer en un tous ses Disciples ; Souvenez-vous de ce que je vous dis la derniere fois que j'eus l'honneur de vous prêcher, que tous les Chrêtiens étoient dans une obligation indispensable de füir le Schisme, qui est le poison mortel de la charité, laquelle est le vray caractere des Chrêtiens. Le dernier Schisme est né dans la guerre, il a fait son progrez à la faveur des troubles qui ont agité l'Europe Chrêtienne. Que la paix qui regne aujourd'huy entre les Princes Chrêtiens, voye mourir ce funeste ouvrage de la guerre.

Donnez, MESSIEURS, cette gloire à Dieu, cette joye aux Anges, cette consolation à l'Eglise, & cette satisfaction à son fils aîné, nô-

tre illuſtre Monarque ; que ce grand Prince, dont la pieté ſurmonte & la valeur & la prudence (comme un Pere de l'Egliſe l'a dit d'un Empereur) aprés avoir, par ces deux dernieres vertus, obligé ſes ennemis de quitter les armes, & donné la Paix à toute l'Europe, voye ſa pieté ſatisfaite par l'extinction du ſchiſme qui a troublé celle de l'Egliſe juſques à preſent. Qu'on voye ſous le regne de noſtre ſage Salomon, le Temple myſtique du Seigneur élevé à cette gloire dont parle l'écriture, & que Jeſus-Chriſt, le Prince de la paix, naiſſe dans vos cœurs ſous l'empire de noſtre Auguſte.

Pour moy, MESSIEURS, je n'oublieray rien pour un ouvrage ſi agreable à Dieu ; & ſi mon propre ſang pouvoit eſtre utile à cette reünion, je le répandrois de bon cœur juſqu'à la derniere goute, pour la cimenter ; je vous avouë que je n'ay pas un zele égal à celuy dont ſaint Paul brûloit pour le ſalut des Iſraëlites ; ny une charité auſſi grande

que celle qu'avoit ſaint Gregoire de Nazianze, pour ceux qui de ſon temps eſtoient ſeparez de l'Egliſe; mais je puis dire ſincerement & de bonne foy, que je ſens dans mon cœur, quelque étincelle de ce feu divin qui embrazoit ces Saints hommes; je voudrois pouvoir eſtre fait anathême, comme ſaint Paul, pour ceux que je conſidere comme mes freres; & je ſouhaiterois, comme ſaint Gregoire, de ſouffrir les peines les plus ſenſibles & les plus rigoureuſes, pourveu qu'elles puſſent contribuer quelque choſe à renverſer ce funeſte mur de ſeparation, & à vous reünir avec nous.

C'eſt la grace que je demande à Dieu avec toute l'ardeur dont je ſuis capable; je le ſupplie de tout mon cœur, qu'il ôte par ſa grace victorieuſe, tous les obſtacles que la chair & le ſang peuvent mettre à un ſi grand bien; qu'il reüniſſe au corps de ſon Fils tous les membres qui en ſont ſeparez; qu'il ramene dans ſon bercail toutes les brebis qui en ſont égarées; afin qu'il n'y

ait deſormais qu'un ſeul troupeau, comme il n'y a qu'un Paſteur. C'eſt le deſir le plus ardent de celuy qui eſt avec ſincerité,

MESSIEURS,

Vôtre tres-humble & tres-obeïſſant ſerviteur
A. VIGNE.



APOLOGIE

POUR LA CROIANCE, LE CULTE, ET LE GOUVERNEMENT DE L'EGLISE;

SECONDE LETTRE de Monſieur Vigne aux Nouveaux Catholiques, où il leur fait voir la juſtice de leur réünion à l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine.

Non eſt quicquam gravius ſacrilegio Schiſmatis, quia præcidendæ unitatis nulla eſt juſta neceſſitàs. Auguſt. lib. 2. cont. Epiſt. Parm. cap. 11.

IL eſt juſte Meſſieurs, qu'aprés avoir ſouhaité avec tant d'ardeur, & demandé à Dieu avec tout le zele dont je ſuis capable, vôtre

réünion à l'Eglise Catholique, je vous témoigne la joye que m'a donné cet heureux retour qui a fait celle des Anges dans le Ciel, & celle des fideles sur la terre. Elle seroit parfaite, Messieurs, si je pouvois contribuer quelque chose à donner un calme parfait à vos esprits en achevant d'effacer de vos cœurs ces fortes impressions qu'on vous a données contre l'Eglise Catholique Romaine, & qu'on prend le soin de fortifier par des lettres circulaires qui se répandent sourdement au milieu de vous.

L'on vous y represente vostre réünion à l'Eglise Romaine comme une apostasie de la foy & comme un lâche reniement de Jesus-Christ nostre Seigneur. Si en quitant la Communion où vous avez esté élevez, vous estiez entré dans celle des Juifs où le saint nom de Jesus est blasphemé, ou bien dans celle des Mahometans où l'on dépoüille Jesus-Christ de sa divinité, & l'on met à sa place un miserable imposteur; ou bien dans celle des Payens qui ne reconnoissent pas même ce grand

grand Dieu qui a créé les Cieux & la terre, & qui n'adorent que de fausses divinitez, l'on auroit raison de vous accuser d'avoir renié Jesus-Christ & abandonné la foy ; & vous auriez sujet de craindre toutes ces effroyables peines dont Jesus-Christ menace ces lâches qui le renient devant les hommes : Parce qu'en effet ces menaces regardent ces miserables Chrêtiens qui par la crainte des peines, ou par la veuë des biens & des avantages de la terre, renoncent à la foy de Jesus-Christ, & se rangent parmy ceux qui ne le reconnoissent point pour le propre Fils de Dieu & pour le Redempteur du monde.

Mais peut-on vous accuser de rien de semblable sans se rendre coupable de la plus noire de toutes les calomnies ? Et pourriez-vous croire, MESSIEURS, en quelque façon que ce soit avoir commis un crime de cette nature en vous rangeant à la Communion de l'Eglise Catholique Romaine, sans donner un démenty à ce que vous pouvez lire & à ce que vous entendez ou que vous pouvez

entendre tous les jours.

Voyez le Concile de Trente, depuis la Session troisiéme, & le Catechisme du mesme Concile.

Pouvez-vous ignorer, MESSIEURS, que l'Eglise dans la communion de laquelle vous êtes entrez, enseigne formellement qu'il n'y a qu'un seul Dieu qui a creé les cieux & la terre; que dans cette unique Essence infinie en toutes manieres, il y a trois personnes réellement distinctes, le Pere, le Fils, & le saint Esprit; que la seconde de ces trois Personnes s'est revêtuë de nôtre nature & l'a jointe à l'unité de sa personne; & qu'ainsi Jesus-Christ nôtre Seigneur est vray Dieu & vray homme tout ensemble? qu'il est l'unique Redempteur des hommes? qu'il n'y a point de salut en aucun autre; que luy seul a expié tous nos pechez par son Sacrifice d'une valeur infinie; qu'il a pleinement & parfaitement satisfait la justice divine par sa Passion & par sa mort; qu'il est l'unique Roy, le seul souverain Sacrificateur & Prophete de son Eglise, qu'il nous a acquis par sa mort la gloire du Paradis & la grace necessaire pour y parvenir, qu'il faut s'appliquer par une foy vive & effi-

cace par la charité & par les bonnes œuvres, les merites de ce grand Sauveur, le regarder comme nôtre parfait modele & l'imiter dans toute nôtre conduite autant que des simples creatures en sont capables.

Que Dieu seul doit être adoré ou honoré du souverain culte, qu'il est luy seul le premier principe & la derniere fin de toutes choses, la source de tous les biens & de toutes les graces, que c'est de luy que nous les devons attendre, & que c'est en sa seule bonté & en sa seule puissance qu'il faut esperer & mettre toute sa confiance; qu'il n'y a point d'autre volonté que la sienne qui doive regler nôtre vie, & que c'est à elle qu'il nous faut conformer pour avoir part à ses benedictions & à ses faveurs.

En un mot l'on ne sçauroit nier que l'Eglise Romaine n'ait conservé dans son entier le Decalogue qui regle nos mœurs, l'Oraison Dominicale qui est le modele des Prieres, & le Symbole des Apôtres qui est la regle abregée de la Religion Chrêtienne, que Vittaker appelle l'abre-

Vvitakerus de auth. scrip. Tom. 2.

gé de l'Ecriture, & qu'il suffit de croire pour être sauvé, comme parle ce Docteur.

C'est ce qu'ont esté obligez de reconnoître les plus celebres des Docteurs Protestans : Nous confessons, dit Luther, que sous la Papauté l'on trouve une grande partie de ce que le Christianisme a de bon, & mesme tout ce que le Christianisme a de bon, & que c'est de-là qu'il est venu à nous ; il ajoûte ailleurs, que l'Eglise est parmy les Papistes, parce qu'ils ont le Baptême, l'absolution, le texte de l'Evangile, & que parmy eux il se trouve beaucoup de gens de bien. Malgré Satan, dit Jerôme Zanchius, l'Eglise Romaine a retenu les principaux fondemens de la foi, &c.

Luth. lib. ad Anaba.

In cap. 28. in Gen.

Zanch. in Præf. lib. de nat. dei.

Mais on ne peut rien ajoûter à ce que dit sur ce sujet M. Amiraut si fameux dans la communion des Protestans, il ne se contente pas de rapporter son sentiment sur cette matiere, il ajoûte que c'est celuy des autres Docteurs qui ont le plus hautement accusé de corruption l'Eglise Romaine. Voicy com-

me il s'en explique dans le cinquiéme Livre de la vocation des Pasteurs.

En cette Eglise corrompuë (parlant de l'Eglise Romaine,) *sont demeurées positivement toutes les doctrines qui sont fondamentales à la Religion de Christ. Car non seulement on a retenu le Simbole des Apôtres, l'usage de l'Oraison Dominicale, & les dix Commandemens de la Loy de Dieu, mais on y a receu les Symboles de Nicée & d'Athanase, où les dogmes contenus dans ces plus generales formules de la croyance des Chrêtiens sont expliquez un peu plus au long & plus particulierement ; & ceux mêmes qui l'ont le plus hautement, accusé de corruption, l'ont ainsi reconnu dés le commencement & le reconnoissent encore. Aucun d'entre eux n'a jamais nié que tous les fondemens du Christianisme ne fussent en la Communion dont ils sont sortis* ; & dans la page 1325. il ajoûte que tout ce qui étoit necessaire pour la construction de la Religion Chrêtienne, étoit demeuré dans l'Eglise Romaine par la bonne providence de Dieu &c.

Vous voyez, MESSIEURS, que par l'aveu de ce Professeur en Theo-

logie, qui avoit rendu autrefois si recommandable l'Academie de Saumur, toutes les doctrines qui sont fondamentales à la Religion sont demeurées dans l'Eglise Romaine, & que c'est ainsi que l'ont reconnu dés le commencement & que le reconnoissent encore aujourd'huy ceux qui sont sortis de sa Communion.

Qu'on ne prétende pas éluder l'évidence de cette verité, & la force de ces declarations par ce retranchement, dans lequel M. Amiraut & les autres Ministres ont accoûtumé de se retirer; que ces veritez fondamentales que retient l'Eglise Romaine, sont détruites par des consequences qui se tirent des dogmes qu'elle reçoit.

Car il est plus clair que le jour, que ces dogmes, dont on prétend tirer ces consequences, sont ou des pures chimeres de l'esprit de ces Messieurs (*Carnalium cogitationum figmenta*) comme dit S. Augustin, parlant des erreurs que les Manichéens imposoient aux Catholiques; ou que les consequences qu'on a tirées de certains dogmes, sont mal fondées,

& ne s'en peuvent déduire clairement, necessairement & immediatement.

Quel fantôme plus grand, par exemple, que l'erreur dont on noircit les Catholiques lors qu'on les accuse d'associer les Saints à Dieu, dans le culte qu'ils luy rendent, de répandre sur le bois & sur la pierre tout ce qu'ils ont de plus ardent dans leur devotion, & de faire des symboles & des especes Eucharistiques, des idoles à qui on rend cet hommage suprême qui n'est dû qu'au Createur.

Voila d'étranges accusations capables de donner la derniere horreur de l'Eglise Romaine aux personnes mêmes les plus douces & les plus dociles. Mais que cette calomnie est grossiere & peu capable de se soûtenir : Car qui ne sçait que l'Eglise Romaine met une distance infinie entre l'honneur qu'on doit au Createur, & celuy qu'on peut rendre à la creature ? qu'elle veut même que l'honneur qu'on rend aux Saints, qu'elle appelle avec S. Augustin un culte de dilection, &

Concil. Trid. Sess. 22. cap. 3. Sess. 25. cap. de invocat, Sanct. Catech. Conc. Trid. 1. parte 3. tit. 14. & 16. & part. 4. tit. 1. & 3. Exposit. de la doct, de l'Eg.

de focieté fe rapporte au Createur, en telle forte que le Createur foit honoré dans la creature ; En quel endroit de la liturgie a-t-on vû qu'elle demande quelque faveur aux Saints comme s'ils en eftoient la fource ? ne fe contente-t'elle pas d'implorer fimplement le fecours de leurs prieres qui ne font neanmoins efficaces que par Jefus-Chrift ? ne dit-elle pas par la bouche du Concile de Trente qu'il ne faut point prier les images, ny s'imaginer qu'il y ait en elles quelque vertu ou quelque chofe de divin ; ne faut-il pas avoir renoncé à la bonne foy d'accufer l'Eglife Romaine de rendre au bois de la Croix le même culte qu'on rend à Dieu, fous pretexte de quelques expreffions qui fe trouvent dans certains hymnes, que les Docteurs Catholiques affurent être figurées & ne fe devoir proprement rapporter qu'au crucifié ? Enfin c'eft agir de mauvaife foy de dire que l'Eglife Romaine adore les fymboles ou efpeces Euchariftiques, puis qu'elle ne prononce anathême que contre ceux qui n'adoreront pas Jefus-Chrift

Cath. art. 4. & fuivans. Concilium Trid. Sef. 25. Catech. Con. Trid. part. 3. tit. 33. Exp. de la doct. Cath. art. 5.

Conc. Trid. Seff. 13. can. 6.

ſus-Chriſt dans le ſaint Sacrement, que c'eſt Jeſus-Chriſt luy-même revêtu des ſignes, ou des eſpeces ſacramentales, qu'elle entend par ce ſaint Sacrement, auquel elle veut dans le chapitre 5. de la ſeſſion 13. qu'on rende le culte de latrie, comme il paroît par ce que le Concile a dit dans le chapitre precedent, par ce qu'il dit dans le corps de ce chap. & parce qu'il établit ailleurs qu'il n'y a que Dieu qui doive être l'objet du ſuprême culte, que l'Egliſe appelle latrie avec les Peres Grecs.

Conc. Trid. Seſſ. 25. Cath. C. T. p. 3. T. 14. 16. & p. 4. T. 1. 3. Exp. de la doct. Cath. art. 5.

Quelle chimere n'eſt-ce pas auſſi de vouloir que l'Egliſe Romaine égale les traditions humaines à la parole de Dieu ? qu'elle faſſe dépendre ſon autorité de celle des hommes ? qu'elle donne à des hommes mortels une autorité égale à celle de Dieu en leur communiquant le pouvoir d'abſoudre des pechez & de regner dans l'Egliſe comme des monarques ? Ceux qui ont jetté les yeux ſur le Concile de Trente, & ſur les livres des Catholiques qui en ont donné le veritable ſens, ſçavent

Concil. Trid. Seſſ. 4. Exp. de la doct. Cath. art. 18.

bien que l'Eglise Romaine n'admet que des traditions divines qui sont émanées du saint Esprit par le ministere des Prophetes & des Apôtres, telles que celles dont parle saint Paul dans le ch. 2. de sa seconde aux Thessaloniciens, & qu'elle rejette les traditions humaines qui sont contraires à la parole de Dieu, comme celles que Jesus-Christ condamne au chap. 15. de saint Matthieu. Et ils peuvent y avoir lû, qu'elle ne reconnoît qu'en Dieu seul l'authorité souveraine de pardonner les pechez, que les Pasteurs de l'Eglise, quels qu'ils soient, n'ont le droit de pardonner qu'en qualité de ministres & de vicaires de Jesus-Christ qui est le seul Monarque de l'Eglise; & que l'employ le plus glorieux qui y soit, n'est qu'un ministere, comme le reconnoissent ceux qui en sont honorez, qui se qualifient aprés saint Gregoire le grand, les serviteurs des serviteurs de Dieu.

Cath. Con. T. p. tit. 7. 8. p 4. tit. 1. Con. Trid. Sess. 14. c. 6. Cath. C. T. p. 1. tit. 14. Exp. de la doct. de l'Egl. Cath. art. 21.

Quelle imposture plus atroce peut-on avancer, de dire que l'Eglise Romaine reconnoît les Saints comme des redempteurs, & qu'elle

met leurs œuvres ſurerogatoires & ſurabondantes dans l'ordre des cauſes de noſtre ſalut ? Dans quel endroit du Concile de Trente ont-ils trouvé une ombre ſeulement de cette propoſition ? S'ils l'ont jamais lû, n'ont-ils pas veû qu'il établit même tout le contraire, declarant formellement que Jeſus-Chriſt eſt noſtre ſeul redempteur, & que ſon ſang eſt l'unique prix de noſtre rançon.

Conc. Trid. Seſſ. 25. Cat. C. T. p. 1. tit. 9. 25. & 26. p. 2. tit. 15. Exp. de la doct. de l'Egl. Cath. art. 3.

Cette verité n'eſt point bleſſée par ces expreſſions de la Liturgie où l'on demande à Dieu le pardon des pechez & la gloire du Paradis par le merite des Saints. Et pour vous faire voir cette verité dans un grand jour, parce que je ſçay que ces expreſſions vous choquent extrémement; ſouffrez, MESSIEURS, que je faſſe en cet endroit trois petites obſervations.

La premiere eſt, que les merites des Saints, à parler proprement, ne ſont que les merites de Jeſus-Chriſt, ce ſont des dons de ſa grace & des fruits de ſon ſang ; & ainſi quand l'on demande à Dieu les effets de ſa

miſericorde, en contemplation de l'obeïſſance que ſes Saints luy ont renduë, puis que cette obeïſſance eſt un effet de la grace de Jeſus-Chriſt, & n'eſt d'aucun prix devant Dieu qu'en vertu du ſang de cet adorable Redempteur, demander à Dieu une faveur par les merites des Saints, c'eſt proprement luy demander ſes benedictions par le merite de Jeſus-Chriſt, en qui & par qui ſeul il nous benit.

La ſeconde obſervation eſt, que les Saints qui triomphent dans le Ciel ne compoſent qu'un meſme corps avec ceux qui combatent ſur la terre; & étant membres les uns des autres, ſuivant la penſée & l'expreſſion de ſaint Paul; il eſt certain qu'il y a une entiere & parfaite communion entr'eux, de toutes les graces du Seigneur & de leurs merites, de ſorte que comme dans un corps naturel, l'œil, par exemple, ne voit pas ſeulement pour luy même, mais auſſi pour toutes les autres parties du corps: de meſme dans le Corps myſtique de l'Egliſe, la pa-

Saint Paul, par exemple, ne se fraye pas seulement le chemin à la gloire par ses afflictions & par son martyre, mais sert par ses souffrances à tout le Corps de l'Eglise, comme il en parle au premier de son Epître aux Colossiens. Et c'est aussi de la maniere que l'explique saint Ambroise, sur le Pseaume 118.

Sicut membrum particeps esse dicimus totius corporis, sic conjunctum omnibus timentibus Deum.

Cependant comme ces œuvres des Fideles ne sont meritoires, c'est à dire n'obtiennent rien de la bonté de Dieu qu'en vertu du pacte de l'alliance qu'il a daigné faire avec eux; & que cette alliance est fondée sur le sang de Jesus-Christ, suivant les paroles expresses du Sauveur dans l'Evangile, & de saint Paul dans son Epître aux Hebreux; il est évident par-là que les graces que Dieu accorde à ses Fideles en contemplation de leurs merites ou de ceux de leurs freres, ne sont au fond & dans leur principe, qu'une production du sang de Jesus-Christ & du merite de sa mort.

La troisiéme observation est;

qu'on trouve dans l'Ecriture & dans les Peres, non seulement des façons de parler toutes semblables, mais des expressions plus fortes qui seroient insoûtenables, si on les prenoit au pied de la lettre, & sans de justes modifications. Par exemple peut-on ignorer que dans le chap. 18. de la Genese, le Seigneur promet à Loth de pardonner à toute la ville de Sodome pour l'amour de dix Justes, s'il s'en trouvoit autant, & que dans le chap. 15. du premier livre des Rois, le Seigneur ne declare expressément au Roy Abias qu'il ne conserve une lampe à la maison de David, & ne maintient Jerusalem, que pour l'amour de David son serviteur, & parce qu'il a fait ce qui est juste devant ses yeux, qui est la mesme chose qu'il fait dire au Roy Ezechias par la bouche d'Isaïe au second des Rois ch. 19. Esa. 37. qu'il conserveroit Jerusalem pour l'amour de soy-mesme & pour l'amour de David son serviteur.

Puis que Dieu promet de pardonner à toute une ville pour l'amour de dix justes, qui ne voit qu'on

luy peut demander dans ſes prieres, ce qu'il promet de faire dans ſa parole ; & en conſequence qu'on peut bien lui demander qu'il nous pardonne nos pechez pour l'amour d'un milion de juſtes qui ſont dans le ciel, & qui êtant parfaitement ſaints, luy ſont infiniment plus agreables que les jûſtes qui ſont ſur la terre ? Et ſi Dieu a voulu conſerver la ville de Jeruſalem, non ſeulement dans ſon état politique & temporel, mais dans ſon état Eccleſiaſtique & ſpirituel, c'eſt à dire dans la joüiſſance de la plus grande grace, qu'il puiſſe accorder aux hommes, & qui eſt comme le canal des autres, en conſideration de David qui l'avoit ſervi ſur la terre; à combien plus forte raiſon diſpenſera-t'il ſes faveurs & ſes benedictions aux fideles, pour l'amour de tant de Saints qui ont eſté icy-bas les victimes de ſa gloire, & qui le glorifient parfaitement dans les cieux ? Qu'on ne diſe pas que Dieu n'accordoit ſes graces à Jeruſalem pour l'amour de David, qu'à l'égard de la promeſſe qu'il avoit faite à David : car outre que Dieu luy-

mesme distingue la veuë de sa promesse d'avec celle de David, lors qu'il dit qu'il conservera Jerusalem pour l'amour de soy & pour l'amour de David, cette expression pour l'amour de moy renfermant necessairement la gloire de la fidelité de Dieu dans l'execution de ses promesses, marque que c'est un motif different, de celuy qui se tire de la personne de David: Le texte du chap. 15. du 1. livre des Rois porte expressement que Dieu maintient Jerusalem pour l'amour de David, parce qu'il avoit fait ce qui est juste & droit devant les yeux du Seigneur ; ce qui fait voir que c'êtoit en veuë des actions de sainteté & de justice qu'avoit fait le Prophete David. Aussi saint Chrysostome dans son Homelie 2. sur le Pseaume 56. refléchissant sur cette declaration que Dieu avoit faite de conserver la ville de Jerusalem pour l'amour de David, parce qu'il avoit fait ce qui est juste & droit devant ses yeux, s'écrie ô chose admirable ! ô ineffable clemence ! David est mort ! mais ses merites sont vivans, & ont une

pleine & entiere vigueur, un homme mort défend un vivant. Aussi le grand Augustin dit formellement que les fideles communiquent aux merites des Martyrs, le peuple Chrêtien, dit ce saint Docteur au Livre vingtiéme contre Faustus Manichéen, chap. 1. celebre la memoire des Martyrs, & pour exciter à l'imitation de leurs vertus & pour communiquer à leurs merites, & pour estre aidé par leur intercession.

Populus Christianus memorias Martyrum religiosâ solemnitate concelebrat ad excitandam imitationem & ut meritis eorum consocietur atque orationibus adjuvetur.

J'ay dit qu'il se trouve dans l'Ecriture des expressions plus fortes, & qui donneroient un sens extrémement fort, si elles n'étoient adoucies par des interpretations commodes. Qui ne sçait que la justification est un œuvre de Dieu ? & que la redemption & le salut n'appartiennent qu'à Jesus-Christ ? & neanmoins la justification, n'est elle pas attribuée aux Docteurs de l'Eglise, dans le 12. de Daniel ceux qui en justifient plusieurs reluiront comme des étoiles dans le firmament. La redemption des pechez, n'est-elle pas attribuée aux aumônes; ra-

chete, dit Daniel à Nabucadneza, rachete tes pechez par aumône; & ſaint Paul n'attribuë-t'il pas à Timothée le pouvoir de ſe ſauver, & de ſauver les autres? prenez garde à vous même, ayez ſoin d'enſeigner, car en le faiſant vous vous ſauverez & tous ceux qui vous écoutent. Comme donc ces effets qui ne conviennent qu'à Dieu & à Jeſus-Chriſt, ne laiſſent pas d'être attribuez aux creatures, parce qu'elles y concourent dans un certain ſens, ſans que pour cela la gloire de Dieu en ſoit diminuée, ou le merite de Jeſus-Chriſt affoibli, parce que Dieu en eſt la premiere cauſe, & que Jeſus-Chriſt en eſt la cauſe meritoire principale: de meſme le pardon des pechez, & les autres graces peuvent eſtre attribuées aux merites des Saints dans un bon ſens & en leur maniere, ſans que pour cela le merite de Jeſus-Chriſt en ſoit bleſſé, parce que tout ce qu'ils ont de merite & de vertú ils l'empruntent du merite de Jeſus-Chriſt, ce qu'a tres-bien remarqué le ſçavant Buccee, lors que parlant des Prieres publiques de l'E-

gliſe où l'on fait mention des merites & des interceſſions des Saints; il dit que ces Prieres ne choquent point la grace de Dieu ny le merite de Jeſus-Chriſt, parce que, dit ce Coryphée des reformateurs, tout ce qui eſt attribué aux merites & aux interceſſions des Saints, on ne le demande pas aux Saints, mais à Dieu par Jeſus-Chriſt, ainſi ceux qui prient, reconnoiſſent que ce qu'ils demandent ſont des dons de la grace de Dieu & des effets de la miſericorde de Jeſus-Chriſt.

Un aveu ſi ſolemnel devroit obliger les plus opiniâtres à reconnoître de bonne foi que l'Egliſe Catholique faiſant la clôſture de toutes ces prieres, où elle demande à Dieu par les merites des Saints quelques graces, par ces mots, *Per Jeſum Chriſtum Dominum noſtrum*: fait connoiſtre par là que les merites des Saints ne ſont d'aucun prix, & ne peuvent rien obtenir de la bonté de Dieu que par Jeſus-Chriſt.

Ces MESSIEURS, ne ſont pas plus heureux dans les conſequences qu'ils pretendent tirer de quelques dogmes de l'Egliſe Catholique, pour

rendre sa croyance suspecte dans les veritez fondamentales. Comme, par exemple, peut-on inferer l'imperfection du sacrifice de la Croix, de la celebration du sacrifice de la Messe? Il faut donner à l'Eglise Romaine un sentiment tout contraire à celuy qu'elle a pour en tirer cette consequence. Cette Eglise croit que Jesus-Christ par le sacrifice sanglant qu'il a offert à Dieu son Pere sur la Croix, nous a merité une redemption éternelle; qu'il nous a acquis la remission de nos pechez, qu'il a payé parfaitement le prix de nostre rançon; qu'il s'y est offert une fois pour tous; par voye d'immolation, d'acquisition & de cause meritoire du salut; mais que dans le sacrifice de l'Eucharistie il nous applique la vertu & le merite du sacrifice de la Croix, que c'est de ce sacrifice sanglant que celuy de l'Eucharistie emprunte toute sa force; que Jesus-Christ ne s'y offre à Dieu son Pere par le ministere des Prêtres, que par voye d'intercession & d'application, luy presentant son corps comme mort, & son sang comme ré-

Conc. Trid. Seff. 6. c. 2. & 7. & Seff. 22. c. 1. & 2. & Seff. 14. Cat. C.T. p. 1. tit. 9. 25. & 26. p. 2. tit. 81. Exp. de la doct. de l'Egl. Cath. art. 14.

pandu, pour le rendre propice à chacun des fideles en particulier, pour lesquels il est offert. Si pour faire cette propitiation il falloit que Jesus-Christ mourût de nouveau, il faudroit aussi qu'il fût crucifié dans les Cieux, où par son intercession il appaise la colere de Dieu envers nous, comme portent les termes d'une des prieres dont vous vous serviez ; & si l'oblation que Jesus-Christ fait de son corps & de son sang dans l'Eucharistie, par le ministere des Prêtres détruit la perfection de celle de la Croix, l'oblation que Jesus-Christ fait luy-même dans le Ciel à Dieu son Pere, de son corps & de son sang, en luy mettant devant les yeux sa mort & sa Passion, aneantiroit aussi la perfection & l'unité du sacrifice de la Croix.

La consequence qu'on tire contre la verité de la nature humaine de Jesus-Christ, de la croyance de la presence réelle & substancielle de ce grand Sauveur dans le saint Sacrement, n'est pas plus juste : Car enfin cette maniere d'être de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, que le

Conc. Trid. Sess. 13. c. 1.

Concile de Trente appelle sacramentale, détruit-elle sa maniere d'être dans le Ciel, que ce même Concile appelle naturelle? S. Augustin dit, que Jesus-Christ a pû rendre son corps si subtil, qu'il en a penetré d'autres, sans qu'il ait cessé pour cela d'être un corps humain; & tous les Protestans ne tombent-ils pas d'accord que Jesus Christ demeurant effectivement & réellement homme, & ne quittant point le Ciel, communique effectivement & réellement la substance de son corps & de son sang, & toute sa propre substance à mille & mille fideles qui communient sur la terre; sans que cette communication détruise l'unité de son corps & la verité de sa nature humaine.

Aug. de Ago Chr. c. 24.

Confession de foy art. 36. sect. 52. & 53. du Catech.

C'est aussi une mauvaise consequence que celle qu'on prétend tirer des satisfactions de la Penitence, & de la doctrine du Purgatoire; pour combatre l'infinité de la satisfaction de Jesus-Christ & la vertu qu'a son sang de nous purger de tous nos pechez. De bonne foy, MESSIEURS, peut-on bien se mettre dans l'esprit que des gens qui disent

Conc. Trid. Sess. 14. c. 3. 8. Cath. Conc. Trid. p. 1. tit. 26. p. 2. tit. 99.

que la Passion de Jesus-Christ est l'entiere & la parfaite satisfaction qu'il a renduë à Dieu son pere pour nos pechez, & qui ne regardent les satisfactions & mortifications de la penitence que comme des conditions que Dieu exige des hommes, pour leur appliquer la satisfaction de Jesus-Christ, combatent cette satisfaction ? que des gens qui croyent que le sang de Jesus-Christ nous nétoye des soüillures du vice, qu'il nous délivre tout seul des peines éternelles deuës à nos pechez, & qu'on ne peut être délivré des peines temporelles ausquelles les fideles demeurent sujets, par ordre de la sagesse de Dieu, que par la vertu de ce sang ; que c'est ce sang qui leur donne tout ce qu'elles ont de prix & de valeur, en sorte que les fideles ne satisfont & ne meritent qu'en Jesus-Christ ? Peut-on s'imaginer, dis-je, que des gens qui ont des sentimens semblables, aneantissent la vertu du sang du Sauveur ? Si cela est, MESSIEURS, il faut qu'on avoüe que les Protestans détruisent aussi le merite de cette obeïssance que

Exp. de la doct. de l'Egl. Cath. art. 3.

Conc. Trid. Sess. 14. c. 8. Cat. C. T. p. 4. ad 41. petit. art. 1.

Jesus-Christ a rendu à la loy de Dieu pour les Elûs, puis que nonobstant cette obeïssance parfaite, ils croyent que les Elûs sont obligez de garder cette loy, & que les défauts de leur obeïssance sont couverts du merite de celle de Jesus-Christ.

C'est aussi une fort méchante induction de dire que la mediation, ou l'intercession des Saints dans le Ciel détruit celle de Jesus-Christ: car qui ne sçait que la mediation & l'intercession de Jesus-Christ est une mediation & une intercession de redempteur & de maître; au lieu que celle des Saints n'en est qu'une de serviteurs & d'amis; & que celle-cy est sous-ordonnée à celle-là dans le sentiment des Protestans.

Enfin l'on ne peut pas conclure avec raison que la doctrine du merite des œuvres & de la justification par la foy & par les œuvres, détruise la grace & le merite de Jesus-Christ, parce que par ce terme de meriter les Catholiques n'entendent pas acquerir la vie éternelle par un prix proportionné à sa grandeur, mais

mais y parvenir & l'obtenir par les œuvres ensuite de la promesse que Dieu en a faite dans sa parole. Les mêmes Catholiques prennent celuy de justifier dans un sens absolu pour faire juste d'injuste, ou plus juste de moins juste qu'on estoit auparavant, auquel sens les Protestans qui font consister la justice inherante dans la foy & dans les œuvres sont obligez d'avoüer que l'on est justifié & par la foy & par les œuvres ; que si l'on veut prendre ce terme dans le sens que Luther & Calvin l'ont pris, puisque la foy par laquelle les pecheurs sont justifiez est selon eux une foy vive & animée de charité, l'on ne peut pas nier que la foy & la charité ne soient également requises comme des conditions pour obtenir le pardon des pechez : ce qui s'accorde parfaitement bien avec la grace & le merite de Jesus-Christ dont la justification & la vie éternelle est le fruit & l'effet suivant la doctrine du Concile de Trente. Concil. Trid. Seff. 6. c. 7. & 16.

Au reste quand il seroit aussi vray qu'il est faux, que ces pretenduës consequences tirées des dogmes de

l'Eglise Romaine détruisissent d'elles-mêmes des veritez fondamentales de la Religion, je soûtiens qu'on ne doit point imputer ces consequences à l'Eglise Romaine. C'est le sentiment des plus sçavans de la communion Protestante, & principalement de Monsieur Bochart qui asseure que les erreurs mêmes essentielles & qui détruisent des points fondamentaux du salut, seulement par consequence, doivent être tolerées, & qu'elles peuvent compatir avec la vraye foy, lors que cette consequence n'est point approuvée par ceux qui les croyent. Voila precisément les termes où en est l'Eglise Romaine, bien loin d'approuver, elle condamne les consequences que les Ministres tirent de quelques-uns de ses dogmes ; comme que le sacrifice de la Croix soit imparfait, qu'on puisse rendre à la creature une partie de l'honneur qui n'est dû qu'au Createur, & plusieurs autres consequences de cette nature, &c.

Bochard. in dialatt.

Aprés ces éclaircissemens, peut-il y avoir encore quelqu'un parmy

vous qui ne se sente obligé de faire ce que saint Augustin conseille de faire à un de ses amis, qui estoit encore Manichéen, aprés luy avoir expliqué les veritables sentimens des Catholiques, que l'infame Manés cachoit à ses sectateurs ; je veux dire d'ôter de son esprit la fausse opinion qu'on luy avoit inspirée contre les Catholiques, soit par ignorance, soit par malice, & de dire en soy-même, comme saint Augustin revenu de son erreur : *La foy Catholique n'enseigne pas ce que nous croyions qu'elle enseignoit, nostre acusation estoit mal fondée ; Les croyances que nous condamnions n'estoient pas celles de l'Eglise Catholique. Ainsi ce que nous avions appris de vray parmy les Protestans, nous le retenons toûjours avec l'Eglise Catholique ; & ce que nous avons crû estre faux ; nous le rejettons encore avec la même Eglise.* Nous croyions que le sacrifice de la Croix estoit d'un prix infini & d'une valeur infinie, & nous le croyons encore : Nous rejettions tout autre sacrifice qui êtoit fait pour faire un nouveau payement du prix de nôtre salut, & nous

Aug. lib. 6. c. Faust. Manich. cap. 10.

Quod apud eos verum didiceram, teneo ; quod falsum putaveram respuo. Aug. de util. cred. cap. 18.

Exp. de la doct. de l'Egl. cath. art. 14.

le rejettons encore. Ce que nous avons fait, c'eſt de dépoüiller ce ſentiment de calomnie que nous avions contre l'Egliſe Catholique, que nous devons reſpecter comme nôtre mere, bien loin de la flétrir par nos calomnies.

Je finirois icy cette Lettre, MESSIEURS, ſi je n'eſtois convaincu, par la longue habitude que j'ay eüë avec vous, de la neceſſité qu'il y a de vous éclaircir quelques textes de l'Ecriture que vous avez ordinairement à la bouche, qui vous embarraſſent; & de juſtifier dans vos eſprits, certaines pratiques de l'Egliſe Romaine qui vous font de la peine.

Un de ces textes ſe lit au 24. de ſaint Matthieu où le Sauveur prédit à ſes Diſciples, qu'il s'éleveroit des gens qui diroient; voicy le Chriſt eſt icy, il eſt là, il eſt dans les cabinets, il eſt dans les deſerts: Ce que vous appliquez au Sacrement de l'Euchariſtie; Souffrez, MESSIEURS, que je vous diſe que dans l'employ qu'on a fait de ce texte de l'Evangile, on a abuſé étrangement

de la credulité du peuple. Car il eſt plus clair que le jour par toutes les circonſtances du texte, que le but du Sauveur n'eſt que de prevenir ſes Diſciples contre l'impoſture de ces miſerables qui devoient venir au monde aprés luy, & faire croire au peuple qu'ils eſtoient le veritable Meſſie. L'hiſtoire juſtifie que la choſe arriva comme Jeſus-Chriſt l'avoit prédit : Car elle nous apprend que quelque temps aprés ſon élevation dans le Ciel l'on vid paroître certains ſeducteurs, du nombre deſquels eſtoit le fameux Barchochebas, qui tenterent de ſe faire recevoir pour le Chriſt & le Meſſie d'Iſraël ; Et c'eſt alors que ceux d'entre les Juifs qui s'eſtoient laiſſé ſeduire par ces impoſteurs, diſoient de ce Chriſt pretendu ; voicy le Chriſt eſt icy, voicy le Chriſt eſt là : à quoy j'ajoûte en paſſant, que puiſque par vôtre aveu & ſuivant l'expreſſe declaration de l'Evangile, nôtre Seigneur doit eſtre avec nous juſques à la conſommation des ſiecles, & qu'il eſt au milieu de deux ou trois aſſemblez en ſon nom, ſoit

qu'ils soient dans les deserts, soit qu'ils soient dans les cabinets, l'on peut bien dire que le Christ est icy, & que le Christ est là, qu'il est dans les deserts & dans les cabinets, sans estre du nombre de ces faux Prophetes dont parle le Sauveur au 24. de saint Matthieu.

Un autre passage de l'Ecriture dont vous prenez un grand sujet d'achopement, est celuy du chap. 4. de la premiere à Timothée, où S. Paul prédit que dans les derniers tems quelques-uns se revolteront de la foy, enseignant des doctrines du demon, défendant de se marier & obligeant de s'abstenir des viandes.

Pour lever ce scrupule que ce texte mal entendu a jetté dans vos consciences, & pour bien prendre l'esprit & la pensée de saint Paul, il faut faire deux petites remarques. La premiere est que dans le langage de l'Ecriture, les derniers tems sont en general les tems de l'Evangile; & c'est en ce sens-là que saint Paul dit aux Hebreux que Dieu nous a parlé en ces derniers tems par son fils; & la seconde est

que dans les premiers ſiecles du Chriſtianiſme l'on a vû paroître des Heretiques, connus ſous le nom d'Encratites & de Manichéens, qui diſoient formellement que le mariage étoit une impureté, & que les viandes qui étoient creéés d'un mauvais principe, étoient mauvaiſes d'elles-mêmes ; & ſur ce fondement ils défendoient à leurs devots le mariage comme un état corrompu, & l'uſage des viandes comme méchantes de leur nature. Ce ſont préciſement ces Heretiques que condamne ſaint Paul en cet endroit ; auſſi tous les Peres de l'Egliſe qui ont écrit contre eux, ſe ſont ſervis de ce texte pour les combattre. L'on ne peut rien dire de ſemblable de l'Egliſe Romaine ; tant s'en faut qu'elle condamne le mariage comme une choſe impure, elle en fait un Sacrement : elle oblige bien au celibat ceux qui entrent dans ſon miniſtere ; mais elle n'en fait point une loy generale pour tout le monde : elle ne contraint perſonne d'entrer dans ce miniſtere ; elle avertit même ceux qui le deſirent de s'e-

xaminer eux-mêmes s'ils ont le don de continence pour vivre chaſtement dans un genre de vie qui étant dégagé des ſoins & des affaires du monde, met ceux qui y ſont dans une diſpoſition de mieux ſervir Dieu & ſon Egliſe.

Et pour ce qui regarde l'uſage des viandes, l'Egliſe Romaine ne le défend pas comme mauvais de ſoy-même, mais elle en ordonne l'abſtinence comme propre à mortifier le corps, le rendre ſoûmis aux ordres de la raiſon, & procurer à l'eſprit la liberté dont il a beſoin pour vaquer aux exercices de pieté. En un mot dans le même eſprit que les Proteſtans eux mêmes commandent de s'abſtenir des viandes dans les jeûnes ſolemnels.

Enfin les textes de l'Ecriture qui vous donnent le plus d'inquietude, ſont ceux qui parlent de l'Antechriſt, que les Docteurs Proteſtans appliquent à ce Prelat de l'Egliſe qui occupe le ſiege que les Catholiques Romains reconnoiſſent pour le centre de l'unité. L'on a pris tant de ſoin de vous fortifier dans

cette prevention contre l'Eglise Romaine, qu'on peut dire que c'est celle qui a jetté de plus profondes racines dans vos esprits & qui cause le plus de trouble dans ceux mêmes qui paroissent les plus raisonnables. Ils s'imaginent qu'il y a un ordre exprés dans le dix-huitiéme de l'Apocalypse de se separer de l'Eglise Romaine qu'ils regardent comme cette Babylone mystique, cette mere de fornication dont il est parlé dans ce livre. Mais quel juste fondement peut-on avoir de cette pensée ? ces Messieurs qui font tous leurs efforts pour vous l'inculquer dans les lettres qu'ils vous adressent, vous en donnent-ils la moindre preuve ? ils font valoir à la verité tous les artifices de la Rhetorique pour toucher vos cœurs, & vous animer à vous retirer de la Communion de l'Eglise Catholique Romaine, qu'ils présuposent être la Babylone de l'Apocalypse, mais quelle raison en alleguent-ils que celle de leurs préjugez : dans quel endroit des Peres de l'Eglise ont-ils trouvé cette interpretation ? dans quel tex-

te de l'Ecriture ont-ils lû que l'Eglise Catholique est la Babylone dont parle saint Jean, eux qui ne veulent recevoir autre interpretation de l'Ecriture que celle qui se tire de l'Ecriture même : dans quel livre des anciens Docteurs trouveront-ils que l'Eglise Catholique Romaine est cette Babylone spirituelle dont il est fait mention dans l'Apocalypse ? Quels anciens Interpretes nous produiront-ils qui ayent donné à ce passage (*Sortez de Babylone mon peuple*) & aux autres dont ont abusé les Auteurs de la separation, le sens qu'ils luy ont donné ? J'ay lû ce qu'ont écrit sur ce sujet les Docteurs Protestans ; mais je trouve que tout ce qu'ils appliquent à la ville de Rome, se peut fort bien appliquer à la ville de Constantinople, comme l'a reconnu M. Spon qui n'est pas des moins éclairés parmy les Protestans : tout ce qu'ils appliquent au Pape, se peut appliquer à Mahomet & aux successeurs de son impieté. Vous voulez bien, MESSIEURS, que je vous rapporte en cet endroit, le sens qu'ont donné

à ces textes de l'Ecriture, deux des plus grands hommes qui ayent jamais esté dans la Communion Protestante, Grotius & Hammond, qui sans s'être jamais communiqué leurs pensées, ont neanmoins donné le même sens à ces textes de l'Ecriture, dont on s'est servi pour inspirer au peuple de l'aversion contre l'Eglise Romaine. Ces deux sçavans hommes estiment que par Babylone dont il est parlé dans l'Apocalypse, est designée la ville de Rome, mais Rome Payenne, le siege & le boulevard de l'idolatrie, qui a esté une veritable Babylone par les cruautez qu'elle a exercée sur le peuple du Messie, designé par les Saints à qui elle fit la guerre, & une veritable mere de fornication, par la diversité des idolatries & des fausses divinitez qu'elle a fait regner dans tout le monde qui dépendoit de ses loix, & que cet ordre donné au peuple de Dieu de sortir de Babylone, regarde les Chrêtiens qui étoient dans cette Ville, pour la plûpart encore Payenne, du tems d'Alaric Roy des Gots, Genseric

Roy des Vandales, & principalement de Totila Roy des Oſtrogots, du miniſtere deſquels Dieu ſe ſervit pour punir cette ville idolatre qui étoit enyvrée du ſang des Martyrs, qu'il fit ſaccager & piller par le moyen des deux premiers Rois, & ruiner en partie par le dernier; & afin que les Fideles qui étoient dans cette malheureuſe ville ne fuſſent envelopez dans les jugemens que Dieu vouloit executer contre-elle, il leur enjoint d'en ſortir. Ce qu'ils executerent comme il paroît par l'hiſtoire de ce temps-là, la pluſpart s'étant retirez dans les baſiliques des Apôtres qui étoient hors des murailles de Rome, ou dans les lieux voiſins.

Ces meſmes Auteurs ajoûtent que cette premiere bête qui nous eſt repreſentée dans l'Apocalypſe, ſortant de la mer ayant dix cornes, étoit l'idolatrie qui prit de nouvelles forces de l'Empire Romain, lequel avoit pluſieurs Rois qui relevoient de luy & qui ſervoient à ſoûtenir l'idolatrie Romaine : ce qu'ils prouvent fort au long par toutes

les circonſtances du texte. Ils croyent auſſi & le démontrent avec beaucoup de force, que par la ſeconde bête qui montoit de la terre, eſt déſignée la magie exercée du temps que ſaint Jean vivoit, par les Pytagoriciens, laquelle rétablit l'idolatrie, qui étoit comme mourante, par le ſecours des Magiciens, & principalement par le moyen de Simon, & d'Apollonius Tyanéus que les idolatres de ce temps oppoſerent à Jeſus-Chriſt, comme il paroît par le témoignage de Hierocles : Cette bête eſt repreſentée montant de la terre, non ſeulement à cauſe de la naiſſance obſcure & baſſe de ces Magiciens, mais auſſi parce qu'ils rendoient leurs oracles, des lieux ſoûterrains, ou les faiſoient rendre par les demons ; & qu'ils faiſoient ſortir les ombres de la terre. Cette ſeconde beſte avoit deux cornes ſemblables à celles de l'Agneau, parce que ces Magiciens & nommément Apollonius, que ſaint Jean avoit principalement en veuë, faiſoient profeſſion de la temperance & de la chaſteté, qui ſont des ver-

tus ſemblables à celles de Jeſus-Chriſt & de ſes Diſciples, dont elles ſont la force. Elle parloit neanmoins comme le dragon, parce que la ſcience & la diſcipline des Magiciens ſe raportoit uniquement à l'honneur du demon & à l'établiſſement de ſon regne. Elle exerçoit toute la puiſſance de la premiere beſte, parce qu'elle faiſoit autant de mal aux pauvres Chrêtiens, que l'idolatrie Romaine, étant ſoûtenuë auſſi bien qu'elle par la force & par le credit des Empereurs. Elle fit auſſi que la terre & ſes habitans adorerent la premiere beſte dont elle guerit la playe de mort, parce que le malheureux Apollonius porta les peuples de la terre par ſa doctrine, par ſon autorité & par ſon exemple à ſervir l'idolatrie Romaine, laquelle il remit comme ſur pied, l'ayant relevée par ſes enchantemens & ſes prodiges, de ſa ruine prochaine, & guerie du coup mortel qu'elle avoit receuë par la prédication libre de l'Evangile ſous l'Empire de Veſpaſien. Enfin cette ſeconde bête fit de grands ſignes juſques à faire deſcen-

dre le feu du Ciel par ses enchantemens, & plusieurs autres prodiges suivant le témoignage de Philostrate, comme de donner l'usage de la parole à un arbre, de se délivrer des fers où ses pieds étoient enferrez, & disparoître soudainement, marquer l'heure en laquelle Domitien expiroit, quoy qu'il fût tres-éloigné du lieu où cet Empereur receut le coup de la mort ; faire parler l'ombre ou la statuë d'Achille, & rendre des oracles par celle qu'on luy dressa ; à cause dequoy le sacré texte dit de ce Magicien, qu'il donna l'esprit à l'image de la beste, soit parce qu'il donna à un simulacre la parole qui est une marque d'esprit & de vie, soit parce qu'il redonna par ce moyen sa premiere force à l'idolatrie. Aussi est-il dit, qu'il seduisit les habitans de la terre à cause des signes qu'il luy fut donné de faire devant la beste, c. d. à l'honneur de l'idolatrie Romaine.

Enfin cette seconde bête rétablit si bien l'Empire de la premiere par les soins d'Apollonius, que l'Empereur Trajan animé par cet impos-

teur, fit un Edit violent qui condamnoit à la mort les Evêques & les Prêtres des Chrêtiens, & privoit tous les Fideles de la faculté de rien acquerir, s'ils ne faisoient paroître qu'ils professoient la religion & l'idolatrie Romaine, en portant sur leurs bras ou sur leur front quelques marques d'idolatrie, telle qu'étoit le nom d'un faux Dieu, ou le nombre qui faisoit les lettres numerales de ce nom, ou son hierogliphique, sans quoy il n'étoit point permis de vendre ou d'acheter ny de faire aucun commerce. Et comme ce Prince qui devoit servir d'instrument à Apollonius Tyanéus pour le rétablissement de l'idolatrie Romaine, devoit obliger les hommes de porter les caracteres de la bête d'une maniere mystique : Aussi le S. Esprit designe son nom mystiquement par le nombre de 666. avertissant que c'est un nombre d'homme, c'est à dire que ce nombre est contenu dans le nom d'homme : Et c'est ce qui se rencontre fort bien dans le nom Grec ΟΥΛΠΙΟC que les Grecs ont donné à Trajan.

Ces Docteurs montrent auſſi d'une maniere évidente que S. Paul dans le 2. chap. de la 2. Ep. aux Theſſaloniciens, parle de deux tentations qui devoient arriver au monde avant ſa fin, dont il penſoit eſtre luy-meſme le témoin, comme il ſe peut récüeillir de ce qui ſe lit au verſ. 15. du chap. 4. de la premiere Epître. L'Auteur de la premiere de ces tentations devoit eſtre Cajus Caligula, que l'Apôtre apelle l'homme de peché dans le meſme ſens que Daniel qualifie de ce nom Antiochus Epiphanes; parce que cet Empereur s'étoit ſoüillé de mille parricides & inceſtes abominables, & principalement à cauſe de ſes impietez. Ce qui fait qu'il apelle le temps de ſa manifeſtation, le temps de l'apoſtaſie ou de la revolte, ayant non ſeulement foulé aux pieds ceux qu'il croyoit être des dieux, & abandonné cette loüable coûtume de ſes Prédeceſſeurs, de faire offrir à Dieu des victimes dans le Temple de Jeruſalem, mais encore affecté contre les lumieres de la raiſon & les mouvemens de ſa propre conſcience, de

vouloir passer pour le veritable Dieu qui étoit adoré dans ce Temple. A ce premier titre l'Apôtre ajoûte celuy de fils de perdition pour marquer selon le langage des Hebreux qu'il étoit destiné à une mort étrange par un juste jugement de Dieu. Saint Paul dit que ce fils de perdition devoit être revelé ; parce que sa malice & son impieté qu'il avoit cachées sous le voile de plusieurs vertus apparentes, devoit enfin paroître par les persuasions d'Helicon qui le sollicitoit fortement à cela. Ce qu'il fit deux ans aprés ; s'étant non seulement élevé par dessus tout ce qu'on nommoit Dieu parmi les Payens sans en excepter Jupiter Olympien & Capitolin, à qui il vouloit être preferé ; & ayant ordonné qu'on luy fist des sacrifices plus excellents qu'à ces dieux ; ce qui fait dire à saint Paul, qu'il s'éleveroit par dessus tout ce qui étoit adoré & reveré comme Dieu ; mais encore ayant voulu occuper la place & le trône du Dieu vivant, dans son Temple : d'où vient que l'Apôtre dit, qu'il se placeroit dans le

Temple de Dieu comme s'il êtoit Dieu. L'on ne peut pas douter que par ce Temple de Dieu il ne faille entendre le Temple de Jerusalem , comme l'ont fait plusieurs anciens Peres de l'Eglise, & nommément saint Jerôme & saint Augustin, parce que c'est ainsi que ce Temple est toûjours qualifié dans les écritures. Cet execrable Prince voulut se placer dans ce Temple comme s'il eût été Dieu : parce que comme dit Philon, il ordonna qu'on mît dans le lieu tres-saint du Temple, sa statuë sous le nom de Jupiter qui étoit le nom qu'il prenoit, & qu'il commanda (comme le dit Orosius) qu'on profanât cet ancien Temple des Juifs, par les sacrifices des Gentils, qu'on le remplît de statuës & de simulacres , & qu'on l'adorât comme Dieu. Ce que cet impie ne differa d'executer qu'à cause de Vitellius qu'il apprehendoit beaucoup; parce qu'il commandoit de puissantes armées , & qu'êtant Gouverneur de la Syrie & de la Judée , il l'auroit pû empécher d'executer son dessein pour favoriser les Juifs

qu'il honoroit de ſa bien-veillance. Et c'eſt la raiſon pourquoy S. Paul dit, qu'il faut que celuy qui tient, tienne, & que lors qu'il ſera ôté, l'homme de peché ſe manifeſtera.

La ſeconde tentation qui devoit arriver au monde avant ſa ruine, devoit venir de la part de Simon le Magicien, qui par ſes enchantemens & ſes faux miracles devoit attirer aprés ſoy les Samaritains, & les Romains qui avoient refuſé de recevoir l'Evangile. Saint Paul appele cét impoſteur au ver. 8. l'homme impie & ſans loy, parce que c'étoit un homme vendu à toute ſorte d'iniquité & d'impureté, comme il paroit par l'hiſtoire de ſa vie. La manifeſtation de cet homme inique fut ſelon l'efficace de Satan, parce que le demon produiſit par ſon miniſtere pluſieurs preſtiges. Elle fut auſſi en toutes vertus, ſignes & prodiges, parce qu'il fit pluſieurs choſes admirables & prodigieuſes ſelon le témoignage de Theodoret, mais c'étoient des ſignes de menſonge, parce qu'il induiſoit par là les peuples à adherer

au mensonge & à embrasser les fausses opinions qu'il avoit touchant Jesus-Christ, la loy de Dieu, sa personne qu'il vouloit faire passer pour Jupiter, & la personne de sa concubine qu'il disoit être Minerve; touchant les impuretez & les soüillures de la chair qu'il croyoit être innocentes, & plusieurs autres opinions de cette nature par lesquelles il seduisoit les hommes & les portoit à toute sorte d'iniquité & d'impureté ; le Seigneur envoyant une operation efficace d'erreur (comme dit l'Apôtre) pour punir l'ingratitude de ceux qui n'avoient pas voulu obeïr à son Evangile. Mais enfin le Seigneur détruisit ce méchant par le souffle de sa bouche, & par la clarté de son avenement ; parce qu'il le détruisit avec la même facilité, qu'on dissipe avec le souffle de la bouche la paille la plus menuë, & que le Soleil dissipe les tenebres par sa clarté ; ou si vous voulez que le Seigneur fit perir par l'esprit de sa bouche, c'est à dire par sa vertu, que S. Pierre qui étoit sa bouche aussi bien que les autres Apôtres, impetra

par sa priere, par laquelle il arrêta l'essor que ce Magicien avoit pris vers le Ciel, & le précipita en terre ; & luy fit sentir la même vertu que le Seigneur déployera dans ses adversaires lors de son glorieux avenement.

Quand ces éclaircissemens ne convaincroient pas de fausseté les interpretations que les Protestans ont donné à ces textes, avec autant de force qu'ils le font ; comment pouvez-vous donner dans ce sentiment que le Pape est l'Antechrist ? vous qui avez lû dans le chap. 4. de l'Epître Catholique de saint Jean, que l'Antechrist est celuy qui nie que Jesus-Christ est venu en chair. Le Pape bien loin de nier la manifestation du Fils de Dieu en chair, ne la prêche-t'il pas ? & ne la fait-il pas prêcher hautement dans toutes les Eglises de sa Communion ?

Ne me dites pas qu'on luy donne des titres d'orgüeil & de présomption, & qu'on luy attribuë un pouvoir qui le caracterise assez. Car si vous mettez à part ces titres enflez que luy ont donné, & ces sentimens

un peu outrez qu'en ont eu quelques Canonistes un peu trop interessez, vous m'avoüerez que les qualitez de Chef visible & de Recteur universel de l'Eglise, ne peuvent pas fonder la méchante opinion qu'on vous a donnée du Pontife de Rome.

Ceux des plus celebres Docteurs de la Religion que vous venez de quitter, qui ont écrit sur cette matiere, comme Blondel & Saumaise, ne font point de difficulté d'avoüer que le titre de Chef visible, de Patriarche universel de l'Eglise, de Vicaire de Jesus Christ, d'Evêque universel & de Pasteur de l'Eglise Universelle, est donnée au Pape dans les écrits des Anciens; & le premier déclare que la diversité du gouvernement Ecclesiastique ne doit pas être un sujet de schisme, qu'il importe peu pour le salut que le gouvernement de l'Eglise soit Monarchique ou Aristocratique.

Salmas. in Eucharist. cap. 5. 6. Blondel en sa preface du Traité de la primauté.

Aprés cela, MESSIEURS, comment se peut-il trouver des gens parmy vous qui ayent regret d'être entrez dans une Eglise, qui bien loin d'être le Royaume de l'Antechrist,

eſt l'empire & la famille du Fils de Dieu ? quelle douleur ne devons-nous pas reſſentir, de voir que nos freres prevenus de cette malheureuſe opinion, que le Pape eſt l'Antechriſt, & aveuglez par ces faux prejugez qu'on leur a inſpirez contre l'Egliſe Catholique, ont abandonné & leurs familles & le Roiaume, pour aller chercher ailleurs un repos imaginaire. Si on nous sollicite à ſuivre leur exemple, & à quitter la compagnie des anciens Diſciples de Jeſus-Chriſt, en laquelle nous nous ſommes rangez, diſons, MESSIEURS, comme la myſtique Amante du Cantique ; j'ay trouvé celuy qu'ayme mon ame, je ne le quiteray point : Servons-nous de la réponſe que fit ſaint Pierre à nôtre Seigneur ; à qui voulez-vous que nous allions qu'à nôtre Sauveur : nous avons crû & connu qu'il conſerve les paroles de la vie eternelle dans l'Egliſe en laquelle nous ſommes entrez. He quoy, MESSIEURS, y a-t'il rien au monde qui vous doive obliger à quitter cette Egliſe qui eſt le vray Temple hors duquel il n'eſt

n'eſt pas loiſible de ſacrifier & d'abandonner cette Arche myſtique, dans laquelle ſeule vous pouvez trouver vôtre ſalut? Ne ſçavez-vous pas ce que dit ſaint Luc dans le livre des Actes chap. 2. que Dieu augmentoit tous les jours dans l'Egliſe le nombre de ceux qui devoient être ſauvez ; & que par conſequent l'on eſt dans une obligation indiſpenſable de ſe joindre à cette Egliſe, qui n'eſt jamais tombée en ruine & en deſolation ; qui a continué depuis les Apôtres juſques à nous, & qui ſubſiſtera ſur la terre juſques à la conſommation des ſiecles, puiſque toutes les portes de l'Enfer ne ſçauroient jamais prévaloir contre elle, & qu'elle eſt la colomne & l'apuy inébranlable de la verité. Que vous êtes heureux, MESSIEURS, d'être entrez dans ſa Communion en vous tirant d'un Schiſme qui vous rendoit inutiles toutes les bonnes œuvres que vous pouviez faire, & qui étant le poiſon mortel de la charité, vous auroit entraîné dans une perdition inévitable. Afin de vous en mieux convaincre, il ne me reſte

plus qu'à vous justifier quelques pratiques qui ont servy de fondement à cette injuste separation.

La premiere est l'honneur qu'on rend aux Saints & à leurs Reliques dans l'Eglise Romaine, & l'usage qu'on y fait des Images. Sur quoy il suffit de vous dire, que l'honneur qu'on rend aux Saints dans l'Eglise Romaine, est infiniment au dessous de celuy qu'on rend à Dieu, qu'on ne les honore qu'en Dieu & pour Dieu, & que la meilleure partie de l'honneur qu'on leur porte consiste à les imiter; qu'au surplus on ne les prie de prier pour nous que dans le mesme esprit que nous prions les Fideles qui sont sur la terre; que la veneration des Reliques est de la mesme espece que celle qu'on rend aux Livres qui contiennent les Ouvrages du saint Esprit, & aux Temples consacrez à Dieu, & que le principal usage qu'on doit faire des Images, c'est de s'en servir comme des monumens & memoriaux qui nous mettent devant les yeux les qualitez & les actions de ceux qu'elles re-

presentent ; pour nous porter à les honorer de la maniere que nous le devons. Que s'il y a dans quelques hymnes quelques expressions un peu fortes, il faut les entendre suivant l'esprit de l'Eglise, qui ne veut pas qu'on adore aucun être, quelque excellent qu'il soit, que l'Estre infiny : Et qu'on regarde Dieu seul comme la source des graces qu'il fait découler sur les fideles par le canal de ses Saints, qui ne contribuent neanmoins autre chose qu'à nous les obtenir par l'ardeur de leurs prieres. Enfin s'il se trouve quelque abus dans la conduite des particuliers, il doit être corrigé suivant cette regle du Concile de Trente, qui porte qu'il faut ôter toute superstition dans l'honneur qu'on porte aux Saints, dans la veneration des Reliques, & dans l'usage des Images.

Une autre pratique qui vous fait incomparablement plus de peine, est l'adoration de Jesus-Christ dans le saint Sacrement, sur tout hors de l'usage & de la Communion. Vous croyez, MESSIEURS, que

vous ne pouvez faire cet acte sans idolatrer, c'est ce qu'il faut examiner à fond.

Je commenceray par vous prouver, que vous pouvez sans idolatrie, adorer Jesus-Christ dans le S. Sacrement, par ce raisonnement general tiré de vos propres principes, Jesus-Christ est dans ce mistere selon tout ce qu'il a d'adorable en soy même & par soi même : il y est d'une presence speciale : il y déploye sa vertu d'une façon particuliere : il y distribuë tous les tresors de ses graces. Or qui doute qu'on n'ait adoré & qu'on n'ait dû adorer le Seigneur dans tous les endroits où il s'est manifesté par quelqu'un de ses adorables attributs, & principalement par sa grace & sa misericorde qui est le plus intime & le plus noble de tous. C'est sur ce fondement que le serviteur d'Abraham adora Dieu dans ce lieu où il apprit qu'il avoit beny son voyage; que les Israëlites l'adorerent dans cét endroit, où ils apprirent qu'il avoit regardé leur affliction, & dans tous les autres où il leur a fait sen-

tir sa vertu ; & que l'infidele reconnoissant que Dieu est au milieu de l'assemblée des fideles par les graces qu'il leur distribuë, se jette en terre pour y adorer Dieu suivant le témoignage de saint Paul. 1. Cor. 14.

Or on ne sçauroit douter que nôtre Seigneur dans le mystere de la Cene ne fasse éclater aux yeux de la foy de ses enfans toutes ces perfections divines qui ont paru dans le mystere de la Redemption, dont ce Sacrement est le mémorial & l'abregé ; & qu'il n'y distribuë toutes les richesses de sa misericorde, & en consequence qu'on ne doive l'y adorer comme dans un endroit où il a gravé des traces de sa puissance & de sa justice, mais principalement de sa misericorde.

D'ailleurs il est constant par l'Ecriture que les Saints ont adoré Dieu dans tous les simboles qu'ils ont eû de sa presence. Abraham dans un four fumant & dans un brandon de feu. Jacob au bout de cette échelle qui touchoit le Ciel par une de ses extremitez, & par l'autre la terre : Moïse dans le buis-

ſon d'Oreb ; Helie dans le vent ſubtil & doux ; & les Iſraëlites dans l'Arche de l'Alliance.

Les plus ſçavans Proteſtans reconnoiſſent que nôtre Seigneur eſt dans l'Euchariſtie, d'une maniere plus intime & plus ſalutaire qu'il n'étoit dans ces anciens ſimboles. Et pourquoi ne l'y adorerions-nous pas? L'on a toûjours regardé en particulier l'Arche de l'Alliance comme une Image de l'Euchariſtie, au moyen de laquelle le Tabernacle de Dieu eſt avec les hommes, & il habite avec eux comme porte le texte de l'Apocalypſe. L'on adoroit le Seigneur dans l'Arche, parce qu'il avoit dit, mon nom ſera là à perpetuité, qu'il avoit aſſeuré qu'il y habiteroit ; que c'eſt de-là comme parle l'Ecriture, qu'il envoyoit ſon ſecours, qu'il beniſſoit ſon peuple, qu'il exauçoit ſes prieres ; Et s'il en faut croire lesRabins, parce que la parole de l'Eternel y faiſoit ſa demeure.

Et pourquoy, je vous prie, n'adoreroit-on pas le Seigneur dans l'Euchariſtie ? puis qu'il nous aſſu-

re que c'eſt ſon corps, qu'il y eſt comme ſur ſon Trone de grace & de miſericorde; *Qu'il y eſt*, comme parle un des plus fameux Miniſtres de la Communion Proteſtante, *dans toute l'étenduë de ſa Majeſté, avec tous les merites de ſa mort, & toutes les graces de ſon Eſprit*, qu'il fait découler ſur les Fideles par l'Euchariſtie comme par un ſacré canal; puiſque cet Auguſte Sacrement eſt le Tabernacle du Verbe Eternel, *qui inonde & remplit de ſa Divinité d'une façon particuliere les Symboles Euchariſtiques*, comme s'en explique Monſieur Jurieu.

M. Claude dans l'examen de ſoy-méme.

Dans l'examen de l'Euchariſtie.

Je ſçay bien que vous avez accoûtumé de dire qu'on eſtoit convaincu que Dieu étoit d'une façon ſpeciale dans l'Arche auſſi bien que dans les autres Symboles, par quelque éclat exterieur qui frappoit les ſens, au lieu que dans l'Euchariſtie on ne voit rien de ſemblable.

Pour vous faire voir que cette difficulté eſt nulle, je n'ay qu'à vous faire remarquer avec les Theologiens Proteſtans d'Heydelberg, qu'on eſt convaincu que Dieu eſt dans un endroit d'une façon ſpeciale & par-

Lib. de Con.

ticuliere, ou par les ſens ou par la foy. Les Iſraëlites étoient convaincus de la preſence ſpeciale du Seigneur dans certains Symboles, par la premiere de ces voyes ; & les Chrêtiens ſont aſſurez que le Seigneur eſt d'une façon particuliere dans le myſtere de l'Euchariſtie par la ſeconde, parce qu'ils ſont fondez ſur l'expreſſe declaration que Jeſus-Chriſt a faite, que la ſainte Euchariſtie eſt ſon précieux corps. Or l'on ne peut pas douter que cette derniere voye ne ſoit & plus ſeure & plus ferme que la premiere, & que la certitude qu'on a de la preſence de Dieu, par la foy, ne ſoit plus grande que celle qu'on a par le miniſtere des ſens ; parce que les ſens peuvent eſtre trompez & ébloüis par les objets exterieurs, au lieu que la foy ne ſçauroit eſtre trompée, ny tromper les Fideles, eſtant fondée comme comme elle eſt ſur la parole de Dieu qui eſt purement infaillible & la premiere verité. Et partant l'on peut adorer le Seigneur dans l'Euchariſtie avec plus de ſeureté, que les anciens

Fideles

Fideles dans ces Symboles dont l'éclat frappoit les sens.

Quand donc il seroit vray qu'il n'y auroit dans le Sacrement que des symboles de Jesus-Christ, qu'il auroit établis luy-même pour s'y representer d'une maniere particuliere ; on l'y pourroit & on l'y devroit adorer ; & on ne voit pas que personne pust raisonnablement craindre de faire en cela aucun acte d'idolatrie.

Des plus doctes & des plus illustres Theologiens d'entre les Protestans, reconnoissent qu'on ne commet une idolatrie ainsi proprement dite, qu'en l'un de ces deux cas, sçavoir ou lors qu'on adore une fausse divinité, ou lors qu'on adore le vray Dieu dans un faux symbole qu'il n'a point étably. Il ne faut qu'ouvrir les yeux pour voir qu'en adorant Jesus-Christ dans le Sacrement vous n'idolatrez en aucune de ces manieres, puisque d'un côté vous y adorez le Fils propre & naturel de Dieu, qui est Dieu avec le Pere beni éternellement, & que de l'autre vous l'adorez dans un symbole

qu'il a étably luy-même, dans un ſymbole où il eſt chargé de tous ſes benefices, & de toutes ſes graces qu'il offre à tous ceux qui s'aprochent de ce ſaint Sacrement avec les diſpoſitions requiſes ; & revétu de ſon autorité ſouveraine, & de ſes jugemens terribles dont il menace ceux qui ne diſcernent point ſon corps.

Mais parce que je ne vous ay encore touché que l'obligation que vous auriez ſuivant vos propres principes, d'adorer Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, ſuppoſé même qu'il n'y fuſt que comme dans un ſymbole qu'il auroit choiſi pour ſe repreſenter ; & que cette adoration que l'Egliſe Catholique rend à Jeſus-Chriſt dans le ſaint Sacrement, eſt fondée ſur la croyance qu'elle exige de tous ſes enfans, que Jeſus-Chriſt n'eſt pas ſeulement preſent dans l'Euchariſtie par ſon ſymbole, & par ſa vertu, mais par ſa propre ſubſtance ; ces refléxions que je viens de faire ne ſuffiroient pas pour établir cette adoration ſelon l'eſprit de l'Egliſe ; & les comparaiſons que j'ai

alleguées du buisson d'Oreb, & de l'arche de l'Alliance, ne seroient pas absolument convaincantes. C'est pourquoy je passe à d'autres considerations qui vous feront voir que vous devez adorer Jesus-Christ dans ce mystere comme y estant present réellement & substantiellement.

La premiere est, qu'étant obligez de croire par vôtre confession de foy, par vôtre catechisme, & par la decision d'un de vos Synodes nationaux que Monsieur de l'Epine soûtient avec beaucoup de force, *qu'il ne suffit pas de communiquer, comme le vouloient quelques Novateurs, à la justice, obeïssance & autres fruits de la nature humaine de Iesus-Christ & à son sacrifice, sans communiquer à la substance de cette nature; mais qu'il faut participer à la propre substance de cette nature, & que c'est par le Sacrement de la Cene que nous communions à cette substance, que le corps & le sang de Iesus-Christ nous y sont donnez pour nous asseurer que nous avons part à sa reconciliation & à tous les fruits de sa mort;* Il faut par une suite necessaire & inévitable que vous admettiez en mes-

Traité de la participation a la substance du corps & du sang de nôtre Seigneur.

me temps une preſence ſubſtancielle de Jeſus-Chr ſt dans ce ſaint Sacrement, telle que l'établit l'aſſemblée ſynodale de Vitemberg, où les premiers Patriarches des Proteſtans aſſiſterent : La raiſon eſt qu'il eſt impoſſible que vous communiquiez par la Cene réellement & ſubſtantiellement à Jeſus-Chriſt, s'il eſt abſent ſubſtantiellement, & qu'au fonds tant que vous n'admettrez qu'une preſence de vertu & d'efficace, vous pouvez bien dire que vous participez à la vertu & à l'efficace de Jeſus-Chriſt, c'eſt à dire à ſes benefices & à ſes graces, mais non pas à ſa ſubſtance. Ce que neanmoins vous eſtiez obligez de croire par les termes de la Confeſſion de foy, du Catechiſme, d'un Synode national, & de l'article premier de l'aſſemblée de Vitemberg.

Capito, Buccer, Muſculus &c. Confitentur juxta verba Irenæi, conſtare Euchariſtiam, duabus rebus terrena & cœleſti : itaque ſentiunt, & docent, cum pane, & vino verè, & ſubſtantialiter adeſſe, exhiberi, & ſumi corpus, & ſanguinem Chriſti.

La ſeconde reflexion eſt, que Jeſus-Chriſt étant preſent ſubſtantiellement dans le myſtere de l'Euchariſtie, ce ſeroit une impieté de ne l'y adorer pas, puiſque, comme le dit Calvin, Jeſus-Chriſt eſt adorable par tout où il eſt ſubſtantiellement.

Vous me direz peut-être, que les Apôtres n'ont pas adoré Jesus-Christ dans l'Eucharistie, & qu'il n'a point donné d'ordre à ses Disciples de le faire. Quand je vous accorderois que les Apôtres n'auroient pas adoré Jesus-Christ dans l'Eucharistie, la consequence qu'on prétend d'en tirer, ne seroit pas bonne, parce qu'il suffiroit que les Apôtres eussent adoré Jesus-Christ sous la forme visible sous laquelle il leur paroissoit : Mais qui vous a dit, MESSIEURS, que les Apôtres n'ont pas adoré Jesus-Christ dans l'Eucharistie ? y a-t'il quelque chose dans l'Evangile qui fonde cette pensée ? J'ose vous dire hardiment qu'il n'y a rien dans l'Evangile qui combatte cette adoration, & que même ce seroit accuser les Apôtres d'avoir manqué de foy & de respect envers leur Maître, de dire qu'ils ne l'ont pas adoré dans le mystere de sa Passion ? Pour moy je crois fermement qu'ils y ont regardé ce grand Sauveur des yeux de la foy comme la victime piaculaire de leurs pechez & de ceux de tout le

monde, & qu'en cette qualité ils se sont confiez en luy, ils ont mis en luy toute l'esperance de leur salut; que cette veuë a allumé dans leur cœur, les plus pures flammes de l'amour divin,& les a portez à soûmettre à ce divin Sauveur toutes les facultez de leur ame,& toutes les puissances de leur corps; c'est ce que j'appelle avec tous les Theologiens, adorer Jesus-Christ & luy rendre ce suprême culte qui n'est dû qu'à Dieu: Mais ils étoient assis (me direz-vous) & par consequent ils n'étoient pas en la posture de vrais adorateurs. Miserable raison que celle-là; est ce qu'on ne peut pas rendre à Dieu le souverain culte de l'esprit & du cœur, qui est celuy qui luy convient proprement, assis comme debout,couché comme levé? & dans quelque autre posture du corps que ce soit? Les Grecs n'ont-ils pas adoré assis? Et les Juifs n'ont-ils eu differentes postures dans leurs prieres? n'ont-ils pas adoré debout cóme à genoux? assis comme prosternez? n'ont-ils pas adoré même la teste couverte, comme ils font encore aujourd'huy? Oseroit-on dire qu'il

y ait une posture de corps qui soit un signe univoque de l'adoration qui est deuë à Dieu? Qui sera si hardy que d'oser affirmer que le prosternement ou la genuflexion est la marque necessaire & essentielle de l'adoration suprême? si cela étoit, les anciens Fideles qui se sont prosternez devant des Anges, leur auroient rendu le culte qui n'est dû qu'à Dieu. Abraham auroit mesme adoré les Ethiens; Joseph se seroit laissé rendre par les Egyptiens un culte divin; & les Anglois qui servent leurs Rois à genoux, les adoreroient; En un mot, il faut sçavoir une fois pour toutes, qu'il n'est point d'acte exterieur du corps qui soit de l'essence de l'adoration ou du culte suprême, & qu'ils n'ont aucune force que par l'application interieure de l'esprit.

C'est une erreur encore de croire qu'il n'y a point de commandement d'adorer Jesus-Christ dans l'Eucharistie; quand il n'y en auroit point d'exprés & de formel, il suffiroit qu'il y en eût un implicite & virtuel: Quand Dieu se seroit con-

tenté de dire aux Iſraëlites parlant de l'Arche ; mon nom ſera là à perpetuité , n'y en auroit-il pas eu aſſez pour les obliger de l'y adorer? Quand on ſe contenteroit de dire à un enfant , voilà vôtre pere ; cela ne ſuffiroit-il pas pour obliger cet enfant à rendre à ſon pere ce qui luy eſt dû ? Jeſus-Chriſt a declaré que le Sacrement de l'Euchariſtie eſtoit ſon corps, cela doit ſuffire à des Chrétiens pour les convaincre de ſa preſence , & pour les engager conſequemment à luy rendre dans ce myſtere leurs hommages religieux. Mais outre cela l'ordre exprés qu'il donne de faire commemoration de luy dans la celebration du myſtere, ne contient-il pas un commandement formel de l'y adorer ? Cette commemoration, comme le reconnoiſſent les Proteſtans eux-mêmes, n'eſt pas une nuë & ſimple memoire, elle emporte une application des merites de ſa mort, une celebration de ſes loüanges, une reconnoiſſancé de ſes bien-faits , un amour ardent & ſolide envers luy en contemplation de ſes faveurs. Tous

ces actes sont sans doute des actes du culte suprême qui luy est dû, & qui luy doivent estre rendus comme present dans ce venerable Mystere. Ces actes principaux de l'adoration, qui resident dans l'ame, n'entraînent-ils pas necessairement ceux du corps, qui en peuvent estre les marques, & pourroit-on avec quelque justice refuser à Jesus-Christ dans ce Mystere les prosternemens & les hommages de nos corps, qui sont la moindre partie du culte, lors qu'on luy donne les adorations & les hommages de nos cœurs, qui en sont l'essentiel.

Cela nous convainc (me direz-vous) qu'il faut veritablement adorer Jesus-Christ dans le Sacrement de l'Eucharistie lors qu'on y communie ; mais ne prouve pas qu'il le faille adorer hors l'usage de la communion. Si vous y prenez bien garde, Messieurs, vous appercevrez facilement qu'on n'est pas moins obligé de l'adorer dans ce mystere de sa mort lors qu'on n'y communie pas, que lors qu'on y participe. Et la raison en est, qu'on n'y adore Jesus-

Christ que parce qu'il y est present d'une presence toute particuliere au moyen du changement qui s'y fait du pain en son corps, & du vin en son sang. Or qu'est-ce qui opere cette presence speciale de Jesus-Christ dans ce mystere & ce changement du pain au corps, & du vin au sang de nôtre Seigneur? est-ce la foi de ceux qui assistent à ce mystere? ou l'usage & la communion actuelle des Fideles à ce saint Sacrement? nullement. Car quand il pourroit arriver qu'aucun des assistans n'eust la foy, & qu'aucun d'eux ne communiast, le corps & le sang de Jesus-Christ ne laisseroient pas d'estre presens dans les symboles du pain & du vin, suivant la parole du Sauveur qui est infaillible, & qui produit toûjours son effet. Aussi tous les Protestans tombent d'accord que c'est la consecration des Symboles Eucharistiques qui les fait être ce qu'ils n'estoient pas auparavant; & cette consecration leur imprime une forme qui est permanente; de sorte qu'ils demeurent ce qu'ils ont esté faits. D'où vient

qu'on les portoit dés les premiers ſiecles, & aux abſens & aux malades ſans les conſacrer de nouveau ; & par conſequent on y doit adorer Jeſus-Chriſt qui y eſt toûjours preſent d'une preſence ſpeciale ; puis qu'aprés la conſecration ils conſervent la forme qu'elle leur a donnée, & ne ceſſent point d'être ce qu'ils ont eſté faits, rien ne ſurvenant qui détruiſe l'être qu'ils ont une fois receu.

L'on n'adoroit pas ſeulement le Seigneur dans l'Arche lors que Dieu répandoit actuellement ſes benedictions de cette Arche ſur ſon peuple; les Juifs l'y adoroient dans les prieres qu'ils faiſoient hors de ce tems, tournez comme ils étoient toûjours du côté de l'Arche. Ce qui fait voir qu'on peut & qu'on doit adorer Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, non ſeulement lors qu'il ſe communique actuellement avec toutes ſes graces par ſon miniſtere, aux Fideles communians, mais auſſi lors qu'on a à luy demander quelques graces par ſes prieres, ou le remercier de ſes faveurs, ou luy rendre quelque au-

tre partie du culte qui luy eſt dû.

Enfin deux pratiques qui vous donnent une extrême inquiétude, ſont la Communion ſous la ſeule eſpece du pain, & le Service Divin fait en une langue que vous n'entendez pas.

Mais je vous prie, MESSIEURS, de conſiderer que la Communion à nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, eſt indiviſible, que communiant à ce grand Sauveur ſous la ſeule eſpece du pain, vous communiquez à luy tout entier, en tant que Dieu & homme tout enſemble; que dans la Communion où vous avez été élevez on vous avoit appris que les Abſtemes qui ne participent qu'au ſeul Symbole du pain, ne laiſſent pas de participer au veritable Sacrement de la Cene & à nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt avec tous ſes benefices; que ſi les Abſtemes ſont dans une impuiſſance naturelle de participer au Calice, les fideles qui ſont dans la Communion de l'Egliſe Catholique Romaine ſont dans une impuiſſance morale de participer à la coupe par l'Ordonnance de leurs

Superieurs aufquels l'on eft obligé fuivant l'Ecriture de fe foumettre. Souvenez-vous auffi de cette maxime de faint Bernard, que ce n'eft pas la privation des Sacremens, mais le mépris qu'on en fait, qui damne, & que par confequent ne vous abftenant pas de la Coupe par un principe de mépris, mais par un motif de refpect & d'obeïffance que vous devez aux ordres de vos conducteurs, cette privation ne fçauroit faire aucun préjudice à vôtre falut.

Et pour ce qui concerne le fervice public, il eft bon que vous fçachiez qu'on en ufe dans les autres Communions comme dans la Latine. Les Grecs fe fervent de la langue Grecque que le peuple n'entend pas; les Maronites de la langue Chaldaïque qui ne leur eft pas vulgaire, &c.

Souvenez-vous fur-tout que ces chofes font de difcipline dont les reglemens doivent ceder aux loix de la charité: que l'Eglife Catholique Romaine ne défend point l'ufage du Calice comme s'il étoit mau-

vais, qu'elle n'a fait qu'aprouver la coûtume qui s'étoit établie de communier ſous une ſeule eſpece, ſe reſervant la faculté d'en diſpoſer autrement quand elle le jugera plus convenable à l'édification des peuples ; & qu'elle ne ſe ſert pas de la langue Latine dans le deſſein de cacher au peuple ce qu'elle fait, ou ce qu'elle dit, puiſque cette langue étoit vulgaire au commencement preſque à tous les peuples de l'Occident ; mais dans la ſeule penſée de conſerver l'uniformité. Vous ſçavez peut-être de quelle maniere elle en uſe envers les Grecs qui reconnoiſſent la primauté du ſiege de Rome : & vous n'ignorez pas ſans doute ce qu'elle a fait au ſujet de l'uſage du Calice en faveur de ceux de Bohéme & d'Autriche, & ce qui fut reſolu au Concile de Trente, dont l'execution fut ſagement renvoyée au Pape. Que ne devez vous pas attendre, MESSIEURS, de celuy qui remplit ſi dignement le ſiege Apoſtolique, & qui a tant fait paroître de zele pour la gloire de Dieu & pour le ſoutien de ſon

Egliſe ? Et que ne devez-vous pas eſperer des ſoins de nos illuſtres Prelats, en qui l'on voit éclater plus de lumiere, & de zele, qu'on n'en a remarqué depuis pluſieurs ſiecles? que ne devez-vous pas, dis-je, attendre &. d'un ſi grand Pape, & de ſi dignes Evêques ; principalement étant ſollicitez & animez par le zele de nôtre incomparable Monarque, qui ſouhaite vôtre ſalut avec tant d'ardeur, qu'il a bien voulu ſacrifier toutes choſes à ce deſſein, auſſi bien qu'à la gloire de Dieu & de l'Egliſe dont il eſt le Fils aîné.

Vivez ſeulement, mes chers freres, dans le repos & dans la tranquillité que le Sauveur promet dans ſon Evangile à ceux qui le ſuivent & qui ſont doux & humbles de cœur comme luy ; faites vôtre compte que vous êtes entrez dans la communion d'une Egliſe dans laquelle Jeſus-Chriſt a toûjours eû de veritables membres, où l'on a toûjours enſeigné toutes les doctrines neceſſaires à ſalut, & où il n'a tenu qu'aux hommes de ſe ſauver en vivant conformément aux maxi-

mes de l'Evangile, comme l'ont reconnu même les Auteurs du Schiſme & les plus zelez d'entre les Proteſtans. N'oubliez jamais que la vie eternelle, ſuivant la parole du Sau-
S. Jean 17. veur, conſiſte à connoître un ſeul vray Dieu & celui qu'il a envoyé
S. Jac. ch. 1. Jeſus-Chriſt, que la Religion pure & ſans tache eſt de viſiter les orfelins & les veuves, & à ſe conſerver pur de la corruption du ſiecle; & que la veritable foy qui nous ſauve eſt celle qui eſt vive & efficace animée par la charité & fertile en bonnes œuvres; que la foy ne nous eſt donnée que pour nous porter à leur étude & à leur pratique; que c'eſt par cet endroit que nous ſerons jugez devant le Tribunal du Souverain Juge du monde. C'eſt pour cela que l'Evangile, qui eſt l'objet de la Foy, eſt appellé une Verité ſelon pieté, & un myſtere de pieté, & que ſaint Paul dit, que le Fils de Dieu n'a paru qu'afin de détruire les œuvres du demon; & que ſa grace ſalutaire n'eſt clairement apparuë qu'afin que renonçant au monde & aux convoitiſes mondaines,

mondaines, nous apprenions à vivre en ce ſiecle ſobrement, juſtement & pieuſement; En un mot ſouvenez-vous que tous les myſteres de la Foy & toute l'œconomie de Jeſus-Chriſt, ne tendent qu'à nous faire Saints, comme Dieu eſt Saint, & à nous rendre conformes à l'image de ce grand Sauveur. Si vous vivez, Meſſieurs, & ſi vous mourez en la Foy de Jeſus-Chriſt, telle que je viens de vous repreſenter, ne doutez point que vous n'ayez part à ſon ſalut éternel, puis qu'il declare luy-même en ſon Evangile, que ceux qui croiront en luy, ne viendront jamais en condamnation, qu'ils ſont paſſez de la mort à la vie, qu'ils ne periront point, mais qu'ils auront la vie eternelle.

FIN.

Extrait du Privilege du Roy.

PAR Lettres Patentes du 29. May 1686. scellées du grand Sceau de cire jaune & signées par le Roy, LE PETIT, Il est permis au sieur Vigne, cy-devant Ministre de Grenoble, de faire imprimer, vendre & debiter, par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra choisir, le Livre intitulé, *Apologie pour l'Eglise Catholique, où l'on justifie sa creance, son culte, & son gouvernement, par les principes mêmes des Protestans, pour servir à l'instruction des nouveaux réünis à l'Eglise Romaine.* Pendant le temps & espace de dix années entieres & consecutives, avec défenses à toutes personnes d'en vendre ny debiter d'autre impression que de celuy à qui ledit sieur Vigne aura cedé son droit, à peine de trois mil livres d'amande, & autres portées par ledit Privilege.

Ledit sieur Vigne a cedé tout le droit qu'il avoit audit Privilege à Denys Thierry Imprimeur Libraire & Ancien Consul des Marchands à Paris.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris le 30. May 1686 suivant & conformément à l'Arrest du Parlement du 8. Avril 1653. & celui du Conseil Privé du Roy du 27. Février 1665. *Signé*, C. ANGOT *Syndic.*



